

Des contributions
plurielles
aux grands
débats
de notre temps

Novembre 2016 • n° 45

Politique de la ville : réussites et échecs

constructif.fr

Retrouvez tous les numéros de *Constructif* sur son site Internet. Les contributions y sont en libre accès avec une recherche par numéro, par mot-clé ou par auteur.

Chaque auteur fait l'objet d'une fiche avec sa photo et ses principales ou plus récentes publications.

Accédez à des contributions étrangères dans leur langue d'origine, mais aussi à des articles développés et à des bibliographies complémentaires.

Informez-vous des thèmes des prochains numéros en remplissant un formulaire de contact.

CONVAINCUE QUE LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ONT UN VRAI RÔLE À JOUER DANS LES GRANDS DÉBATS DE NOTRE TEMPS, ET PRENANT ACTE DE LA RARETÉ DES PUBLICATIONS DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE DANS L'UNIVERS ENTREPRENEURIAL, **LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT A PRIS L'INITIATIVE DE PUBLIER LA REVUE *CONSTRUCTIF*.**

DEPUIS 2002, AVEC COMME UNIQUE PARTI PRIS LE PLURALISME DES OPINIONS, *CONSTRUCTIF* OFFRE UNE TRIBUNE OÙ S'EXPRIMENT LIBREMENT LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DES ANALYSES, DES EXPÉRIENCES ET DES APPROCHES DANS LES CHAMPS ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL.

EN DONNANT LA PAROLE À DES ACTEURS DE TERRAIN AUTANT QU'À DES CHERCHEURS DE DISCIPLINES ET D'HORIZONS MULTIPLES, *CONSTRUCTIF* A L'AMBITION DE CONTRIBUER À FOURNIR DES CLÉS POUR MIEUX IDENTIFIER LES ENJEUX MAIS AUSSI LES MUTATIONS ET LES RUPTURES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

DIFFUSÉE TROIS FOIS PAR AN AUPRÈS D'UN LARGE PUBLIC DE 8000 DÉCIDEURS, *CONSTRUCTIF* OFFRE AU LECTEUR DES ÉCLAIRAGES TOUJOURS DIVERS POUR L'AIDER À NOURRIR SA RÉFLEXION, PRENDRE DU RECUL ET FAIRE DES CHOIX EN PRISE AVEC LES GRANDS ENJEUX COLLECTIFS.





Le cadre général

- 6 **Thibault Tellier**
Humaniser le béton
- 10 **Frédéric Tiberghien**
Un cadre juridique en mouvement perpétuel
- 15 **Gérard Hamel**
Une mobilisation financière incomplète
- 18 **Hugo Soutra**
Une politique impuissante face à l'ampleur des inégalités
- 22 Repères et chiffres



A-t-on atteint les objectifs ?

- 30 **François Pupponi**
Poursuivre la rénovation urbaine pour réussir la mixité
- 33 **Louis Maurin**
Éducation : un impact trop limité
- 37 **Jean-Patrick Gille et Cécile Dublanche**
Emploi et insertion : que peut la politique de la ville ?
- 41 **Yves Laffoucrière**
Le défi permanent du renouvellement urbain
- 44 **Bruno Lucas**
Logement : pérenniser les investissements
- 47 **Nicolas Michelin**
La qualité des formes urbaines
« en complément »
- 50 **Loïc Aubrée**
Commerces et services : les acquis de Roubaix
- 54 **Nicolas Binet**
Commerces et services : les enseignements de Marseille
- 57 **Jérôme Pierrat**
Un trafic de drogue à grande échelle
- 60 **David Portes**
L'insécurité persiste
- 63 **Marie-Noëlle Lienemann**
Laïcité : la loi doit être respectée
- 65 **Carlos da Silva**
Philippe Eymery
Radicalisation : deux points de vue
- 68 **Julien Damon**
Un bilan nécessairement contrasté

AVANT-
PROPOS

© Jean-Christophe Marmara - Figarophoto.com



Soyons plus ambitieux !

Les moyens de l'État, malgré l'investissement d'Action logement, manquent à la politique de la ville et au renouvellement des quartiers prioritaires. Ils manquent pour financer la diversification et les équipements publics du ressort direct de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, mais aussi pour les politiques régaliennes, qu'il s'agisse de la sécurité ou de la formation, qui ne sont plus adaptées à la réalité du terrain. À ce titre, les différentes contributions réunies dans ce numéro de *Constructif* soulignent les limites des politiques mises en œuvre par rapport aux objectifs fixés. L'expérience aujourd'hui acquise montre notamment qu'il n'y a pas de renouvellement urbain possible sans intervention structurante sur le foncier, qui permet de remanier l'urbanisme et de proposer une nouvelle offre foncière.

Le retour de l'État, annoncé par le Premier ministre à l'occasion du congrès de l'Union sociale pour l'habitat de septembre 2016, qui reste à confirmer dans le temps, va permettre de mieux financer, dans les projets, d'une part, la démolition des immeubles obsolètes, d'autre part, la diversification des fonctions et usages, conditions pour faire revenir durablement et significativement les classes moyennes dans ces quartiers.

Soyons donc plus ambitieux ! Les ressources venant de la contribution des entreprises qui financent l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et les fonds budgétaires doivent, à l'avenir, permettre de transformer effectivement et durablement les quartiers, pas simplement de les accompagner. C'est pourquoi, dans le prochain numéro de la revue, nous nous efforcerons d'identifier comment mieux faire.

Jacques **Chanut**
Président

de la Fédération Française du Bâtiment



Le cadre général

- 6 **Thibault Tellier**
Humaniser le béton
- 10 **Frédéric Tiberghien**
Un cadre juridique
en mouvement perpétuel
- 15 **Gérard Hamel**
Une mobilisation financière
incomplète
- 18 **Hugo Soutra**
Une politique impuissante face
à l'ampleur des inégalités
- 22 Repères et chiffres

Humaniser le béton

Thibault
Tellier

Professeur d'histoire à l'Institut d'études politiques de Rennes.



Il a publié notamment :

- « De la normalisation des grands ensembles à la constitution d'une politique spécifique : genèse de la politique de la ville », in Thomas Kirszbaum (dir.), *En finir avec les banlieues. Le désenchantement de la politique de la ville*, L'Aube, 2015.
- « Les élus locaux et l'administration territoriale de l'État (1945-1981). De nouvelles perspectives pour l'action de l'État au niveau local », *Pouvoirs locaux*, n° 88, 2011.
- *Le temps des HLM, 1945-1975. La saga urbaine des Trente Glorieuses*, Autrement, 2007.

Les origines de la politique de la ville peuvent être situées à la fin des « trente glorieuses », quand les pouvoirs publics ont inventé une procédure spécifique dédiée à l'avenir des grands ensembles HLM.

L'histoire de la politique de la ville peut être appréhendée de deux manières distinctes : soit en mettant l'accent sur le cheminement d'un dispositif d'action publique créé à la fin des « trente glorieuses » afin d'améliorer les conditions de vie urbaine, principalement au sein des grands ensembles de logements collectifs; soit, ce qui est notre option, en replaçant cette histoire dans une approche séculaire destinée à appréhender les manières dont les pouvoirs (locaux et nationaux) se sont saisis de la question du logement populaire au sein des nouveaux espaces urbains.

Une approche séculaire

L'arrivée massive de nouvelles populations dans les villes au XIX^e siècle dans le cadre de la révolution industrielle a provoqué un véritable bouleversement à la fois social et urbanistique. Deux questions majeures se posent alors aux autorités : comment assurer le logement de toutes ces populations et comment assurer l'ordre public et éviter la constitution de territoires urbains qui seraient précisément hors de contrôle des autorités politiques et administratives ?

De ce point de vue, la loi sur la création des habitations à bon marché de 1894 ainsi que la loi Cornudet de 1919, destinée à réglementer la croissance urbaine par l'obligation pour les villes de produire des plans d'extension et d'embellissement, peuvent être perçues comme les deux premières législations nationales instaurant une véritable politique de la ville réglementaire.

À cet égard, on constate qu'au cours de la première partie du XX^e siècle ce sont précisément les villes qui ont servi de laboratoires urbains et sociaux pour l'expérimentation de nouveaux modèles, en particulier celui des cités-jardins qui suggère une approche rationalisée et modernisée de l'urbanisme moderne.

Le choc des « trente glorieuses »

La situation telle qu'elle apparaît au lendemain de la Seconde Guerre mondiale conduit les pouvoirs publics à définir une politique urbaine réellement en capacité de relever le défi de la reconstruction, et en mesure d'assurer le bien-être social des populations destinées à devenir les opérateurs de la croissance économique qui s'annonce. Plusieurs critères sont définis à cette occasion.

Tout d'abord, et c'est une rupture majeure avec la période précédente, c'est désormais l'État qui prend en charge directement la conduite de la politique urbaine. Sous l'égide du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), et dans le cadre des objectifs d'aménagement visant à rééquilibrer le territoire national entre Paris et la province, il est décidé la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de constructions de logements. L'objectif est de garantir le volet logement dans la définition et dans l'exécution des plans de modernisation économique et sociale. La France connaît en effet un retard extrêmement préoccupant en matière de mises en chantier de constructions neuves : à peine 70 000 mises en chantier en 1948, alors que le Commissariat général au Plan prévoit un rythme annuel de 300 000, et cela sur une période de trente années.

Sous l'impulsion principale d'Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction de 1948 à 1953, la France se convertit à l'industrialisation des procédés de fabrication de logements. Le résultat est à la hauteur des enjeux : dès le milieu des années 1950, on frôle les 300 000 mises en chantier annuelles. Les choix opérés ont toutefois un coût : c'est désormais la préfabrication qui domine le marché de la commande publique, en particulier pour les opérations qualifiées de « grands ensembles ». Le décret paru en 1958 résume l'ambition qui est désormais celle de l'État : pour obtenir le label « zones à urbaniser en priorité » et les crédits afférents, les villes doivent accepter l'implantation sur leur territoire d'opérations d'au moins 500 logements. Certaines

de ces zones ont une population équivalente à celle d'une ville moyenne, ce qui entraîne nécessairement des conséquences importantes sur le plan social.

Dès la mise en chantier des premiers grands ensembles urbains, à partir de 1955, la question de l'accompagnement social des nouveaux résidents est posée.

Dès la mise en chantier des premiers grands ensembles urbains, à partir de 1955, la question de l'accompagnement social des nouveaux résidents est posée. Les pouvoirs publics ont d'emblée mis en place des dispositifs censés favoriser le développement de la vie sociale, mais également prévenir certains problèmes dus à une promiscuité excessive de nouveaux habitants qui n'ont pas l'habitude de la vie en logements collectifs. L'animation devient alors un registre déterminant de la politique mise en place par les pouvoirs publics au sein des cités nouvelles. La création en 1965 des premiers conseils de résidents par la Société centrale immobilière de construction, filiale de la Caisse des dépôts, souligne également la place que les pouvoirs publics entendent réserver aux résidents eux-mêmes dans la gestion et l'animation des équipements collectifs de leurs quartiers. On retrouve là les deux sources d'inspiration qui présideront à la définition de la première procédure de la politique de la ville¹.

L'invention d'une procédure d'action publique

Si la politique de la ville est officiellement créée en 1981 avec la procédure DSQ (développement social des quartiers), les premiers signaux d'alerte concernant l'évolution sociale de grands ensembles sont émis dès la fin des années 1960. Deux dysfonctionnements sont particulièrement repérés : les processus de ségrégation sociale, d'une part, les premières manifestations de violence urbaine, d'autre part. Pour Albin Chalandon, ministre de l'Équipement et du Logement de 1968 à 1972, il est urgent de procéder à une « humanisation » des cités construites principalement au cours des décennies précédentes. À cet effet, une nouvelle procédure est inventée, Habitat et vie sociale², qui aura pour mission de définir au plan local des programmes ayant pour but de favoriser le développement de la vie sociale et d'améliorer les conditions de logement. Parallèlement, grâce à la création du Plan construction, la qualité architecturale des nouveaux bâtiments devient une priorité. Parmi les réalisations citées

en référence par le gouvernement figure la Grande Borne, à Grigny, dont la réalisation est confiée à l'architecte Émile Aillaud. L'ébauche de la politique de la ville, à l'origine, consiste donc essentiellement à une finalisation de la ville des « trente glorieuses ». Plusieurs éléments vont toutefois faire évoluer très vite le sens donné à la nouvelle procédure dont les premières expérimentations démarrent au plan local en 1975.

Avec la décision d'arrêter officiellement la production des grands ensembles en 1973 et, parallèlement, la volonté de favoriser le développement des villes nouvelles ainsi que des villes moyennes, les pouvoirs publics cessent de faire des grands ensembles une catégorie spécifique de leur intervention en matière de réhabilitation. Très vite toutefois, la procédure Habitat et vie sociale apparaît dépassée par l'évolution de certaines cités HLM. Le transfert de populations modestes y a entraîné une très forte perturbation des équilibres sociaux qui y régnaient. L'implantation de nombreuses familles étrangères, bien souvent sans concertation avec les autorités locales, conduit également à l'accroissement des processus de ségrégation. La crise économique, qui frappe en premier lieu les employés les plus modestes, contribue également à marginaliser certaines de ces cités, dont celles de l'Est lyonnais (Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape), qui deviennent, en quelque sorte, l'exemple à ne pas suivre. De fait, Habitat et vie sociale semble impuissant à faire face aux véritables enjeux qui sous-tendent l'avenir même de ces cités HLM.

La redéfinition de la politique de la ville a lieu dans ce contexte d'exacerbation de la question urbaine relative au devenir des grandes cités d'habitat social.

La redéfinition de la politique de la ville a lieu dans ce contexte d'exacerbation de la question urbaine relative au devenir des grandes cités d'habitat social. C'est en effet au cours des années 1981-1989 que la « banlieue » – entendue comme l'expression même de la concentration de cités d'habitat social – devient l'épicentre de la politique de la ville.

Le quartier comme échelle d'intervention

L'alternance politique de 1981 n'entraîne pas de remise en cause radicale des objectifs définis dans le cadre des opérations Habitat et vie sociale, le principal d'entre eux demeurant l'amélioration des conditions de vie au sein des HLM. Les mesures

1. À ce propos, on peut d'ailleurs considérer que la marginalisation des objectifs sociaux dans les opérations de rénovation urbaine menées actuellement explique partiellement la crise de sens que traverse la politique de la ville depuis une décennie.

2. Voir aussi l'article de Frédéric Tiberghien en page 10 de ce numéro.

annoncées par le Premier ministre, Pierre Mauroy, lors du congrès national des HLM en octobre 1981, déterminent en revanche un changement notoire dans la manière d'atteindre ces objectifs. Dans le cadre de la décentralisation, une plus grande part de responsabilité est donnée aux maires, tant du point de vue de la définition des projets que de leur suivi. La présidence de la nouvelle commission nationale chargée de mettre en œuvre la procédure DSQ est d'ailleurs confiée à un élu, Hubert Dubedout, maire de Grenoble, et non à un haut fonctionnaire du ministère de l'Équipement. De même, le caractère transversal des opérations ainsi que l'implication des habitants sont mis en avant. Enfin, il est à noter que c'est l'échelle du quartier qui est choisie par la Commission nationale pour le développement social des quartiers pour la réalisation des nouveaux programmes d'intervention.

En 1983, le virage de l'austérité pris par le gouvernement marque toutefois un premier coup d'arrêt aux ambitions affichées en matière de politique de la ville. Cela n'empêchera pas en 1984 la sélection de près de 150 quartiers qui bénéficieront d'actions engagées dans le cadre des contrats de plan État-régions. Quatre ans plus tard, malgré le renfort de la mission Banlieues 89, dédiée à l'amélioration de la qualité architecturale et urbanistique des territoires concernés, l'évaluation de la première vague des opérations de la procédure DSQ conduit les pouvoirs publics à redéfinir la politique de la ville, tant cette fois du point de vue des objectifs affichés que de la manière dont il convient de les mettre en œuvre. Commencera alors une nouvelle étape, celle d'un recentrage autour des services de l'État et d'une plus grande place accordée aux enjeux liés à la restructuration urbaine des quartiers concernés.

L'institutionnalisation de la politique de la ville

Au « Changer la vie » de 1981 a succédé en 1988 « La France unie » du candidat-président François Mitterrand. L'heure n'est donc plus aux grandes réformes structurelles mais plutôt à la recherche de solutions intermédiaires susceptibles d'apaiser la société française. Trouver la politique adéquate pour tenter d'enrayer la crise des banlieues devient donc crucial, d'autant que de nouvelles violences urbaines ont lieu en 1990. La principale décision prise par le nouveau Premier ministre, Michel Rocard, consiste à remettre directement la politique de la ville dans le giron de l'État. Dès 1988, une délégation interministérielle à la Ville chargée de structurer et d'animer les nombreux dispositifs en vigueur est confiée à Yves Dauge. À la fin de l'année 1990, l'institutionnalisation de la politique de la ville franchit une nouvelle étape avec la nomination d'un ministre de la Ville en titre. Afin de renforcer le poids des services de l'État dans la conduite des

projets locaux, treize sous-préfets sont missionnés dans les départements les plus sensibles en vue d'y animer et d'y coordonner l'intervention de l'État dans le seul domaine de la politique de la ville. Parallèlement, l'engagement financier de la Caisse des dépôts aux côtés des collectivités locales permet d'envisager des programmes d'intervention qui visent non plus principalement l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers dits sensibles, mais plutôt dans certains d'entre eux des opérations de restructuration globale. La création en 1992 des grands projets urbains vise ainsi à la concentration des crédits de la politique de la ville sur les territoires les plus en difficulté, en utilisant pour cela le registre de la rénovation urbaine.

On peut donc considérer qu'en 1993, au moment où la France s'apprête une nouvelle fois à changer de majorité, la politique de la ville s'est définitivement imposée dans le paysage politico-administratif français comme une procédure d'action publique à part entière. Elle fonctionne désormais à un double niveau : par les contrats de ville, elle assure le suivi urbain et social des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire ; par les grands projets urbains, elle marque sa détermination à transformer en profondeur le tissu urbain des territoires les plus touchés, en particulier par la désindustrialisation.

En cela, la période 1988-1993 peut être perçue comme un premier jalon de ce qui aboutira une décennie plus tard à l'adoption de la loi sur la rénovation urbaine, qui est désormais le principal axe de la politique de la ville. À l'époque de sa création en tant que telle, il y a de cela maintenant quarante ans, cette politique de la ville se voulait hors du droit commun, tant du point de vue des modalités d'intervention que de sa durée limitée dans le temps... ●

En 1993, au moment où la France s'apprête une nouvelle fois à changer de majorité, la politique de la ville s'est définitivement imposée dans le paysage politico-administratif français comme une procédure d'action publique à part entière.

Un cadre **juridique** en mouvement **perpétuel**

Frédéric
Tiberghien

Président adjoint de la section des travaux publics
du Conseil d'État.



Ancien rapporteur général de la section du rapport et des études du Conseil d'État, il est notamment l'auteur des rapports publics :

- « Droit au logement, droit du logement », 2009.
- « Le contrat. Mode d'action publique et de production de normes », 2008.

Il est également l'auteur de :

- *Versailles. Le chantier de Louis XIV. 1662-1715*, Perrin, 2002.

La mise au point du cadre juridique de la politique de la ville à partir des années 1970 a été laborieuse, donnant lieu à un foisonnement de textes et d'instances.

Les problèmes posés par les grandes villes, tardivement identifiés, offrent autant de points d'entrée possibles pour une politique de la ville : sécurité et délinquance; chômage et activités informelles; pauvreté et précarité; habitat informel et conditions de logement; ségrégation spatiale et discriminations; problèmes liés à la concentration de populations immigrées; faible participation à la vie politique; faible présence des services publics; échec scolaire...

La France institutionnelle a privilégié l'un d'eux : le « problème des banlieues », qui a été attribué aux grands ensembles construits dans les années 1960. La circulaire Guichard du 20 mars 1973, premier acte officiel de la politique de la ville, entend limiter la construction de nouveaux grands ensembles. Et, après les émeutes de Vaulx-en-Velin, Michel Rocard stigmatise encore le 10 octobre 1990 « une certaine forme d'architecture quasi concentrationnaire dans sa nature et criminogène dans ses résultats ».

Avant de devenir après 2000 une politique sociale luttant contre la pauvreté et le chômage des habitants, la politique de la ville fut d'abord une politique urbaine et du bâti, centrée sur la suppression des ghettos et la démolition-reconstruction.

Une politique qui prend corps au fil de rapports

Avant de formaliser une politique publique, consulter les travaux des savants permet d'identifier les causes des problèmes et d'y apporter de meilleures réponses. Mais, comme souvent, ces travaux ont été ignorés et le savoir a été constitué au fil de rapports. Parmi les principaux : les travaux du groupe de réflexion Habitat et vie sociale, créé en 1973 et présidé par Robert Lion, futur directeur général de la CDC, le rapport Peyrefitte de 1977, « Réponses à la violence », le rapport Schwartz de 1981, « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes », le rapport Dubedout de 1983, « Ensemble, refaire la ville », le rapport Bonnemaison de 1983, « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité », le rapport Delarue de 1991, « La relégation », le

rapport Le Gall de 1994 pour le conseil économique et social d'Île-de-France, « La politique de la ville : les quartiers en difficulté et la violence dans les établissements scolaires », le rapport Sueur de 1998, « Demain la ville », le rapport Robin-Rodrigo et Bourguignon de 2000, « Le territoire de la cité au service de l'emploi », le rapport Kedadouché de 2003, « La participation des habitants dans les opérations de renouvellement urbain », le rapport Fitoussi de 2004 pour le Conseil d'analyse économique, « Ségrégation urbaine et intégration sociale », les rapports de la Cour des comptes en 1995, 2002 et 2012 sur la politique de la ville...

Leurs thématiques s'élargissent, embrassant peu à peu la totalité du champ de la politique de la ville; commandés au départ par les responsables politiques, ils s'institutionnalisent; ils font suite à des changements politiques majeurs (décentralisation des années 1980; alternance...) ou à des flambées de violence. Ils donnent une vision parcellaire de la question et provoquent des inflexions dans les politiques publiques, sans jamais embrasser la problématique dans sa globalité.

Une boîte à outils de plus en plus volumineuse

Le foisonnement des outils juridiques mobilisés par la politique de la ville est également remarquable.

Des institutions

La mise en place des institutions a débuté moins d'une dizaine d'années après l'officialisation de la politique de la ville. Reflétant les changements de majorité politique et faisant écho aux soubresauts des banlieues, elle s'est traduite par la création de quatre types d'instances.

Des instances consultatives : la Commission nationale pour le développement social des quartiers en décembre 1981, après les incidents de Vénissieux; le Conseil national de prévention de la délinquance en juillet 1983; le Conseil national des villes en octobre 1988.

Une instance de coordination interministérielle :

le groupe de réflexion Habitat et vie sociale est transformé en instance interministérielle par arrêté du 3 mars 1977, avant de fusionner avec le fonds d'aménagement urbain (FAU). Puis est créé en juin 1984 le comité interministériel des villes (CIV), remanié fin 1988 : chargé de la coordination des politiques ministérielles, il décide des programmes et répartit les moyens.

Une administration chargée d'animer la politique et de préparer le CIV :

la délégation interministérielle à la ville (DIV), créée en juillet 1988, qui se substitue au Conseil national du développement social des quartiers (CNDSDQ). Administration de mission, elle est transformée en secrétariat général du CIV en 2009. En novembre 1983 voit le jour la mission Banlieues 89, confiée à Roland Castro et Michel Cantal-Dupart, qui sera intégrée à la DIV. Un ministère de la Ville est créé en 1990, mais il ne sera doté d'un budget propre qu'en 1994. Parfois, il s'agit d'un simple secrétariat d'État. Son rattachement et ses attributions ont fluctué au cours du temps et de nombreux titulaires s'y sont succédé.

Puis arrive dans les années 2000 la mode des agences : l'Agence nationale pour la rénovation urbaines (Anru) en 2003, et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse) en 2006.

Des institutions locales : les missions locales en mars 1982 (rapport Schwartz); les conseils départementaux (obligatoires) et communaux (facultatifs) de prévention de la délinquance en 1983, transformés en 2002 en conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CSLDP), présidés par les maires ou les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI); les régies de quartier en 1986; treize postes de sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville en janvier 1991; les maisons de justice en 1992, devenues maisons de la justice et du droit; les maisons de services publics à partir de 1996; les délégués de l'État dans les quartiers à partir de 1992, généralisés en 2000 et devenus délégués du préfet en 2008; les délégués du médiateur en 2005; les maisons de l'emploi et les préfets à l'égalité des chances en 2006. On utilise aussi en décembre 1990 la formule à la mode de groupement d'intérêt public (GIP) pour mettre en commun les moyens de l'État et des collectivités territoriales, puis celle d'établissement public local d'aménagement et sa variante EPLRU (établissement public local de rénovation urbaine). Politique interministérielle élaborée en concertation avec les grands élus locaux, la politique de la ville débouche sur une déclinaison territoriale, impulsée par une administration centrale légère aux marges de l'administration traditionnelle.

Des programmes

La politique de la ville réserve sans surprise une place majeure aux opérations et aux programmes. Tout a démarré avec les opérations Habitat et vie sociale, qui donnent naissance aux procédures d'aménagement urbain et aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah), notamment. D'autres initiatives suivent : le plan Banlieue territoire en 1977; les opérations Anti été chaud, renommées opérations Prévention été puis Ville, vie, vacances à compter de 1981; les opérations de développement social des quartiers (DSQ) en 1982; le plan de rénovation des quartiers défavorisés en 1990; les plans locaux d'insertion économique (Plie) en 1992; le pacte de relance pour la ville en 1996; le programme de réussite éducative à partir de 2005; le plan Espoir banlieues en 2008; le programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) 2004-2013, prolongé jusqu'en 2015, suivi par le PNRU II 2016-2024, qui porte sur 200 quartiers.

Des fonds

Pour financer ces opérations et programmes est créé par arrêté en août 1976 le fonds d'aménagement urbain (FAU), dont une circulaire du 3 mars 1977 précise les modalités d'intervention. D'autres fonds sont créés ou mobilisés : le fonds social urbain en juin 1984; le fonds d'action sociale (FAS), créé en 1958, est transformé en fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) en 2001 puis en Acse en 2006; le fonds de solidarité pour le logement (FSL) en 1990; le fonds interministériel d'intervention pour la ville en janvier 1995; sans oublier les fonds apportés par la Caisse des dépôts, en dernier lieu pour financer les 5 milliards d'euros du PNRU II.

Des transferts financiers

Organisés à partir de 1991, ils instituent des mécanismes de péréquation en faveur des communes urbaines défavorisées (dotation de solidarité urbaine, réformée en 1993 et 2005; fonds de solidarité pour les communes d'Île-de-France; dotation particulière de solidarité urbaine).

La loi de finances pour 2009 a également institué une dotation de développement urbain (DDU) qui bénéficie, depuis 2014, à 120 villes particulièrement défavorisées. Cette DDU a été remplacée par une dotation politique de la ville par la loi de finances 2015; celle de 2016 a étendu la dépense subventionnable aux dépenses de fonctionnement découlant des contrats de ville.

Des zonages

Le champ d'intervention géographique de la politique de la ville est défini par des outils de zonage qui évoluent selon une double logique : de multiplication, sous la pression des élus locaux, et d'élargissement, du quartier à l'agglomération.

Des 39 quartiers des opérations Habitat et vie sociale, pour 53 sites, on passe aux 148 quartiers des conventions DSQ puis aux 751 zones urbaines sensibles (ZUS), situées dans 490 communes, et enfin aux 2 492 contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), concernant 500 communes. Entre-temps ont été créées en 1996, par décret, des zones de redynamisation urbaine (ZRU), au nombre de 416 (avec des mesures fiscales spécifiques et des exonérations de cotisations sociales), et par décret en Conseil d'État des zones franches urbaines (ZFU), au nombre final de 100 (avec des exonérations fiscales et de charges sociales pour quatorze ans).

L'article 5 de la loi du 21 février 2014 a unifié cette géographie avec les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV), dont le nombre est finalement de 1 300 au lieu des 1 000 prévus, et supprimé les trois zonages antérieurs.

Ces zonages n'excluent pas des zonages spécifiques à certains ministères : le ministre de l'Éducation nationale a par exemple délimité en juillet 1981 des zones d'éducation prioritaire (ZEP).

Des contrats

Une autre caractéristique saillante de la politique de la ville est le recours fréquent au contrat, qui a été analysé dans le rapport de 2008 du Conseil d'État « Le contrat, mode d'action publique et de production de normes ». Les contrats servent à organiser la coopération entre personnes publiques, à se mettre d'accord sur les actions et les programmes à mener, à piloter l'action publique, à combiner des financements et à légitimer politiquement et nationalement des projets d'intérêt local.

Leur palette s'est constamment enrichie depuis les 148 conventions de DSQ conclues à partir de 1982. Les contrats de plan 1984-1988 ont intégré une composante politique de la ville et les opérations de DSQ. Les contrats de plan 1989-1992 ont inclus des contrats plus variés : conventions de quartier, conventions ville-habitat, contrats de programmes d'aménagement concerté du territoire urbain (Pact urbains) et contrats de ville expérimentaux. On retrouve ici le mouvement d'élargissement du quartier à l'agglomération.

Deux circulaires, des 4 février et 22 mai 1989, ont réorganisé ce dispositif, axé sur le contrat de ville de 1994 à 1999. Ce contrat, unifié entre 2000 et 2006, comporte deux déclinaisons : le grand projet urbain ou de ville, qui ambitionne de réintégrer les quartiers dans la ville, et l'opération de renouvellement

urbain, à partir de 1999 (le nouveau contrat de ville organisant la sortie des conventions de DSQ).

Le CIV du 9 mars 2006 définit le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville et instaure le Cucs, qui succède au précédent entre 2007 et 2013. Il regroupe pour trois ans tous les programmes et contrats conclus entre l'État et un EPCI ou une commune mais associe peu les régions et les départements. Il couvre cinq champs, sans formaliser de véritables objectifs : développement économique et emploi ; amélioration du cadre de vie et de l'habitat ; réussite éducative ; accès à la santé ; prévention de la délinquance.

Apparaissent ensuite les contrats Anru, puis le nouveau contrat de ville institué par l'article 6 de la loi du 21 février 2014. Conclu pour six ans avec l'EPCI (sauf en région parisienne et outre-mer) et coordonné avec les élections locales, il intègre les actions relevant des fonds structurels européens et est articulé avec la convention Anru et une convention intercommunale d'attribution des logements sociaux. Il est signé par tous les partenaires.

Ces contrats coexistent avec des contrats spécifiques. Des contrats locaux de sécurité sont signés à partir de 1997 (volet prévention et sécurité des contrats de ville du XII^e plan) et des contrats d'action de prévention pour la sécurité dans la ville (Caps), qui incluent des conseils communaux de prévention de la délinquance. Des contrats propres à l'Éducation nationale sont également signés : contrats de réussite, contrats éducatifs locaux en 1998, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Des textes

Les politiques publiques naissent souvent sur une table rase : la circulaire formalise ses premiers pas et officialise un patronage politique. Instrument souple, elle est propice à la transmission des instructions sur la manière de concevoir et d'appliquer une politique publique.

Parmi de nombreuses circulaires, on citera celle du 28 décembre 1981 créant les ZEP et celle du 22 mai 1989 définissant les programmes d'action de la politique de la ville.

La loi, nécessaire car on touche à la libre administration des collectivités territoriales, entre en scène plus tard, mais elle s'accorde un effet de rattrapage impressionnant : parmi d'autres, citons la loi du 10 juillet 1989 approuvant le X^e plan (contrat de ville) ; la loi du 31 mai 1990 mettant en œuvre le droit au logement qui crée le bail à réhabilitation ; la loi du 13 mai 1991 sur la solidarité financière qui institue des mécanismes de péréquation en faveur des communes défavorisées ; la loi du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville qui confie aux communes le PLH (programme local de l'habitat) et énonce des objectifs de mixité sociale et de lutte contre les

exclusions; la loi du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire qui institue un zonage et hiérarchise les territoires selon la gravité des problèmes à résoudre; la loi du 14 novembre 1996 (pacte de relance pour la ville) qui institue trois zonages; la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions qui institue le programme départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDLPD); la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dont l'article 55 prévoit de répartir les logements sociaux ailleurs que dans les banlieues; la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine; la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales; la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005; la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances; la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement; la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine...

De lois ponctuelles et parcellaires, on passe à des lois thématiques puis à des lois d'orientation ou de programmation qui formalisent une politique publique et individualisent ses moyens.

De lois ponctuelles et parcellaires, on passe à des lois thématiques puis à des lois d'orientation ou de programmation qui formalisent une politique publique et individualisent ses moyens, budgétaires notamment. Leurs titres sont d'autant plus ambitieux et ronflants que les résultats obtenus précédemment sont limités : dans une culture « légicentrique », marquée par le volontarisme politique, un bon titre de loi semble de nature à changer la réalité et le cours des choses.

Les quatre grandes branches du droit administratif du logement, dont le droit de la rénovation urbaine, étant modifiées de plus en plus fréquemment, ce droit devient instable et foisonnant (Conseil d'État, « Droit au logement, droit du logement », rapport public 2009, p. 183 et 333).

Des outils de suivi

Est créé dès mars 1991 un comité d'évaluation de la politique de la ville, qui rendra quelques rapports sévères. L'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) est créé en 2004 pour évaluer l'impact des politiques publiques. L'Observatoire national de la politique de la ville, fusion du précédent avec le comité d'évaluation et de suivi de l'Anru, lui succède en 2014.

Enfin, un document de politique transversale regroupe les programmes concourant à la politique de la ville de manière à redonner de la lisibilité financière à cette politique très éclatée.

Les critiques

Les critiques adressées au cadre juridique de la politique de la ville sont nombreuses et bien connues : instabilité législative, réglementaire et contractuelle aggravée par les clivages droite-gauche et l'alternance au pouvoir; classe politique hermétique à la prospective, qui gère au jour le jour et ne prend de décisions, fortes et improvisées, qu'en période de crise; faiblesse de la coordination interministérielle et du pilotage local des contrats; succession de dispositifs rigides et inconciliables entre eux, qui s'attaquent aux symptômes plus qu'aux causes; plans tonitruants plus souvent mal que bien financés; saupoudrage des crédits sous l'influence des élus locaux; faiblesse de l'évaluation et résultats mitigés; primauté des questions d'urbanisme et de logement; politiques sociales fondées sur l'assistance; faiblesse des politiques d'intégration et sous-estimation de la question du genre dans la politique de la ville; faiblesse des actions de prévention...

Le temps de cette politique publique et de l'action administrative est également décalé par rapport au temps des besoins, qui relèvent de l'urgence : monter des opérations et des programmes prend des années, si bien que les habitants des quartiers vivent cette politique publique sur le mode de la désillusion et du désenchantement, pour ne pas dire qu'ils y voient de la duperie publique.

En conclusion, si le cadre juridique de la politique de la ville ne fait plus vraiment débat, ce dernier s'est déplacé vers l'évaluation et le décalage constant entre l'ampleur des ambitions et la modestie des résultats. Cela a conduit à se réinterroger sur les prémisses du raisonnement : et si les populations des quartiers n'étaient pas un « problème » mais la solution?

La politique de la ville ne devrait-elle pas mobiliser des moyens pour permettre aux habitants de s'organiser afin de mettre en œuvre leurs propres projets? C'est ce que vise l'article 7 de la loi du 21 février 2014 avec la mise en place de conseils citoyens dans le cadre des contrats de ville et dans chaque quartier prioritaire, afin de parvenir à une coconstruction de la politique de la ville avec les habitants et les acteurs économiques. Il n'aura fallu que quarante ans pour remettre la pyramide sur sa base et prendre en considération la déclaration de Caracas de novembre 1991, qui énonce des principes et des points stratégiques pour la réhabilitation des quartiers dégradés, en privilégiant les habitants par rapport aux territoires.

Mais, désormais, d'autres interrogations portent sur d'autres inégalités territoriales : les territoires ruraux et périurbains ne sont-ils pas aujourd'hui aussi prioritaires que les quartiers de la politique de la ville? ●

Une **mobilité** financière incomplète

Gérard
Hamel

Maire de Dreux.



Il a publié précédemment dans *Constructif* :

- « Les réactions des élus et des professionnels », hors-série n° 1, mars 2012.
- « Politique de la ville : une mutation à parachever », n° 29, juin 2011.

Si le volet urbain de la politique de la ville a des résultats tangibles, les actions sociales financées sur crédits spécifiques n'ont joué qu'un rôle d'amortisseur. Les efforts doivent être poursuivis.

Le financement de la politique de la ville peut être décomposé en deux volets, l'un urbain et l'autre social. Le volet urbain repose essentiellement sur le déploiement du programme national de rénovation urbaine, géré dans sa globalité par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). Ce programme aussi emblématique que nécessaire se donne comme priorité la réintégration urbaine de certains quartiers marqués par des situations de décrochage à la fois territorial et social. À travers la rénovation urbaine, les autorités publiques ont su illustrer leur engagement vis-à-vis des problématiques que concentrent ces quartiers. Cet engagement a mobilisé plus de 46 milliards d'euros, dont un quart issu de l'enveloppe de subvention de l'Anru (12 milliards d'euros), et a bénéficié à plus de 500 quartiers.

Outre les subventions de l'Anru, le programme de rénovation urbaine, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en 2003, fait appel à des actions partenariales impliquant l'ensemble de contributeurs que sont les bailleurs sociaux, qui financent près de 44 % des projets de rénovation urbaine, les collectivités territoriales (régions, départements et communes concernés), pour 23 %, l'Europe, via le Fonds européen de développement régional (Feder), et d'autres financeurs, comme la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui interviennent sous la forme de prêts à hauteur de 8 %.

L'Anru est financée en grande partie par Action logement depuis le désengagement progressif de l'État, amorcé en 2009. Face à ce désengagement de plus en plus affirmé et à l'essoufflement progressif d'Action logement au regard du poids financier de la rénovation, des interrogations naissent quant à la sécurisation des financements de l'Anru, qui doit simultanément clôturer un programme national de rénovation urbaine (PNRU) et engager un nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) sur la période 2014-2020, qui devrait concerner environ 200 quartiers.

Les limites des crédits spécifiques

Le volet social de la politique de la ville est défini par un objectif de réduction des inégalités sociales et économiques. Cet objectif se décline dans les contrats urbains de cohésion sociale (désormais contrats de ville) autour de grands piliers que sont généralement le développement social, le développement urbain, le développement économique, la sécurité et la prévention de la délinquance.

Ces actions en faveur de la cohésion sociale et de la recherche d'une équité optimale sont essentiellement financées par des crédits spécifiques relevant du budget du programme 147 (politique de la ville) de l'État. Ces crédits ont été pensés afin d'assurer des leviers incitatifs, voire compensatoires, pour les territoires en difficulté en y déployant des plans d'action. Ce programme consacre près de 70 % de son enveloppe budgétaire à des actions pour la cohésion sociale et la promotion de l'égalité des chances. Pour atteindre ses objectifs, la politique de la ville s'appuie de surcroît sur des crédits spécifiques et surtout sur des crédits dits de « droit commun ». Ce droit commun regroupe l'ensemble des politiques publiques appliquées sur tout le territoire sans distinction. Dans les quartiers concernés par la politique de la ville, on constate une régression de l'application du droit commun au profit des crédits spécifiques, qui assurent par conséquent peu leur rôle d'amplificateur.

Face à l'ampleur des situations de dégradation à la fois sociale, économique et urbaine, l'État rappelle que les crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville ne peuvent pas à eux seuls inverser la tendance à la paupérisation dont sont victimes les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est dès lors nécessaire que les actions en faveur du rééquilibrage social et territorial s'appuient sur un pilotage politique fort et bénéficient d'une suffisante mobilisation financière et opérationnelle des crédits de droit commun, en complément des apports initiés par les

cr dits sp cifiques, afin de r pondre au mieux aux besoins identifi s.

Un cadre de vie am lior 

La politique de la ville est une politique de r  quilibrage qui tente d'agir   la fois sur l'urbain et sur le social au moyen de programmes d'action visant   estomper les fractures socio- conomiques et territoriales. Ses finalit s sont notamment l'am lioration du cadre de vie r sidentiel et des conditions de vie des habitants et la recherche de mixit  et de coh sion sociales.

Le PNRU s'est d ploy  en affichant la n cessaire banalisation des quartiers comme une condition au retour de l'attractivit  et de la mixit  sociale. Ce programme s'est appuy  sur une reconfiguration de l'offre de logements sociaux, une diversification de l'habitat et l'am nagement d'espaces et d' quipements publics structurants.

Les quartiers ont  t  et sont encore profond ment transform s, avec environ 150 000 op rations de d molition, plus de 330 000 r habilitations et pr s de 140 000 constructions de logements.

D'un point de vue urbanistique, ces interventions ont consid rablement m tamorphos  la physiologie des quartiers mais aussi am lior  le quotidien des populations qui y r sident. Cependant, le regain d'attractivit  ainsi que l'arriv e de nouvelles populations (id alement des classes moyennes) qui devaient spontan ment s'op rer   l'issue des op rations de restructuration des quartiers n'ont pas  t  si  vidents, et le brassage social tant esp r  reste assez timide.

Quels ont  t  les freins ? D'une part, les op rations de restructuration n'ont concern  qu'une fraction des quartiers, par cons quent la pr dominance du logement social y est toujours importante (les zones urbaines sensibles accueillent encore pr s de 40 % des logements sociaux de leurs unit s urbaines). D'autre part, le changement de physiologie ne peut   lui seul et de fa on m canique alt rer les perceptions n gatives associ es   ces quartiers.

Un retour   l'emploi durable peu garanti

L'emploi (et le retour   l'emploi) est un axe majeur de la politique de la ville. Il est consid r  comme une condition du changement social durable. Les dispositifs et les efforts d ploy s sur ces territoires en faveur de l'emploi et de l'employabilit  des jeunes sont consid rables. Prenons l'exemple des clauses d'insertion : elles ont concern  plus de 56 000 personnes depuis le d marrage du PNRU, dont 35 % de jeunes. Mais ces outils, au d part consid r s comme des passerelles vers l'emploi et la construction de parcours professionnels, se sont r v l s insuffisants pour inscrire ou r inscrire durablement les actifs dans le march  du travail. Cette impulsion a eu des

effets sur la courbe du ch mage, qui s'est progressivement stabilis e, mais au profit d'une flamb e du nombre d'emplois pr caires et de courte dur e, avec 21 % des actifs en CDD ou en int rim, contre 14 % pour le reste du territoire.

Une nette am lioration de la s curit  non ressentie

Le r am nagement des espaces et le renforcement de la pr sence des forces de police et de personnes en charge de la m diation ont contribu  au renforcement de la s curit  dans les quartiers prioritaires. Un vrai travail de sensibilisation et de pr vention de la d linquance a permis d'am liorer la tranquillit  des habitants, avec une diminution des atteintes aux personnes et aux biens. N anmoins, le sentiment d'ins curit  n'a pas pour autant diminu , car il est souvent associ    la pr dominance de l' conomie souterraine, au trafic et   la consommation de drogue (deux fois plus  lev s dans les quartiers prioritaires).

La politique de la ville dans sa globalit  n'est toujours pas parvenue   inverser la tendance   la pr carisation des m nages d j fragiles, mais il est certain que ses actions ont eu des effets d'amortissement qu'il faudra   l'avenir consolider. Le PNRU s'est beaucoup focalis  sur l'urbain et a su transformer le cadre de vie et les logements de ces quartiers. Il semble d sormais n cessaire de trouver une r elle compl mentarit  entre intervention urbaine et transformations sociales. Force est de constater que l'urbain est un outil non n gligeable, mais il n'est pas et ne sera pas la solution   lui seul. Le PNRU s' tablit dans cette logique, en tentant de conforter les efforts engag s en termes d'am lioration des conditions de vie mais en y int grant davantage l'humain, avec le souci d'impliquer le citoyen, notamment par la mise en place de conseils citoyens. ●

Il semble d sormais n cessaire de trouver une r elle compl mentarit  entre intervention urbaine et transformations sociales.

Une politique **impuissante** face à l'ampleur des **inégalités**

Hugo
Soutra

Journaliste à *La gazette des communes* et au *Courrier des maires*, cofondateur de Médiacités*.



* www.mediacites.fr

Bien qu'elle soit à l'origine de diverses améliorations en termes de bâti ou de promotion sociale, la politique de la ville ne semble pas avoir eu les moyens de ses ambitions : les inégalités territoriales restent toujours prégnantes.

Le chiffre est sans appel. À en croire un sondage de février 2015¹, 89 % des Français jugent la politique de la ville inefficace. Seuls 10 % des sondés considèrent que les mesures prises en faveur des banlieues ont permis d'améliorer la situation, tant en termes d'éducation que d'emploi, de cadre de vie, de santé ou de sécurité. Pourtant, après plus de quarante ans de politique de la ville, la physionomie des quelque 430 zones urbaines sensibles a été modifiée de façon significative. Depuis la mise en œuvre de l'ambitieux programme national de rénovation urbaine (PNRU 1) en 2003, l'esthétique et l'isolation des nombreux logements sociaux symbolisant ces cités populaires ont évolué dans le bon sens. Une dynamique positive qui devrait se poursuivre, puisque au moins 216 autres quartiers – dont certains composés de copropriétés privées dans des centres anciens dégradés – devraient faire l'objet d'un traitement en profondeur. Pour que le programme national de renouvellement urbain (PNRU 2) soit à son tour considéré comme une réussite, l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) mobilisera 5 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2024 – *via* notamment les sommes collectées par Action logement, l'ex-1 % logement –, en sus de la quinzaine de milliards attendus des collectivités, bailleurs sociaux et autres promoteurs immobiliers.

L'utopie de la mixité

Malgré ces efforts, les quartiers prioritaires de la politique de la ville – nouvelle dénomination des zones urbaines sensibles en vigueur depuis 2014 – ayant vu leur image s'améliorer aux yeux de l'opinion publique demeurent assez rares. Entretien par la concentration dans ces quartiers de populations défavorisées d'origine étrangère et les nombreuses atteintes aux personnes et aux biens qui s'y produisent, les préjugés d'une partie des Français ont la peau dure. Pas davantage que la mixité sociale, la mixité ethnique n'a d'ailleurs été au ren-

dez-vous. Le séparatisme reste la norme. Si ces vastes opérations de démolition-reconstruction ont apporté de l'activité aux entreprises de bâtiment, notamment locales, elles n'ont pas eu pour autant toutes les conséquences qu'on pouvait en espérer sur la vie des habitants.

La fracture socio-urbaine entre les 1514 quartiers prioritaires et leurs cœurs d'agglomération s'avère toujours aussi criante. Pour preuve : la part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans ces quartiers se révèle, encore aujourd'hui, trois fois plus élevée que la moyenne nationale. Un écart qui, au demeurant, n'a cessé de s'accroître depuis le début de la crise économique de 2008 (*voir infographies en pages suivantes*). Il apparaît aussi que les adultes de ces quartiers renoncent plus souvent que les autres aux soins de santé. Cette situation s'explique notamment par le fait que les médecins généralistes y sont 1,5 fois moins nombreux qu'ailleurs, et 3 fois moins pour les spécialistes.

Correctifs à la marge pour l'éducation

Même si la part de collégiens habitant ces territoires populaires qui réussissent au brevet augmente (+ 10,5 % entre 2005 et 2013), ils sont aussi deux fois plus nombreux que la moyenne à se retrouver en échec scolaire à 14 ans. En outre, ils se dirigent toujours moins (27,1 %) que les autres enfants du même âge (40,4 %) vers une filière générale. Une situation antinomique avec le principe d'égalité des chances que revendique l'école républicaine, mais que ne parvient pas à corriger pour autant le système d'éducation prioritaire. Sous diverses appellations au fil des époques (la plus connue étant les ZEP), ce dispositif correctif offre en théorie aux établissements de ces quartiers des moyens pédagogiques et financiers supplémentaires. Reste qu'il n'influe en aucune manière sur le taux plus élevé qu'ailleurs d'enseignants moins expérimentés, ni sur les nombreuses demandes de mutation ou le plus grand absentéisme du corps professoral.

1. Sondage réalisé par Harris Interactive pour LCP, l'Institut Montaigne et Tilder (étude en ligne auprès d'un échantillon représentatif de 1030 personnes).

Pour ne rien arranger, à niveau de diplôme équivalent, la probabilité pour les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville de se retrouver au chômage est deux fois et demie plus grande que pour leurs camarades de la même génération. Et lorsqu'ils parviennent à briser le plafond de verre des discriminations à l'embauche, ils occupent généralement un poste moins qualifié que ceux auxquels ils auraient pu légitimement aspirer.

Faibles moyens d'action

Parce qu'elle a été avant tout une réponse urbaine à des problématiques autant spatiales que socio-politiques, la politique de la ville mise en œuvre au cours de la dernière décennie n'a pas rempli tous ses objectifs. C'est peu dire que les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires – qui ne se résument évidemment pas à leur seul cadre de vie mais intègrent aussi, entres autres paramètres, leur formation ou leur mobilité – ne se sont pas améliorées à proportion des milliards d'euros injectés dans la rénovation urbaine. Mais, outre les 47 milliards d'euros du PNRU 1, quels moyens ont été consentis et réellement orientés vers les territoires d'intervention de la politique de la ville? Dotée de « seulement » 0,1 à 0,3 % du budget annuel de l'État selon les années, cette politique d'impulsion est surtout censée entraîner des investissements de la part des collectivités territoriales et des grands services publics nationaux. Mais aucun outil ne permet à l'Éducation nationale, à la Justice ou à Pôle emploi de mesurer la répartition territoriale, quartier par quartier, de leurs dépenses. Probablement par crainte que soit révélée la sous-dotation de certains quartiers prioritaires dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, les partenaires de la politique de la ville ne semblent d'ailleurs pas pressés de mettre en place de tels indicateurs... et rien ne les y incite. Malgré l'engagement d'une dizaine de ministères et d'associations d'élus en 2013 de réinvestir les territoires populaires d'où ces institutions s'étaient progressivement désengagées, aucune disposition n'a été prise depuis pour concrétiser ces promesses.

À défaut d'être parvenus à interpellier et transformer en amont des services publics perpétuant involontairement les inégalités, le secrétariat d'État à la Ville et les services de politique de la ville des municipalités ont surtout subventionné, en aval, des associations de quartier pour rendre plus acceptables ces dysfonctionnements publics. Sans surprise, les carences en matière de sécurité, de réussite scolaire, d'insertion professionnelle ou d'accès aux soins n'ont pas disparu. Ne parvenant pas à donner corps à la promesse d'égalité des chances et offrant bien peu de perspectives à une jeunesse en proie à la précarisation, la politique de la ville – trop isolée – n'a pas pu empêcher le repli sur soi d'une partie de ses bénéficiaires. Dans une centaine de quartiers, un

décrochage sociétal et culturel initié par des militants « ethnistes » est même venu s'ajouter, ces dernières années, à ce sombre tableau. S'ils restent encore marginaux, la plupart des jeunes hommes et des jeunes femmes ayant trouvé dans le fondamentalisme religieux un substitut à une intégration sociale ratée ont décidé de rompre avec les principes d'égalité femmes-hommes ou de laïcité promus par la République française.

Promotion sociale

Si elle n'a donc clairement pas joué son rôle de promoteur d'une « discrimination positive territoriale », cette politique affichant un objectif de réduction des inégalités peut à tout le moins se targuer d'avoir servi d'amortisseur. Outre le fait de colmater les manques des grands services publics nationaux, elle a parfois favorisé l'éclosion de parcours de vie positifs. Comme le répètent régulièrement ses défenseurs, la situation des habitants des quartiers prioritaires serait probablement bien pire si rien n'avait été mis en place pour raccrocher ces territoires fragiles à leurs agglomérations et à la communauté nationale. Les statistiques – aussi unanimes et alarmistes soient-elles – méritent d'être contextualisées. Le fait que ces cités paupérisées jouent en quelque sorte un rôle de sas d'accueil pour les immigrés explique, par exemple, que la situation ait tendance à se dégrader d'une année sur l'autre. En effet, les citoyens diplômés et correctement intégrés – une réussite sociale qui existe et est, en soi, à saluer alors que l'ascenseur social français est aujourd'hui en panne – laissent rapidement place dans les logements très sociaux à de nouveaux arrivants plus démunis qu'eux. En moyenne, près de la moitié de la population des ZUS change tous les cinq ans. Cette forte mobilité résidentielle accentuant le poids des individus les plus fragiles empêche tout bonnement d'affirmer que les efforts réalisés depuis trente ans ont été vains.

En moyenne, près de la moitié de la population des ZUS change tous les cinq ans.

Résultats différenciés

En outre, contrairement à une image couramment répandue, les réalités des quartiers classés « politique de la ville » sont très variables. Les maux des cités ouvrières des anciennes villes minières du nord-est de la France ne sont pas identiques à ceux des grands ensembles de la région parisienne et de la région lyonnaise ou des quartiers immigrés des villes moyennes désindustrialisées du nord-

ouest du pays. Les méthodes pour fabriquer de la cohésion sociale et leurs résultats ne sont donc pas toujours comparables. Ici et là, des élus locaux volontaristes ont su faire pression sur les représentants locaux de l'Etat et transformer radicalement les politiques de peuplement. D'autres, en revanche, ont échoué. Parfois pour des raisons légitimes, en raison de l'immensité de la tâche et des fractures historiques. Mais aussi parce que certains décideurs se sont contentés d'« acheter la paix sociale », après avoir cédé aux pressions de groupes sociaux aisés désireux de mettre à distance des individus qu'ils jugent indésirables.

Enfin, la transformation des différents dispositifs de la politique de la ville au fil des alternances – et même parfois en cours de mandat – n'aide pas non plus à son objectivation. Suite à un rapport au viciol de la Cour des comptes, en 2012, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a été votée pour corriger un certain nombre d'éléments.

Avant même que l'on puisse en tirer un quelconque bilan, le projet de loi Égalité et citoyenneté – qui devrait être adopté d'ici la fin de l'année – ambitionne à son tour de faire évoluer la politique de la ville. En matière de renouvellement urbain, une nouvelle approche dans la façon de produire de la mixité sociale est attendue. Prenant acte de l'échec de la « gentrification » des territoires concentrant des populations d'origine étrangère, elle prévoit le déplacement d'une partie de ces populations les plus défavorisées vers les centres-villes et les banlieues résidentielles, plus mixtes, de l'agglomération. Autre exemple : la géographie prioritaire a été révisée dans l'idée de concentrer l'effort des pouvoirs publics là où les besoins sont les plus importants : de 2 492 quartiers – dont 751 zones urbaines sensibles – concernés par un contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) au cours du quinquennat précédent, on est passé aujourd'hui à 1 514 quartiers prioritaires.

Ambition globale

Qui dit renouvellement des territoires d'intervention de la politique de la ville dit également rénovation de la gouvernance et changement de cadre de contractualisation. Les intercommunalités profitent de leur montée en puissance pour reprendre en main la gestion de l'avenir des cités paupérisées qu'elles abritent en leur sein. Plus de la moitié des 435 contrats de ville de nouvelle génération ont été élaborés à cette échelle. Y sont consignées les différentes actions qui devront être menées d'ici à 2020. Ces documents stratégiques traitent du développement éducatif, culturel et social des habitants, de la préservation de l'environnement, de la revitalisation économique, sans oublier évidemment l'amélioration du cadre de vie. Pour maximiser leurs

chances d'être traduits en actes, ils ont été signés par la préfecture, les collectivités locales et les bailleurs sociaux, mais aussi par les représentants de services déconcentrés de l'État tels que le recteur ou le procureur, Pôle emploi, les CAF, les conseils départementaux et régionaux, les chambres consulaires, les prestataires de transports en commun, etc. Objectif ? Lutter collectivement contre les mécanismes de relégation frappant ces quartiers et favoriser l'accès de tous aux services publics du logement, de l'éducation, des transports, du développement économique et de l'emploi.

Vers une république effective ?

L'idée est de concrétiser enfin la promesse républicaine. Une tâche encore plus urgente à l'heure où certains discours accusent indistinctement les habitants de ces quartiers de se dresser contre la République. Au-delà de la mise en œuvre de dispositifs spécifiques (zones de sécurité prioritaire, éducation prioritaire) dont la gestion continue d'ailleurs de leur échapper, les professionnels de la politique de la ville attendent donc que leurs partenaires corrigent leurs politiques publiques désavantageant structurellement les territoires les moins favorisés. Il s'agit par exemple de parvenir à fidéliser des agents de police expérimentés pour faire plus de prévention, ou de revoir la carte scolaire pour que l'école ne soit plus aussi impuissante face aux logiques de reproduction sociale.

Pour contraindre les services déconcentrés de l'État à prendre en compte les besoins réels des habitants des quartiers, la loi prévoyait d'associer ces derniers à l'élaboration des contrats de ville et donc à la définition des objectifs assignés, par exemple, aux recteurs ou aux directeurs départementaux de la sécurité publique.

Les retards enregistrés au niveau local pour mettre en place les nouveaux conseils citoyens n'ont toutefois pas permis de concrétiser cette ambition démocratique. C'est pourquoi la loi Égalité et citoyenneté prévoit d'accorder aux membres de ces instances un droit d'interpellation, permettant d'obtenir la nomination d'un délégué du gouvernement. Charge à lui de régler les dysfonctionnements persistants des politiques publiques dans les quartiers prioritaires.

En évoquant un « *apartheid social, territorial et ethnique* » après les attentats de janvier 2015 et en acceptant le principe d'un tel dispositif, le Premier ministre, Manuel Valls, a illustré la prise de conscience d'une partie de la classe politique française. Mais il ne suffit plus aujourd'hui de dénoncer par de belles paroles les inégalités structurelles désavantageant les quartiers prioritaires, mais bien de provoquer un saut qualitatif inédit de la politique de la ville, en y remédiant par le biais de réformes judicieuses et de politiques ambitieuses. ●

Repères et chiffres

Bref historique



Note explicative : la politique de la ville – ses dispositifs mais aussi son périmètre et donc le nombre d'habitants concernés – a constamment évolué au cours des quatre dernières décennies. Les chiffres que nous présentons doivent donc être lus avec précaution, étant donné les nombreuses modifications de l'échantillon étudié en fonction des périodes ainsi que la mobilité résidentielle.

Données chiffrées



Rénovation et renouvellement urbain

Le **programme national de rénovation urbaine (PNRU 1)**, lancé en 2003, est doté de 47 milliards d'euros d'investissements, dont 12,35 milliards apportés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). Trois cent quatre-vingt-dix-neuf conventions de rénovation urbaine ont été signées, portant sur 594 quartiers (dont 428 ZUS). En septembre 2016, l'Anru avait versé environ 11,5 milliards d'euros aux porteurs de projets. Achevés à 75 %, les travaux pourraient se poursuivre jusqu'à 2021 dans certains quartiers.

Programme national de renouvellement urbain 47 milliards d'euros d'investissements.

Prévu de 2014 à 2024, le **nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU ou PNRU 2)** portera sur 466 quartiers, dont 216 dits d'intérêt national et 250 dits d'intérêt régional. Les premiers bénéficieront de 4 milliards d'euros de la part de l'Anru et les seconds de 1 milliard d'euros. L'Anru et le gouvernement espèrent que cet apport initial générera environ 15 milliards d'euros d'investissement de la part des collectivités locales, des bailleurs sociaux et de promoteurs privés, davantage sollicités que par le passé. Les travaux devraient s'achever aux alentours de 2033 selon la Cour des comptes.

Nouveau programme national de renouvellement urbain 15 milliards d'euros d'investissements.



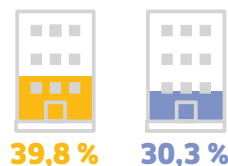
Contrats de ville

Sur les 437 contrats de ville prévus pour 2015-2020, 435 étaient signés au 1^{er} septembre 2016.

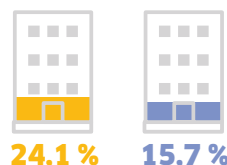


Nouvelle géographie prioritaire

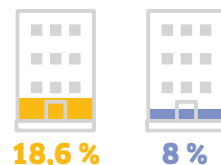
Parmi les 4,8 millions d'habitants des quartiers prioritaires :



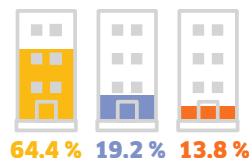
39,8 % sont âgés de moins de 24 ans, contre 30,3 % dans les unités urbaines environnantes.



24,1 % des familles sont monoparentales, contre 15,7 % dans les unités urbaines environnantes.



18,6 % sont étrangers, c'est-à-dire ne possèdent pas la nationalité française, contre 8 % en moyenne dans les agglomérations abritant les quartiers prioritaires.



64,4 % sont locataires d'un logement HLM, contre 19,2 % en moyenne dans leurs agglomérations environnantes et 13,8 % pour l'ensemble de la France.

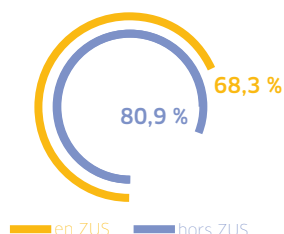
Sources : Onzus et ONPV, Insee, Cour des comptes, Observatoire des inégalités.



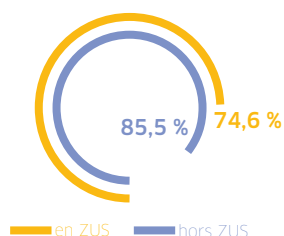
Éducation

Réussite au brevet (brute, et selon la mixité scolaire)

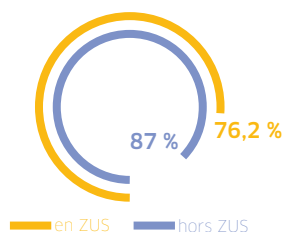
Taux de réussite au brevet 2005 dans les collèges



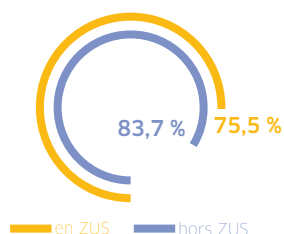
Taux de réussite au brevet 2011 dans les collèges



Taux de réussite au brevet 2012 dans les collèges



Taux de réussite au brevet 2013 dans les collèges



Commentaire : les taux de réussite au brevet s'accroissent progressivement depuis 2005 quels que soient les collèges, mais un écart d'une dizaine de points demeure entre les établissements situés en ZUS et les autres.

Taux de réussite au brevet en 2012



88 %

dans les établissements accueillant moins de **10 %** d'élèves habitant dans les quartiers sensibles.

76,2 %

dans les établissements où plus de la moitié des élèves résidaient en ZUS.



Taux de réussite au brevet en 2014



88,4 %

dans les établissements accueillant moins de **10 %** d'élèves habitant dans les quartiers sensibles.

76,2 %

dans les établissements où plus de la moitié des élèves résidaient en ZUS.



Commentaire : en matière de réussite au brevet, l'écart atteint plus de dix points entre les établissements à faible mixité sociale et les autres. Cette nouvelle méthode de calcul prenant en compte les résultats de l'ensemble des élèves dont la mère réside dans une ZUS permet de mieux appréhender les effets des stratégies d'évitement pratiquées autour de certains établissements situés en zone d'éducation prioritaire.

Orientation professionnelle

Répartition des élèves de 1^{re} par filières selon leur lieu de résidence en 2013-2014 : **55 %** des lycéens de 1^{re} résidant en ZUS étudient dans une filière professionnelle, contre **30 %** des élèves vivant hors ZUS.

Répartition des élèves de 1^{re} en filière générale selon leur lieu de résidence en 2013-2014 : **12 %** des élèves résidant en ZUS étudient en 1^{re} S (contre **27,8 %** de ceux vivant hors ZUS), **8,9 %** en 1^{re} ES (contre **15,8 %**), **5 %** en 1^{re} L (contre **7,8 %**).

Les autres étudient dans une filière technologique (pour **19,1 %** des résidents en ZUS, contre **18,5 %** des élèves hors ZUS).

Niveau d'études

En 2006, **52,2 %** des habitants des ZUS n'avaient aucun diplôme (**35,8 %** dans les unités urbaines englobantes hors ZUS) et **12,5 %** étaient diplômés de l'enseignement supérieur (**27,4 %** dans les unités urbaines englobantes hors ZUS).

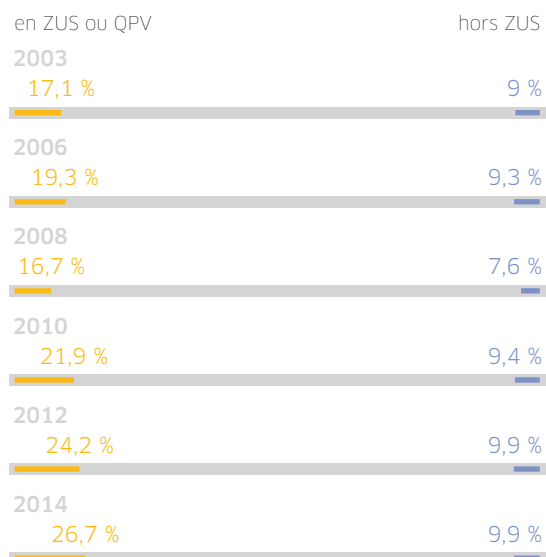
En 2015, **42 %** des habitants des QPV n'ont aucun diplôme (**19,7 %** dans les unités urbaines englobantes) et **12,5 %** sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (**33,8 %** dans les unités urbaines englobantes hors QPV).

Sources : Onzus et ONPV, à partir des statistiques du ministère de l'Éducation nationale et de l'Insee (enquêtes Emploi).

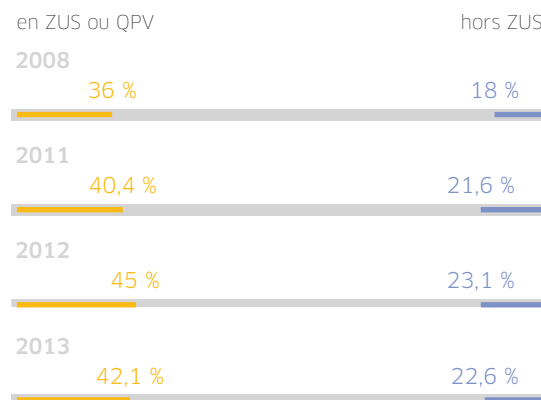


Emploi

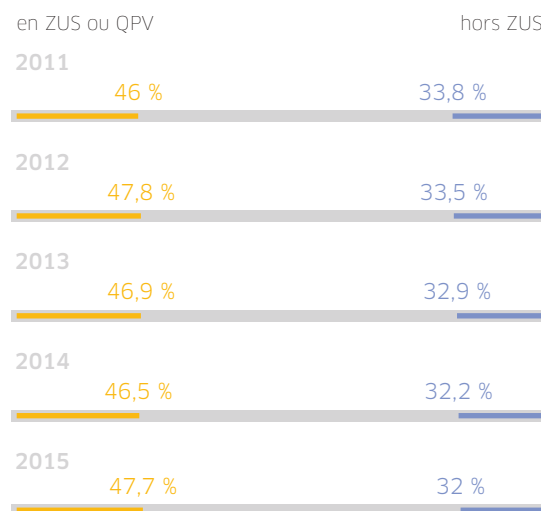
Taux de chômage de la population des ZUS ou QPV, rapporté à celui enregistré hors ZUS



Taux de chômage des 15-24 ans résidant en ZUS, rapporté à celui des jeunes vivant hors ZUS



Taux d'inactivité des femmes habitant en ZUS et de celles résidant dans les mêmes agglomérations mais hors ZUS



Source : enquêtes Emploi de l'Insee.



	en ZUS ou QPV	hors ZUS
2006	30,5 %	11,9 %
2011	36,1 %	12,7 %
2012	38,4 %	12,2 %
2015	41,7 %	16 %

Part de la population de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France touchée par l'illettrisme en 2011 : **15 %** des habitants de ZUS, contre **6 %** des habitants de leurs agglomérations hors ZUS.

Sources : Onzus et ONPV ; Insee, étude « Information et vie quotidienne » 2011.



En 2008, **27 %** des habitants des ZUS interrogés déclaraient éprouver un sentiment d'insécurité contre **14 %** des habitants de leurs agglomérations.

En 2012, **26 %** des habitants des ZUS interrogés déclaraient éprouver un sentiment d'insécurité contre **14 %** des habitants de leurs agglomérations.

En 2014, **25 %** des habitants des ZUS interrogés déclaraient éprouver un sentiment d'insécurité contre **14 %** des habitants de leurs agglomérations.

En 2015, **24 %** des habitants des ZUS interrogés déclaraient éprouver un sentiment d'insécurité contre **14 %** des habitants de leurs agglomérations.

Part des individus se déclarant victimes d'au moins une attaque personnelle (vol, injures, menaces, violence physique) au cours des deux années précédentes



des habitants de ZUS pour 2011-2012, chiffre identique pour 2014-2015.



des habitants hors ZUS d'une agglomération comprenant une ZUS pour 2011-2012, **22 %** pour 2014-2015.

Part des ménages se déclarant victimes d'au moins une atteinte aux biens (vol, cambriolage) au cours des deux années précédentes



des habitants de ZUS pour
2011-2012, **24 %** pour
2014-2015.



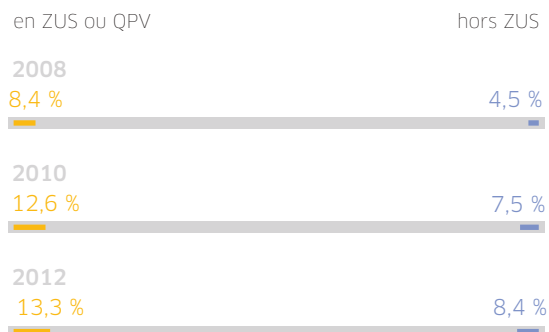
des habitants hors ZUS d'une agglomération comprenant une ZUS pour 2011-2012, chiffre identique pour 2014-2015.

Sources : Onzus et ONVP, d'après l'étude « Cadre de vie et sécurité » de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et de l'Insee

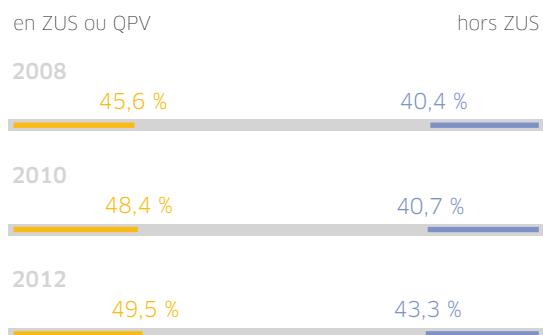


Santé

Part des individus résidant en ZUS et déclarant un état de santé « mauvais ou très mauvais », rapporté à celui des habitants hors ZUS



Part des individus résidant en ZUS en surpoids, rapporté à celui des habitants hors ZUS



Source : Onzus, d'après l'enquête « Santé et protection sociale » de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes).



Vie politique

Participation des habitants des ZUS aux élections en 2012

Participation électorale au second tour de la présidentielle de 2012 : **72 %** pour les habitants des ZUS se déclarant inscrits sur les listes électorales, contre **80,35 %** en moyenne.

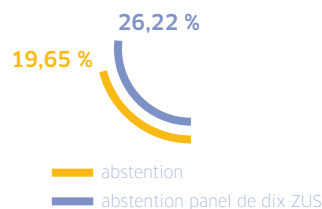
Participation électorale au second tour des législatives de 2012 : **62 %** pour les habitants des ZUS se déclarant inscrits sur les listes électorales, contre **55,4 %** en moyenne.

Source : panel « Politique de la ville 2013 » du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

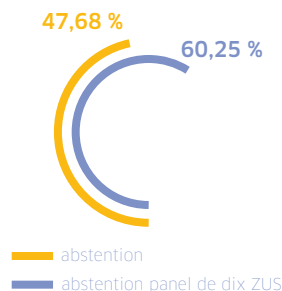
Commentaire : d'après le CGET, le fait « d'habiter en ZUS conduit, toutes choses égales par ailleurs, à une moindre inscription sur les listes électorales (seulement 67 % des personnes majeures) mais pas à une plus faible participation ».

Abstention enregistrée dans les ZUS aux élections nationales en 2012

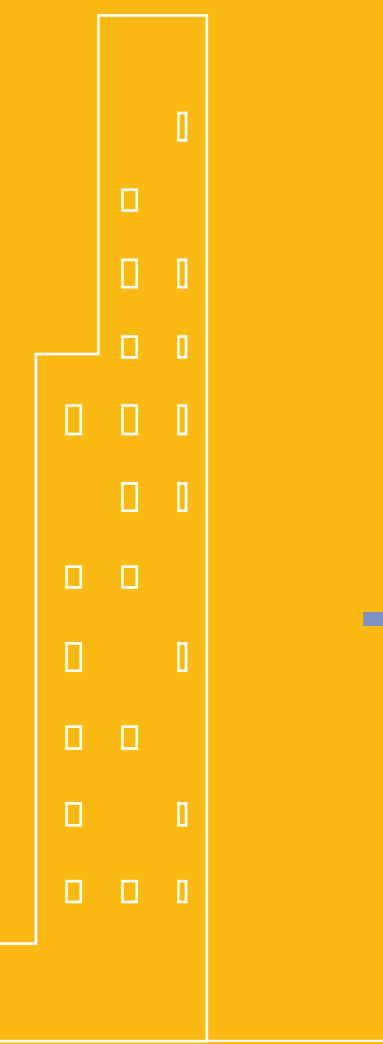
Niveau d'abstention au second tour de l'élection présidentielle 2012



Niveau d'abstention au second tour des élections législatives 2012



Source : Ville & banlieue.



A-t-on atteint les objectifs ?

30 **François Pupponi**

Poursuivre la rénovation urbaine pour réussir la mixité

33 **Louis Maurin**

Éducation : un impact trop limité

37 **Jean-Patrick Gille et Cécile Dublanche**

Emploi et insertion : que peut la politique de la ville ?

41 **Yves Laffoucrière**

Le défi permanent du renouvellement urbain

44 **Bruno Lucas**

Logement : pérenniser les investissements

47 **Nicolas Michelin**

La qualité des formes urbaines
« en complément »

50 **Loïc Aubrée**

Commerces et services : les acquis de Roubaix

54 **Nicolas Binet**

Commerces et services : les enseignements de Marseille

57 **Jérôme Pierrat**

Un trafic de drogue à grande échelle

60 **David Portes**

L'insécurité persiste

63 **Marie-Noëlle Lienemann**

Laïcité : la loi doit être respectée

65 **Carlos da Silva
Philippe Eymery**

Radicalisation : deux points de vue

68 **Julien Damon**

Un bilan nécessairement contrasté

Poursuivre la **rénovation** urbaine pour réussir la **mixité**

François
Pupponi

Président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine
(Anru), député du Val-d'Oise et maire de Sarcelles.



La situation des quartiers prioritaires s'améliorera d'autant plus que les efforts de rénovation urbaine seront accompagnés par une politique territoriale volontariste et des actions favorisant le développement économique et le retour des classes moyennes et des salariés.

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), créée en février 2004, accompagne des projets urbains pour transformer les quartiers les plus fragiles de notre pays et offrir à leurs habitants un meilleur cadre de vie. Il a fallu une mobilisation de l'ensemble des élus, toutes tendances politiques confondues, des acteurs locaux, des bailleurs, des services de l'État, des partenaires publics et privés et des habitants eux-mêmes pour parvenir à ce résultat.

Quelques chiffres illustrent particulièrement l'ambition qui a guidé le premier programme national de rénovation urbaine, dont l'achèvement est proche : 12,5 milliards d'euros de subventions portées par l'Anru ont généré 50 milliards d'investissements pour 4 millions d'habitants dans 500 quartiers, en métropole et outre-mer. Jamais autant de moyens humains et financiers n'ont été mobilisés en faveur de populations restées trop longtemps sur le bord de la route.

Pour autant, la situation reste difficile dans de nombreux quartiers. Les stigmates de quartiers laissés trop longtemps livrés à eux-mêmes ne sauraient être effacés par un seul plan d'action, si ambitieux soit-il. C'est la raison pour laquelle un nouveau programme national de renouvellement urbain a été lancé, grâce à loi de février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine. Cette nouvelle étape prévoit que 6,4 milliards d'euros apportés par l'Anru avec le concours d'Action logement bénéficieront à 450 quartiers, dont 200 sont confrontés à des difficultés économiques et sociales majeures.

Ce vaste programme, qui va générer 20 milliards d'investissements dans les grandes agglomérations, mais aussi dans des villes ou agglomérations moyennes, qui n'avaient pas bénéficié de la première phase de renouvellement urbain, s'achèvera en 2030.

La mixité sociale peut devenir une réalité

Les termes « mixité sociale » reviennent régulièrement lorsque l'on évoque la lutte contre la ghettoïsation des quartiers. Ils sont souvent mal compris et renvoient à des notions finalement assez abstraites, alors qu'il s'agit d'organiser, dans la durée, le peuplement de façon à assurer une cohésion indispensable au vivre-ensemble.

Changer la composition d'un quartier en quelques mois ou quelques années est illusoire. Mais si nous n'agissons pas pour faire évoluer la mixité sociale, nous réussirons certes la rénovation urbaine, mais la philosophie et la physionomie des quartiers n'évolueront pas.

Si nous n'agissons pas pour faire évoluer la mixité sociale, nous réussirons certes la rénovation urbaine, mais la philosophie et la physionomie des quartiers n'évolueront pas.

Les politiques d'attribution des logements doivent être revisitées à l'échelle intercommunale pour permettre à chaque partenaire impliqué, qu'il s'agisse des bailleurs sociaux, des maires, des présidents d'agglomération ou des autres élus, d'envisager ensemble une stratégie globale de peuplement, principale garante de la cohésion et de l'équilibre des territoires.

J'ai coutume de citer la métropole lyonnaise, qui a montré qu'il était possible de créer un véritable rééquilibrage social du territoire en acceptant la solidarité intercommunale et en accueillant, dans

des communes voisines, les reconstructions de logements sociaux financées par l'Anru.

Nous arriverons petit à petit à une certaine mixité en faisant revenir dans les quartiers les gens qui travaillent.

Nous arriverons petit à petit à une certaine mixité en faisant revenir dans les quartiers les gens qui travaillent. À ce titre, nous attendons beaucoup de notre partenaire Action logement, dont la réforme est fondamentale car elle va contribuer à une meilleure information des salariés sur la rénovation des quartiers.

Peu de gens savent aujourd'hui qu'ils peuvent prétendre à un logement si l'entreprise dans laquelle ils travaillent est soumise à la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC). Or, c'est le cas de plus de 220 000 entreprises employant 14 millions de salariés potentiellement bénéficiaires.

Une politique territoriale adaptée

La construction, à l'échelle des agglomérations, des politiques de l'habitat prend dès lors tout son sens. Les porteurs de projet devront travailler avec les élus des villes situées hors des quartiers prioritaires. La reconstitution de l'offre de logement social hors de ces quartiers permettra aussi à certaines de ces collectivités de se mettre en conformité avec la loi SRU.

Cela pose néanmoins la question d'une politique nationale du logement imposée uniformément dans tous les territoires. On ne peut pas avoir la même approche en Île-de-France que dans des régions où il y a une problématique de logements vacants dans les zones détendues ou des problèmes de vieillissement de la population dans une partie du parc social.

Sans développement économique, pas de mixité

C'est par le développement économique que nous ferons revenir les classes moyennes, et surtout les salariés, dans ces quartiers. Nous devons donc être très vigilants sur les politiques de l'emploi. Il s'agit de favoriser, d'accompagner toutes les initiatives susceptibles de ramener de l'activité dans ces quartiers, par de l'artisanat, du commerce, des pépinières d'entreprises. Car s'y trouvent un foisonnement d'idées et beaucoup de volontés qu'il est nécessaire d'encourager, en mettant à disposition,

par exemple, des rez-de-chaussée d'immeubles avec des loyers raisonnables, afin que de petites structures puissent être créées. Il faut aussi valoriser la construction d'hôtels d'entreprises pour des projets plus ambitieux. Le développement économique doit être présent dès la conception des projets de renouvellement urbain.

Nous devons être très vigilants sur les politiques de l'emploi. Il s'agit de favoriser, d'accompagner toutes les initiatives susceptibles de ramener de l'activité dans ces quartiers, par de l'artisanat, du commerce, des pépinières d'entreprises.

Pour accompagner ce développement économique, l'Anru s'est vu confier de nouveaux programmes. Le programme d'investissements d'avenir « Villes durables et solidaires », par exemple, qui bénéficie de 71 millions d'euros de subventions, vise la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain.

Les actions innovantes déployées sur les 20 sites retenus ont deux objectifs : augmenter le reste à vivre pour les habitants, notamment par la diminution des charges et l'amélioration de la performance des bâtiments, et renforcer l'attractivité des quartiers en renouvellement urbain.

Investir avec des partenaires privés

Enfin, l'Anru a été désignée comme gestionnaire d'un fonds d'investissement dans les 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville (dont 200 outre-mer). L'Anru et la Caisse des dépôts ont signé, il y a un an, une convention pour investir ensemble dans des opérations immobilières répondant à un objectif de mixité fonctionnelle et sociale, ainsi que de développement économique des quartiers. Ce partenariat dispose de 250 millions d'euros de fonds propres, qui devraient permettre, par un effet de levier, la constitution d'un portefeuille de 1,250 milliard d'euros d'actifs immobiliers.

C'est maintenant que se dessinent les territoires de demain. C'est maintenant qu'il faut prendre la mesure de ce qui va se passer dans ces quartiers, dont les habitants sont devenus des acteurs à part entière. Ils apportent leur savoir-faire, leur expérience, leur énergie, leur connaissance du terrain et cette diversification dont nous avons tous tellement besoin. ●

Éducation : un impact trop limité

Louis
Maurin

Directeur de l'Observatoire des inégalités.



Il a publié notamment :

- *Que faire contre les inégalités*, collectif, sous la dir. de Louis Maurin et Nina Schmidt, Observatoire des inégalités, juin 2016.
- *Déchiffrer la société française*, La Découverte, 2009.

La politique de la ville n'a pas les moyens de ses ambitions, ni en termes financiers ni par la qualité de l'enseignement donné dans les quartiers. Si elle joue un rôle d'amortisseur, il reste modeste.

La politique de la ville a-t-elle un impact en matière de réussite scolaire des élèves ? D'emblée, soyons clair : on ne sait pas vraiment le mesurer. La complexité des dispositifs, leur multiplication et l'enchevêtrement avec la politique d'éducation prioritaire¹ rend impossible une évaluation globale. Programmes personnalisés de réussite éducative (Éducation nationale) et programmes de réussite éducative (politique de la ville) coexistent avec les réseaux d'aide spécialisée, l'accompagnement éducatif, les parcours d'excellence, les internats de la réussite, le dispositif D'COL... Seuls quelques experts peuvent y comprendre quelque chose et savoir ce qui s'y passe²...

Doit-on pour autant fermer les yeux ? À dire vrai, en matière d'éducation, la politique de la ville en France ne coûte pas cher au contribuable. À ce titre, l'État a débloqué pour 2016 une centaine de millions d'euros : une goutte d'eau par rapport aux 65,2 milliards d'euros du budget annuel de l'Éducation nationale. Ce serait oublier le principal : les difficultés des élèves. À l'entrée en sixième en 2011, 21 % des élèves avaient déjà un an de retard dans les quartiers de la politique de la ville, contre 12 % en moyenne en 2015³. Il existe donc une question sociale majeure, à laquelle les politiques publiques doivent répondre.

Les faiblesses du programme de réussite éducative

On dispose d'ailleurs de quelques éléments de réponse. Notamment une évaluation récente du programme de réussite éducative (PRE) menée par l'Institut des politiques publiques⁴. Créé en 2005, le PRE est censé être un élément essentiel du volet éducation des contrats de ville, rappelle l'instruction des ministères de la Ville et de l'Éducation nationale du 28 novembre 2014. En 2013, année sur laquelle a été menée l'évaluation, il existait 505 PRE, employant 1 700 équivalents temps plein et bénéficiant à 128 000 enfants. Il s'agit d'une action d'ac-

compagnement des élèves, dans le domaine éducatif mais aussi périscolaire, culturel, social et sanitaire. Pour les auteurs de l'étude, les effets du dispositif restent minces : « *Sur le plan scolaire, les élèves bénéficiaires d'un parcours connaissent une évolution moins favorable dans certaines dimensions de la motivation pour l'école, mais leurs compétences en mathématiques et en français évoluent de manière similaire au groupe témoin. On constate néanmoins une amélioration de l'assiduité scolaire, significativement plus forte chez les bénéficiaires que chez les élèves témoins.* »

On peut toutefois contester les résultats de ce type d'étude tant il est difficile de mesurer l'ensemble des effets : toujours est-il que le PRE n'a pas, à l'évidence, un impact déterminant. Pour une raison que soulignent d'ailleurs les auteurs de l'étude : les moyens dont il bénéficie, 850 euros par élève, sont très faibles. Un tel niveau d'investissement débouche mécaniquement sur un faible impact. Le programme américain équivalent, *Head Start*, est presque dix fois mieux doté. Si l'on veut inverser le cours des choses, il faut s'en donner les moyens, ce que la France se garde bien de faire. Le programme lui-même devrait être revu, selon les auteurs de l'étude : « *Ces actions sont souvent des activités sportives, des séjours en centres de loisirs, du soutien scolaire, bref des actions offertes sur le territoire par différents acteurs, mais qui n'ont pas été développées spécifiquement en vue de ce public en grande difficulté.* »

L'exemple du PRE est une illustration de la politique de lutte contre l'échec scolaire en France. Autant notre pays a su débloquer des moyens pour le logement et la rénovation urbaine, qui ont transformé lentement le paysage, autant ses efforts ont été réduits dans d'autres domaines, notamment en matière d'éducation. Il est vrai que les politiques publiques à destination des territoires les plus défavorisés ne reposent pas, pour l'essentiel, sur la politique de la ville, mais surtout sur les instruments de l'éducation prioritaire du ministère de l'Éducation

1. La politique à destination des territoires défavorisés du ministère de l'Éducation nationale, les anciennes « zones d'éducation prioritaires ».

2. Pour comprendre, voir le très clair : « Les questions éducatives dans le cadre de la politique de la ville », dossier thématique, *Ville et territoires Languedoc-Roussillon*, septembre 2016. On ne traite pas ici de la façon dont les parents, en particulier de milieux populaires, peuvent être informés de ces dispositifs...

3. Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport 2013.

4. « Évaluation des programmes de réussite éducative », Pascal Bressoux et al., rapport IPP n° 13, mars 2016.

nationale. Les zones d'éducation prioritaires (ZEP), dont le périmètre, les moyens et les appellations changeront plusieurs fois par la suite, se mettent en place dès 1981, avant la politique de la ville.

Les résultats des réseaux d'éducation prioritaires

L'ambition des actuels réseaux d'éducation prioritaires, divisés en REP et REP plus, est beaucoup plus large, puisqu'ils scolarisent un cinquième des écoliers et des collégiens. Ces réseaux ne recoupent qu'imparfaitement les quartiers prioritaires et les élèves de ces quartiers n'étudient pas nécessairement là où ils vivent : au total, un peu moins des deux tiers des jeunes des quartiers prioritaires étudient dans un établissement de l'éducation prioritaire (données 2011-2012).

Les études sur l'effet de l'éducation prioritaire ont été nombreuses. « Il apparaît difficile de révéler un effet significatif du programme ZEP sur la réussite des élèves sur la période 1982-1992 », indiquait l'un des principaux travaux sur le sujet, publié en 2004⁵. Une enquête récente sur les réseaux ambition réussite (RAR), mis en place entre 2006 et 2011, aboutit à des résultats similaires : « Nous ne trouvons globalement pas d'effet de la scolarisation en RAR sur les résultats et les trajectoires scolaires des élèves », concluent les auteurs⁶.

Faut-il pour autant conclure à l'inutilité de ces programmes ? Tout d'abord, là aussi, le champ de l'évaluation doit être questionné : l'effet peut être mince sur les résultats, mais non négligeable sur le climat scolaire et les conditions d'études. Il est difficile d'évaluer ce qui se serait passé dans ces établissements qui concentrent les populations en grande difficulté sociale si aucun programme n'avait été mis en place. Certainement pas une amélioration !

Côté moyens, l'éducation prioritaire, comme le programme de réussite éducative à une autre échelle, n'a pas de quoi faire la différence.

Quels handicaps ?

Pourquoi ces dispositifs ne fonctionnent-ils pas ? Il faut alors mener une réflexion à la fois sur les

moyens et la pédagogie. Côté moyens, l'éducation prioritaire, comme le PRE à une autre échelle, n'a pas de quoi faire la différence. Dans le primaire, on ne compte que 7 équivalents temps plein enseignants de plus pour 1 000 élèves dans les établissements de l'éducation prioritaire, et 13 au collège. On compte 22,5 élèves par classe dans les réseaux de l'éducation prioritaire contre 24 dans les autres écoles, 21,8 contre 24,9 au collège⁷. L'écart est insuffisant, comme l'indique l'étude de référence sur le sujet⁸. Surtout, il serait possible de faire beaucoup mieux : « Une forte politique de ciblage (réduction supplémentaire de cinq élèves des tailles de classe en ZEP, à moyens constants) conduirait à une réduction supplémentaire de 46 % de l'inégalité de réussite scolaire », indiquent les auteurs.

Dans le même temps, les établissements de l'éducation prioritaire ont des équipes en moyenne bien moins expérimentées : la part des enseignants ayant plus de cinq ans d'ancienneté y est de 36,5 % dans le primaire et de 44 % au collège, contre 42,9 % et 53,4 % ailleurs. Au total, selon les chiffres du ministère, l'éducation prioritaire entraînerait un surcoût total de un milliard d'euros⁹, soit 640 euros pour chacun des 1,5 million d'élèves concernés, inférieur même à celui du PRE. Bien trop peu pour faire la différence en matière de conditions d'enseignement. La question des moyens ne saurait épuiser le sujet. Qu'il s'agisse de territoires en difficulté ou non, la question de l'échec scolaire et des inégalités sociales de réussite ne peut faire l'impasse sur une réflexion sur la qualité de l'enseignement donné. Rien ne sert de multiplier les dispositifs contre le décrochage si l'on ne se pose pas la question de ce qui produit cet échec : on écope, mais le bateau se remplit sans cesse.

Dans ce domaine, le débat est souvent passionné. Si le système éducatif n'est pas aussi inégalitaire qu'il est désormais convenu de le dire¹⁰, il s'est massifié mais a relativement peu évolué dans ses contenus. Les études internationales font apparaître des élèves peu autonomes et très angoissés lors des évaluations. Les matières étudiées et les formes d'enseignement sont restées très académiques. Globalement, ce système éducatif fonctionne comme une « machine à trier »¹¹ qui favorise les plus forts, issus des milieux favorisés, au détriment des plus faibles. Dans notre pays, les groupes sociaux qui bénéficient le plus des avantages d'un système qui les favorisent bloquent toute transformation en profondeur, au nom de la préservation d'un système ancien idéalisé. On se retrouve, du coup, avec un ensemble de réformes à répétition qui

5. « Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? Une évaluation sur la période 1982-1992 », Roland Bénabou, Francis Kramarz et Corinne Prost, *Économie et statistique*, n° 380, 2004.

6. « Les résultats scolaires des collégiens bénéficient-ils des réseaux ambition réussite ? », Jean-Paul Caille, Laurent Davezies et Manon Garrouste, *Revue économique*, 2016/3, Presses de Sciences Po.

7. « Éducation prioritaire. Tableau de bord national », données 2014-2015, ministère de l'Éducation nationale.

8. « L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français », Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire, *Les dossiers évaluations et statistiques*, n° 173, mars 2006.

9. Cette évaluation ne prend pas en compte les salaires des enseignants : comme ceux-ci ont en moyenne moins d'ancienneté dans les établissements de l'éducation prioritaire, son surcoût est probablement nul en réalité.

10. « Échec scolaire et inégalités : l'école française, un plutôt bon élève en Europe », Centre d'observation de la société française, 4 septembre 2016. www.observationsociete.fr.

11. *La machine à trier*, Pierre Cahuc, Stéphane Carillo, André Zylberberg et Olivier Galland, Eyrolles, 2011.

n'agissent que par petites touches successives, parfois même de façon contradictoire. Elles suscitent d'emblée de très vives oppositions et entraînent la lassitude des enseignants, qui n'ont pas le sentiment d'être entendus.

Comme souvent en France, la multiplication des annonces et des dispositifs masque une incapacité à agir.

Comme souvent en France, la multiplication des annonces et des dispositifs masque une incapacité à agir. En matière d'éducation, la politique de la ville n'a pas les moyens de ses ambitions. En fin de compte, elle ne peut d'ailleurs que jouer le rôle d'amortisseur. Améliorer réellement les résultats scolaires des enfants de ces quartiers ou d'ailleurs ne peut passer uniquement par des « dispositifs » réparateurs, mais impose à la fois un investissement scolaire (taille des classes, conditions d'enseignement notamment) et une modernisation des apprentissages (évolution des disciplines enseignées, notation, pratiques enseignantes, etc.). Un changement qui permettrait à la fois d'élever notre niveau scolaire et de réduire les inégalités, mais qui aurait aussi un impact majeur sur les inégalités sociales. ●

ILLETTRISME ET DIFFICULTÉS FACE À L'ÉCRIT

Plus du quart des 18-65 ans des quartiers prioritaires éprouvent des difficultés importantes à l'écrit, contre 11 % des personnes du même âge qui vivent hors de ces quartiers¹², selon les données de l'enquête « Information et vie quotidienne » menée par l'Insee en 2011. Plusieurs effets se combinent pour expliquer ces difficultés.

D'abord, le pays de naissance. Logiquement, les personnes nées à l'étranger ont plus de difficultés, et leur proportion est plus importante dans les quartiers prioritaires. Au total, 52 % des personnes vivant dans ces quartiers sont en difficulté à l'écrit. Pour partie, les territoires de la politique de la ville jouent un rôle d'accueil des étrangers quand ils arrivent en France.

Ensuite, l'âge : quelle que soit la nationalité, les plus âgés (50-65 ans) sont beaucoup plus souvent en difficulté (39 %) que les plus jeunes (18-19 ans, 17 %), ce qui est lié à l'élévation des niveaux de formation au fil des générations et à l'allongement des scolarités.

Enfin, un effet de milieu social : 21 % des actifs en emploi des quartiers prioritaires sont en difficulté contre 8 % hors de ces quartiers, parce qu'il s'agit plus souvent d'ouvriers ou d'employés que dans les autres quartiers.

Concentrant les difficultés sociales, servant de lieu d'accueil pour une partie de ceux qui viennent s'établir en France, les quartiers prioritaires sont logiquement des territoires où l'échec scolaire mais aussi plus largement les faibles qualifications se concentrent.

C'est là aussi que l'on trouve le plus de personnes en très grande difficulté : 15 % des 18-65 ans de ces quartiers peuvent être considérés comme illettrés¹³, contre 6 % hors de ces quartiers. En l'occurrence il ne s'agit pas de l'effet de la migration, puisque la mesure de l'illettrisme ne porte que sur les personnes ayant été scolarisées en France.

Entre 2004 et 2011, la part des 18-25 ans en grande difficulté à l'écrit a baissé de 30 % à 27 %, phénomène positif mais de faible ampleur. Un grand nombre de facteurs jouent ici aussi. Entre 2004 et 2011, une partie des plus âgés ont quitté l'échantillon et ont été remplacés par des générations récentes, mieux formées, ce qui a pesé positivement. Plus généralement, la population de 2004 et celle de 2011 n'est pas identique : pour partie, les territoires prioritaires ont accueilli de nouvelles personnes et en ont vu partir. On a de bonnes raisons de penser que les nouveaux arrivants sont plutôt moins formés que ceux qui partent.

Il est au total extrêmement complexe de dresser un bilan des politiques publiques pour ces territoires dans ces domaines. D'une part, l'élévation globale de la scolarisation et les moyens supplémentaires (même maigres, comme on l'a dit plus haut) sont favorables. D'autre part, ces territoires qui ont une fonction d'accueil voient arriver de nouvelles populations en difficulté, situation aggravée par la très forte progression du chômage ces dernières années.

12. « Difficultés face à l'écrit et illettrisme en ZUS », Observatoire des zones urbaines sensibles, rapport 2013.

13. L'illettrisme comprend les personnes qui ont une très faible maîtrise de la lecture, de l'écriture ou du calcul.

Emploi et insertion : que peut la **politique** de la ville?

Jean-Patrick
Gille

Député d'Indre-et-Loire, président de Villes au carré*.



* Centre de ressources
des politiques de la ville
en régions Centre-Val de Loire
et ex-Poitou.

Cécile
Dublanche

Directrice de Villes au carré.



S'il convient de créer ou de soutenir l'activité économique dans les quartiers prioritaires, il faut également lutter contre les discriminations et veiller à l'égalité hommes-femmes et à l'emploi des jeunes.

Le lien entre la politique de la ville et l'emploi est originel, puisque les zones à urbaniser en priorité (ZUP) ont été créées dans les années 1960 à proximité d'entreprises souvent industrielles ayant besoin de main-d'œuvre d'ici et d'ailleurs, et que leur réalisation a participé à l'essor du BTP pendant les « trente glorieuses ». Est-ce à dire que la politique de la ville doit être en mesure de favoriser aujourd'hui l'insertion et l'emploi dans des quartiers deux fois plus touchés par le chômage que la moyenne ?

Cela serait un peu naïf d'imaginer qu'avec environ 0,3 % du budget de l'État, la politique de la ville puisse infléchir la courbe du chômage là où elle est la plus haute ! D'autant que les 438 millions d'euros alloués à la politique de la ville en 2016 sont engagés dans différents domaines aussi importants que l'éducation, la santé, la médiation...

Il ne s'agit pas non plus de faire l'apologie de la politique de la ville car, reconnaissons-le, elle s'est enfermée dans quatre écueils à dépasser d'urgence :

- des diagnostics quantitatifs en stocks et non en flux, qui ne permettent pas d'observer les trajectoires résidentielles avec l'arrivée de nouvelles personnes plus en difficulté que celles qui partent ;
- une globalisation de l'approche sociologique – « les jeunes », « les femmes », les « personnes issues de l'immigration »... –, qui évite de reconnaître les besoins et les parcours individuels dans leur diversité ;
- l'hyperterritorialité des dispositifs, qui ne prend pas en compte la mobilité des bénéficiaires ;
- enfin, le regard surtout misérabiliste et négatif sur les quartiers et ses habitants, qui occulte la valorisation des ressources des sites et des personnes comme facteurs de changement.

Les principes de la loi Lamy

Pour autant, il serait dommage de ne pas s'appuyer sur les ressorts des principes fondamentaux, réaffirmés par la loi Lamy¹ et toujours porteurs de transformation, pour peu qu'ils ne soient pas incantatoires mais effectivement suivis, ainsi que sur la créativité des acteurs des territoires et la capacité d'expérimenter des solutions, qui mériteraient d'être pérennisées et dupliquées tout en les adaptant.

La loi Lamy offre un nouveau cadre d'intervention visant à faire bouger les lignes, dans l'esprit des fondamentaux de la politique de la ville toujours si bien défendus par Yves Dauge, premier délégué interministériel à la Ville : l'adaptation aux territoires, la modernisation de l'action publique, la participation des parties prenantes, la politique des alliances.

L'adaptation aux territoires, c'est rappeler sans cesse avec les experts en géographie que les différenciations régionales nécessitent une marge d'adaptation des dispositifs et leur déclinaison au plus près de la réalité.

La modernisation de l'action publique, c'est suivre l'évolution des besoins des publics, les questions de mobilité urbaine ou sociale et, par l'expérimentation, trouver des réponses créatives et nouvelles grâce aux ressources du territoire, en prenant appui sur les structures de proximité existantes ou les projets d'équipements publics pour mettre en place des permanences, des relais de services publics en amont, au plus près des personnes (par exemple, un nouvel accueil à la mission locale d'Issoudun, une salle d'attente de type cabinet médical transformée en un espace accueillant, valorisé et adapté aux jeunes).

Il ne suffit pas d'ouvrir une permanence, encore faut-il combler le handicap relationnel qui touche les habitants, notamment les jeunes.

1. Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ainsi, il est important d'implanter des points d'accueil directement dans les quartiers, ce qui est le cas avec les missions locales et tend à l'être avec Pôle emploi. Tout en reconnaissant que ce n'est pas si simple : il ne suffit pas d'ouvrir une permanence, encore faut-il combler le handicap relationnel qui touche les habitants, notamment les jeunes. Le vrai enjeu est de les aider à mettre un pied dans l'entreprise, de dépasser le filtre du CV, et de leur apporter le relationnel qu'ils n'ont pas. C'est là une des fonctions des missions locales et des pratiques de parrainage : être le réseau de ceux qui n'en ont pas.

La participation des parties prenantes suppose que l'on se mette en capacité d'être à l'écoute des publics visés. Si les jeunes ne viennent pas à la mission locale ou à Pôle emploi, qu'est-ce qui les ferait venir, quels sont leurs besoins ? C'est l'occasion de prendre en compte la plus grande diversité de publics et donc de besoins : jeune en décrochage ou jeune diplômé, jeune femme ou jeune homme... autant de singularités qui méritent une offre ajustée, au-delà d'un socle commun.

Lors d'une expérimentation pour des jeunes diplômés des quartiers à Blois et à Issoudun, nous avons pu observer que leurs besoins principaux étaient d'être reconnus comme ayant l'atout d'un diplôme et de bénéficier d'un soutien pour trouver des ressources propres (confiance en soi) et des clés pour chercher du travail, offertes par un réseau de professionnels bienveillants et d'entrepreneurs.

La politique des alliances est au cœur des partenariats et mérite d'être cultivée, au-delà des partenariats institutionnalisés et obligatoires. Ce n'est pas la signature d'un contrat de ville qui fait la qualité du dialogue et de la coopération. Des alliances autour d'un projet commun, une démarche, une mobilisation conjointe dans le même sens, pouvant faire coopérer tant les niveaux de direction que les niveaux opérationnels de terrain, sont beaucoup plus importants.

Se souvenir des belles choses et les soutenir

Plutôt que de se focaliser sur les chiffres nationaux quantitatifs, les tableaux de bord qui mobilisent toutes les énergies, les *reportings* à tous les niveaux, par des systèmes informatiques toujours plus compliqués (et pas toujours compatibles), les réunions pléthoriques... repérons les belles initiatives, les énergies créatives, les solutions locales.

Et si la nouvelle politique de la ville confortait les multiples initiatives locales qui débouchent sur des solutions, même quand elles ne sont pas d'une ampleur suffisante pour transformer les chiffres, plutôt que de partir de procédures et de dispositifs nationaux souvent difficiles à ajuster aux publics ?

Le réseau Gniac (Groupement national des initiatives et acteurs citoyens) est un bon exemple d'une dé-

marche nouvelle en partie inspirée par la politique de la ville. Il réunit de manière inédite et citoyenne des entrepreneurs des quartiers et d'ailleurs, des grands groupes engagés par leur responsabilité sociale et environnementale, des hauts fonctionnaires cherchant des solutions et des associations, afin de partager des expériences remarquables pouvant essaimer, qui créent de l'activité et des emplois dans les quartiers par des liens dynamiques entre les acteurs locaux (comme le Pôle citoyen pour l'emploi, en Seine-Saint-Denis). Les clauses d'insertion voulues par Jean-Louis Borloo dans son grand plan de rénovation urbaine sont un autre exemple. L'Anru² a imposé que 5 % des marchés publics de la rénovation urbaine prévoient des clauses d'insertion pour que les chantiers bénéficient aussi en partie aux habitants des quartiers. Cet objectif a été vite atteint et souvent dépassé par la forte mobilisation des facilitateurs de clause (nouveau métier d'interface), qui ont en outre démontré par ces résultats que d'autres marchés publics, hors projet de rénovation urbaine (PRU), pouvaient y avoir recours. Les clauses sociales sont de plus en plus utilisées par les maîtres d'ouvrage parce que l'exemple a été concluant. Au-delà du nouveau cadre de vie, qui n'en est que la partie visible, la rénovation urbaine a donc eu un impact sur l'économie du bâtiment et sur l'insertion de publics des quartiers.

Créer ou soutenir de l'activité économique dans ces quartiers est une politique ardue et nécessaire mais loin d'être suffisante.

Créer ou soutenir de l'activité économique dans ces quartiers est une politique ardue et nécessaire, mais loin d'être suffisante. Il peut s'agir de soutenir les petits centres commerciaux, ou bien d'implanter des pépinières d'entreprises, comme cela a été fait à Tours. Cependant, créer des emplois dans les quartiers ne bénéficie pas forcément aux habitants, il faut bien en avoir conscience. Le même processus est à l'œuvre avec les zones franches urbaines, qui ont permis à des entreprises de bénéficier de défiscalisation parfois sans que cela profite aux habitants.

Chaque contrat de ville porte des actions intéressantes, innovantes et/ou structurantes, qui répondent au territoire, sur lesquelles il faudrait s'appuyer pour juger de l'intérêt ou non de la politique de la ville, à l'échelle où elle est construite. Partir des bonnes pratiques permet d'animer une dynamique positive et de gagner du temps et de l'argent, tout en évitant de réinventer ce qui existe déjà.

2. En savoir plus sur le site de l'Anru.

Avec les réseaux sociaux, il serait possible de concevoir à grande échelle une carte collaborative repérant les initiatives pour l'emploi, qui serait la base d'un « conservatoire d'initiatives », comme un vivier remarquable, ouvert et accessible.

Faire autrement, c'est possible

La nouvelle politique de la ville passe par plusieurs changements d'échelle qui sont des facteurs favorables pour l'emploi : l'implication des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui ouvre ainsi le projet de territoire sur les compétences clés que sont le développement économique, l'habitat et la mobilité.

Le contrat de ville est fondé sur trois piliers, et celui du développement économique doit être renforcé par rapport aux classiques piliers social et urbain. En réalité, les trois piliers seront d'autant plus solides qu'ils seront déclinés dans un projet intégré, rappelant la dimension interministérielle de la politique de la ville, toujours si difficile à animer depuis trente ans – « *le vrai casse-tête de tous les ministres de la Ville* », se souvient Maurice Leroy, lui-même ancien ministre de la Ville.

Le mot d'ordre n'est pas nouveau, mais il n'avait jamais été affirmé avec autant de force : la mobilisation du droit commun, avec un objectif de cibler 30 % des dispositifs d'emplois aidés vers les jeunes des quartiers.

Tous les services publics de l'emploi ont été investis de cette mission, avec des résultats améliorés, mais toujours avec la contradiction implicite entre un principe général de service public départemental « pour tous » et la difficulté de toucher des jeunes des quartiers (pourtant *a priori* nombreux).

La nouvelle prise en compte du développement économique, directement ou *via* le volet de la rénovation urbaine, appelle un véritable changement de culture pour tous les acteurs urbains et de la politique de la ville soutenus par la Caisse des dépôts, et plus encore pour les milieux économiques dans leur relation aux quartiers. La signature des chambres consulaires, l'implication de l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat dans les quartiers, la mobilisation de réseaux d'entreprises par leurs engagements à travers leur responsabilité sociale et environnementale, sont autant d'ouvertures nouvelles à explorer et amplifier.

L'insertion et l'accès à l'emploi nécessitent d'inciter les habitants à sortir de leur quartier. La politique de la ville pourrait s'avérer contre-productive en les y enfermant.

L'insertion et l'accès à l'emploi nécessitent d'inciter les habitants à sortir de leur quartier. La politique de la ville pourrait s'avérer contre-productive en les y enfermant, car bien souvent l'emploi se trouve en dehors du quartier. Ainsi, une bonne politique de la ville doit ouvrir le quartier sur l'extérieur, remettre ses habitants dans les flux qui font la ville, dans les circuits économiques. Cela passe évidemment par les moyens de transport en commun, mais aussi par la connexion avec les lieux du travail et de l'économie, en préparant et en facilitant les rencontres avec les acteurs économiques.

La clé de l'insertion ne consiste pas, comme on l'a longtemps pensé, à lever en amont les freins à l'emploi, mais réside dans la capacité à mettre les personnes en situation de travail le plus rapidement possible et, à partir de là, à régler les problèmes et à réduire les écarts pour obtenir une insertion durable. Cela passe par un travail important avec les entreprises. L'enjeu est d'abord de modifier le regard d'un certain nombre d'employeurs, de les sortir de l'approche misérabiliste ou méfiante pour les amener à donner leur chance à des personnes qu'ils n'embaucheraient pas spontanément. Il s'agit donc aussi de dépasser certains clichés, de faire connaître et reconnaître les ressources humaines dont regorgent les quartiers et de donner aux personnes qui y vivent une chance et de la confiance pour oser accéder aux emplois.

En un sens, les fondamentaux de l'insertion ne diffèrent guère ici de ceux des territoires ruraux, sauf que s'y ajoute la nécessité de dépasser l'image négative et pénalisante qui s'attache au quartier. Et la réhabilitation urbaine met longtemps à corriger cette image et les fantasmes qu'elle véhicule.

C'est une évidence, la politique de la ville ne pourra pas résoudre par elle-même le défi de l'emploi. Les enjeux des quartiers ne dépendent pas non plus que d'elle. Reconnaissons enfin que l'avenir des quartiers et de ses habitants est un défi pour toute la société, qui engage chaque institution, les secteurs publics et privés, la société civile. Laissons la politique de la ville assurer son rôle d'alerte, d'impulsion, d'innovation pour contribuer aux réponses collectives. ●

Le **défi** permanent du renouvellement **urbain**

Yves
Laffoucrière

Directeur général du groupe 3F.



© Sylvie Duverneuil

**Il a publié précédemment
dans *Constructif*:**

- « Nous devons diversifier nos modes de production », n° 28, février 2011.

L'exemple du groupe 3F témoigne de l'évolution de l'intervention des bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires et au-delà. Il montre que les actions doivent être menées dans la durée, en sachant s'adapter aux demandes émergentes.

On se prendrait parfois volontiers à rêver de territoires urbains plus homogènes, où n'existeraient ni banlieues déshéritées, ni périphéries reléguées. On y découvrirait une diversité sous toutes ses formes, exempte de dysfonctionnements et où il ferait bon vivre. Modèle rêvé ou à portée de main ? Qu'importe, c'est ce schéma qui sert de référence urbaine : habitats et statuts multiples, terreau d'une sociologie équilibrée, commerces de qualité et services de proximité, vieilles pierres et architecture contemporaine. Chacun trouvera dans cette brève description les bases de sa propre vision et, au gré de sa sensibilité, insistera davantage sur le rôle des échanges et des transports, de la convivialité, de la densité, du marché ou du développement durable. Ainsi s'est forgée l'idée de ce que devrait être la ville, objectif vers lequel tendent les politiques urbaines. Dans la pratique, plusieurs modes de renouvellement urbain coexistent, concomitamment à l'émergence de nouveaux champs d'intervention.

Un double objectif

Le dispositif Anru mis en œuvre par Jean-Louis Borloo a constitué un formidable accélérateur de projets. Le bilan du premier programme de rénovation urbaine, qui arrive à son terme, lui confère aujourd'hui sa légitimité. Il prouve qu'il est possible de rétablir des situations dégradées et a permis d'identifier les dysfonctionnements, les évolutions des modes de vie et des manières d'habiter, et de réfléchir à des interventions adaptées.

Dès 2003, 3F, filiale d'Action logement, a saisi les opportunités qu'offrait la création de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), avec l'intime conviction qu'il fallait intervenir massivement pour transformer les quartiers dans la durée.

Entre 2003 et 2013, le groupe 3F a mobilisé son savoir-faire pour la mise en œuvre de 57 projets de renouvellement urbain, 40 en Île-de-France et

17 en région. Treize mille logements ont été réhabilités et « résidentialisés », 8 000 ont été démolis et 10 000 reconstruits.

Notre groupe poursuit un double objectif : réussir la mutation des grands ensembles et faire émerger de nouveaux quartiers, lieux de mixité sociale et urbaine. Il a fallu hiérarchiser les actions à entreprendre pour garantir une intervention « juste » et pérenne sur le long terme : recréer de l'urbanité, en agissant sur l'insertion urbaine des quartiers et en privilégiant des architectures différenciées ; développer une gamme de produits (accession, locatif libre), de nouvelles formes d'habitat (petits collectifs, habitat intermédiaire) éloignées du modèle urbanistique des années 1960 ; offrir aux familles relogées des logements neufs, adaptés ou réhabilités dans le cadre d'un parcours résidentiel ascendant. Cela a également permis d'appréhender la situation des familles les plus vulnérables (précarité sociale, dépendance des personnes âgées, décohabitations...). Des services et des commerces ont été, à cette occasion, installés là où souvent il n'y en avait plus.

La recomposition des tissus urbains des quartiers a apporté une diversité architecturale, fonctionnelle, de statut, ainsi que de nouvelles formes urbaines. Les démolitions partielles ont parfois suffi pour transformer et apporter de la mixité. Comme au Noyer-Renard, à Athis-Mons, où 3F a démoli 338 logements. Le quartier est aujourd'hui métamorphosé, fruit d'un investissement de plus de quinze ans aux côtés de la collectivité. Toute une palette d'outils a été mobilisée : création d'un pôle commercial, résidentialisation en îlots, trame parcellaire recomposée et maillage viaire complété. La densification a produit une offre de logements variée et équilibrée (plus de 300 logements en accession et locatif libre, PLS et accession sociale, ateliers d'artiste).

Dans d'autres projets, des démolitions plus importantes ont été nécessaires. C'est le cas de Montconseil, à Corbeil-Essonnes. Enclavé, vivant replié sur lui-même malgré sa proximité avec le centre-

ville, ce quartier souffrait d'un urbanisme dépassé et d'insécurité grandissante. Neuf cents logements ont été démolis. Un nouveau quartier a été créé grâce à la restructuration en lots indépendants, à la hiérarchisation des espaces, à la diversification des programmes de logements (locatif libre), à la construction d'un jardin et à l'installation de services et de commerces.

L'indispensable permanence de l'action

Le renouvellement urbain est une politique de long terme qui implique une permanence de l'action et des questionnements. C'est pourquoi, au fil des années, les champs d'intervention de 3F ont évolué. Nos domaines de compétences se sont étendus à des missions portant sur l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle, la tranquillité résidentielle, ou encore l'accompagnement social, en appui des pouvoirs publics, et à l'indispensable gestion de proximité, en étroite collaboration avec les villes. 3F est ainsi devenu un acteur participant à la sécurité publique, à la cohésion sociale, au développement économique et à l'innovation sociale.

Le groupe reste très attentif à la qualité de conception des logements, pour réduire les charges locatives et faciliter le travail des équipes de proximité. L'objectif est bien de construire des quartiers durables adaptés aux évolutions sociales, urbaines et aux nouveaux modes d'habiter.

Les transformations sociales et urbaines ne touchant pas uniquement les grands ensembles, notre groupe est sollicité par des élus locaux pour des opérations de démolition-reconstruction en dehors des quartiers traités grâce à l'Anru. Par exemple, le quartier de l'Europe, à Colombes, n'avait pas été identifié au titre du programme national de rénovation urbaine (PNRU 1). Deux facteurs ont toutefois motivé l'intervention de 3F : le vieillissement d'un patrimoine associé à des problèmes d'insécurité et de trafic de drogue, et la dynamique apportée par l'Anru à l'Île-Marante, toute proche.

Nos domaines d'intervention vont encore s'élargir : copropriétés dégradées, territoires en déprise, centres-villes anciens, il y a là de nouvelles urgences.

Nos domaines d'intervention vont encore s'élargir : copropriétés dégradées, territoires en déprise, centres-villes anciens, il y a là de nouvelles urgences. À Clichy-sous-Bois – Montfermeil, les

habitants propriétaires occupants ou locataires vivaient dans des conditions indignes. L'État a sollicité 3F en vue d'une intervention massive, face à un territoire en voie de ghettoïsation, où régnaient violence et trafic de drogue. Un projet ambitieux de résorption des copropriétés dégradées a été engagé et 3F a construit plus de 1 000 logements sociaux en dix ans. La connexion de ce territoire à un réseau de transport efficace est indispensable à la pérennisation des efforts remarquables des différents partenaires.

3F poursuit ce travail en s'engageant dans l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (Orcod-IN) du Bas-Clichy, qui a l'objectif de remettre à niveau un quartier de plus de 1 500 logements en copropriétés dégradées.

D'autres problématiques émergent. Le traitement appliqué aux grands ensembles des métropoles n'est pas reproductible partout. Comment intervenir dans des zones détendues où il y a une inadéquation entre l'offre et la demande ? À Romorantin-Lanthenay, notre groupe a privilégié une offre nouvelle d'habitat individuel et de réhabilitation en centre-ville pour remplacer les barres obsolètes, avec une réduction globale de l'offre de logements.

Autre enjeu récent : les centres-villes anciens dégradés et en voie de paupérisation. 3F a ainsi repris plus de 100 logements sociaux dans le quartier Saint-Jacques, situé en secteur sauvegardé du centre-ville de Perpignan. Cette opération, qui s'inscrit dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), implique d'inventer un nouveau modèle d'intervention.

Des résultats tangibles

3F a ainsi contribué à la mutation de ces quartiers. Les investissements réalisés offrent de nouvelles conditions de vie aux locataires, même si ces changements et ces efforts ne règlent pas toutes les difficultés. La réparation des dysfonctionnements et le traitement des inégalités nécessitent de rester à l'écoute des habitants, qui demeurent très attachés à leur cadre de vie, comme en atteste le choix d'une grande partie des ménages d'être relogés sur site. Ce qui renvoie un message très positif sur l'attractivité de la « banlieue ».

À Corbeil, Bondy, Athis-Mons, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Rouen et ailleurs, la métamorphose des quartiers est saisissante. Le rôle de l'Anru y a été déterminant. Aujourd'hui, au-delà des projets nouvellement engagés, d'autres dossiers de nature différente sont à traiter : la question des copropriétés dégradées, la mutation des patrimoines obsolètes et des centres anciens, la régénération des tissus pavillonnaires. L'implication de l'Anru, forte de son succès, sur ces sujets est indispensable, et les bailleurs sociaux sont prêts à relever avec les territoires ces défis urgents pour leur cohésion. ●

Logement : pérenniser les investissements

Bruno
Lucas

Chef d'entreprise, président de Foncière logement, président de la commission économique de la Fédération Française du Bâtiment.

Il a publié précédemment dans *Constructif* :

- « Les réactions des professionnels », hors série n° 1, mars 2012.



La politique de rénovation urbaine a contribué à une amélioration sensible de la qualité des logements dans les quartiers prioritaires. Mais pour poursuivre cette action, des efforts financiers importants devront encore être consentis.

Un logement de qualité résulte d'un accord complexe entre :

- le confort ou, plus globalement, le bien-être;
- le prix de la transaction ou du loyer;
- les effets liés à son usage sur la santé;
- l'environnement immédiat et les commodités offertes, y compris en termes de sécurité;
- la durabilité, en termes d'usage et/ou de valeur.

Toutes ces notions s'apprécient de manière objective mais dépendent aussi d'appréciations plus subjectives, soit individuelles, soit collectives.

À l'évidence, dans ces domaines, les professionnels du bâtiment ont une lourde responsabilité dans la recherche d'une combinaison équilibrée et toujours plus performante entre qualité et maîtrise des coûts.

Notre objectif est de proposer un produit performant, adapté à la demande et apprécié de tous. Les initiatives à ce sujet sont nombreuses qui portent sur l'allègement des règles superfétatoires (rappelons-nous l'opération « Objectifs 500 000 », lancée en novembre 2013 avec pour objectif de simplifier les opérations de logements en accroissant leur qualité) ou sur un montage plus efficient de l'opération (voir la démarche « Logement à qualité et coût maîtrisés », LQCM) avec, en particulier, le recours à la conception-réalisation¹.

Une question de détails

De ces dernières expériences, il ressort que des progrès s'avèrent possibles mais aussi et surtout que la qualité des logements neufs, ou des travaux de réhabilitation, est d'abord une question de détails. Trop souvent, les défauts légers (de peinture, d'électricité ou de menuiserie) procèdent de mauvaises interfaces entre les corps d'état techniques et de finition. Je pense, par exemple, aux travaux tardifs comme le déplacement d'une cloison et ses conséquences sur les plinthes électriques et les canalisations... Toutes ces non-qualités ont un coût qu'il

nous faut réduire, ce qui exige méthode et efforts. C'est d'ailleurs l'un des enjeux de la modélisation des données du bâtiment (BIM). Toutefois, au risque de paraître immodeste et, une fois encore, sans nier certaines insuffisances et l'existence de normes génératrices de surcoûts, la comparaison des coûts de production entre les différents pays montre qu'en matière de construction comme ailleurs, ils reflètent avant tout les niveaux de richesse respectifs. En d'autres termes, à qualité égale et à « parité de pouvoir d'achat », comme l'écrivent les économistes, le niveau des prix en France se compare sans honte avec ceux des autres pays.

**« Dans l'ensemble, les Français sont satisfaits de leur logement, mais dans le grand ensemble, c'est beaucoup moins le cas »,
Marc Escayrol.**

Une qualité d'usage améliorée

Les critères de qualité intrinsèque d'un logement aux yeux de son occupant renvoient aussi à la surface des pièces, et globalement aux équipements extérieurs ainsi qu'à la présence de surfaces annexes (terrasse, jardin, box). À cette aune, les logements réhabilités et, plus encore, les opérations de démolition-reconstruction ont indéniablement modifié l'image et l'usage des logements. L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) a donné du sens à la politique de la ville, qui jusque-là se cantonnait trop souvent à des opérations légères. Certes, des améliorations restent nécessaires, mais indéniablement la qualité intrinsèque et d'usage des logements livrés dans le cadre de l'Anru constitue un plus, un mieux. En se référant à la production de la

1. Sur la démarche LQCM, voir Jacotte Bobroff, *Maîtriser le coût et la qualité des logements. Des éléments de bilan*, LATTES-ENPC, 2003.

seule Foncière logement, la taille moyenne des logements est par exemple de 76 m² en collectif et de 91 m² en individuel.

Une nécessaire diversification sociale

Là où le bât blesse, au regard du facteur temps, c'est dans le maintien d'une concentration des plus pauvres dans ces quartiers et dans la faible implantation d'activités marchandes. C'est là une autre histoire, diront certains ! Je ne le pense pas, car une des dimensions principales de la qualité, c'est la pérennité, y compris des valeurs financières. Dans son acception commune, patrimoine est souvent synonyme d'immobilier.

Les maux qui frappent les quartiers, à l'origine de l'Anru, renvoient certes à des problèmes de qualité acoustique ou thermique médiocre, à des formes urbaines inadaptées, à un manque de services et de dessertes, mais aussi et surtout à une stigmatisation sociale. Quelques chiffres tirés des publications de l'Observatoire des inégalités illustrent ce propos² : 16,2 % des ménages résidant dans une zone urbaine sensible (ZUS) considèrent leurs conditions de logement insuffisantes ou très insuffisantes, contre 7 % de ceux qui habitent hors de ces territoires. L'écart bien réel justifie donc les actions sur le bâti en termes d'isolation, de bruit, de chauffage, etc.

Mais aussi, et surtout, 54 % (!) des résidents en ZUS ont une mauvaise image de leur quartier, contre 13 % des ménages habitants hors de ces zones. Au total, 43,3 % des habitants des ZUS souhaitent changer de logement, contre 26,4 % des personnes vivant en dehors de ces quartiers.

Or, si des investissements coûteux peuvent pallier les insuffisances techniques, assurer la pérennité de ces investissements et donc le retour à la banalité pour ces quartiers suppose une diversification sociale et fonctionnelle.

Si des investissements coûteux peuvent pallier les insuffisances techniques, assurer la pérennité de ces investissements et donc le retour à la banalité pour ces quartiers suppose une diversification sociale et fonctionnelle.

Assurément, la question du temps s'inscrit au cœur des enjeux et conditionne en grande partie le jugement sur le succès ou la réussite des politiques menées. Cela se révèle particulièrement vrai pour les logements vendus en accession à des ménages et/ou à des investisseurs privés. L'existence d'un marché de l'occasion à des prix normaux, c'est-à-dire assurant au moins une préservation des sommes investies, voire un retour sur investissement comparable aux moyennes observées sur les marchés aux alentours, constituera l'indicateur du succès. *A contrario*, l'absence d'acheteurs et/ou l'effondrement des prix conduira au retour des marchands de sommeil, marque flagrante de l'échec des politiques menées. Malheureusement, rien à ce jour ne permet, faute de recul, de mesurer les évolutions. C'est un projet majeur pour l'évolution des quartiers.

Quels leviers ?

Pour l'heure, il faut donc se concentrer sur les quelques leviers disponibles et s'en contenter, à savoir :

- valoriser le plus possible ces quartiers, en y ajoutant le plus haut degré possible de diversification, tant au niveau de l'offre de logement que de la nature des activités ;
- mettre l'accent sur la qualité des biens, tant en termes de matériaux, de surface que d'équipements (par exemple chape acoustique, cuisine équipée, cellier-buanderie dès le T3-T4, salle d'eau supplémentaire à partir du T4, menuiseries bois-alu, volets motorisés, parquet).

Une telle politique a un coût, en particulier pour les organismes de logements sociaux. Ce coût immédiat fonde et justifie l'aide plus massive encore qu'il faut apporter à ces opérations. Les fonds d'Action logement, toutefois, qui financent l'Anru, n'y suffiront pas. Pas plus d'ailleurs que les ressources des collectivités locales concernées. Il faudra trouver d'autres moyens.

D'aucuns diront qu'appeler à plus de moyens pour des résultats à un horizon lointain relève de l'utopie. Certes, mais, en ce domaine, on ne peut que faire sienne l'affirmation suivante : « *Ce qui distingue fondamentalement la pensée utopique de l'idéologie, c'est son esprit pratique, sa passion du détail.* »³ » ●

2. *Observatoire des inégalités*, « Qualité de vie et logement dans les zones urbaines sensibles », 2012.

3. Jean Haëntjens, « Renouveau des utopies urbaines », *Futuribles* n° 414, septembre-octobre 2016.

La qualité des formes **urbaines** « en complément »

Nicolas
Michelin

Architecte-urbaniste (Anma).

© Sylvie Duverneuil



**Il a publié précédemment
dans *Constructif* :**

- « La densité vertueuse », n° 35, juin 2013.

Il a publié notamment :

- *Attitudes*, Archibooks, 2010.
- *Alerte! Et si on pensait un peu plus à elle?* Archibooks, 2008.
- *Cinq sur cinq*, Archibooks, 2008.

De nouvelles coutures urbaines discrètes, qui s'appuient sur le contexte et le potentiel offert par l'existant, transforment l'image des quartiers plus sûrement que de lourdes opérations de reconstruction.

Les quartiers élaborés dans les années 1950 dans les périphéries des grandes villes de France étaient dessinés selon les idées de la charte d'Athènes. Les grands principes de cette charte, issue du mouvement moderne, consistaient principalement à séparer les fonctions (vivre, travailler, se divertir), à séparer les flux (voitures, piétons) et à offrir des cellules de vie au milieu de la nature.

Ces principes, associés au souci d'économie qui préconisait, entre autre, des constructions basées sur les « chemins de grues », ont généré les barres et les tours que l'on connaît, barres et tours qui, malgré leurs qualités, ont terni l'image de toute l'architecture de cette période d'après-guerre. D'une certaine manière, ces principes ont engendré un fait radical : la mort de la rue. Le Corbusier le revendiquait ; pour lui la rue ne correspondait pas aux modes de vie de demain. Les immeubles ne devaient plus border les rues avec les voitures, mais flotter au milieu de la nature pour une meilleure « hygiène de vie ».

Faire face à l'existant

Le renouvellement des quartiers auquel s'est attachée la politique de la ville en France a dû affronter très directement ces choix drastiques : plans-masses typiques constitués d'immeubles répétitifs sans rue, parkings en surface, entrées d'immeubles et de cages d'escalier donnant sur des espaces verts souvent de piètre qualité. Cet état de fait était parfois désolant, et souvent très problématique au regard de la vie citoyenne, car les quelques pieds d'immeuble qui devaient contenir l'activité commerciale de proximité étaient souvent fermés, au profit des grands centres commerciaux implantés à côté des cités. Il existe bien sûr quelques exceptions, par exemple les grands ensembles de l'architecte Fernand Pouillon à Boulogne ou Pantin et celui de Jacques-Henri Labourdette à Sarcelles.

Deux attitudes ont prévalu dans la rénovation des quartiers :

1- la démolition des barres et des tours pour construire de nouvelles formes urbaines à partir d'un espace dégagé et introduire ainsi la mixité d'usage, la mixité sociale et la mixité volumétrique ;
2- la « résidentialisation », qui désigne le découpage des barres pour créer à l'aide de nouvelles constructions basses et de murs de clôture des îlots donnant sur des rues nouvelles imaginées à partir des voies de desserte.

Démolir ou résidentialiser ?

En mélangeant ces deux attitudes, démolir et/ou résidentialiser, de nouvelles formes urbaines sont apparues. Que peut-on dire de ces formes urbaines ? Comment peut-on apprécier leur réussite par rapport à l'état d'origine des cités ?

Dans certains quartiers très dégradés et objets de violences urbaines, comme à Clichy-Montfermeil, on a beaucoup démoli pour repartir presque d'une page blanche. Dans ce cas, il n'est pas sûr que le nouveau plan-masse proposé et les nouvelles formes urbaines soient une réussite, malgré la mixité proposée. En effet, les opérations mises en place étaient issues des réflexions très sécuritaires et très résidentielles des quartiers « standard », avec de petits immeubles répétitifs et conventionnels sans âme. Le cinéaste Rabah Ameur-Zaïmeche (auteur du film *Wesh Wesh, Qu'est-ce qui se passe ?*, tourné à Montfermeil) dénonce même violemment cette *tabula rasa* et pense que l'on a massacré un patrimoine qui aurait mérité une seconde vie¹.

Dans d'autres quartiers, on a conservé, requalifié et résidentialisé beaucoup d'immeubles, barres et tours bien placés en termes d'usage et de paysage. La tour Bois-le-Prêtre, à Paris, rénovée par l'agence Lacaton et Vassal, en est un bel exemple récent. Un beau livre, coécrit d'ailleurs par Frédéric Druot, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, recense ces ambitieuses opportunités de rénovation dans les quartiers².

1. « L'Archipel métropolitain. Territoires partagés », exposition au pavillon de l'Arsenal, octobre 2002-janvier 2003. Commissariat scientifique : Jean-Pierre Prnlas-Descours ; scénographie : Shigeru Ban et Jean de Gastines.

2. *Plus. Les grands ensembles de logements. Territoire d'exception*, Gustavo Gili, 2007.

Le quartier Arras-Europe à Lille-Sud : avant/après

© ANMA - © NC



Photo aérienne en 1950

© ANMA - © Charles WALLON



Perspective aérienne en 2017

Une approche exigeante

Outre les rénovations, on a construit des petits immeubles en complément de l'existant. On a travaillé avec ce qui était déjà là, on a inventé un plan sur mesure en respect et en addition de ce qui existait. On a introduit des petits immeubles, collectifs ou intermédiaires, qui redonnaient une échelle humaine et redessinaient des voies, des placettes et des cours ressemblant, peu ou prou, à celles du centre-ville et des faubourgs. Cette « chirurgie d'urbanité », qui procède par addition, a été propice au désenclavement des quartiers et à l'introduction d'espaces publics citadins. Les résultats sont très intéressants. Cette invention de formes urbaines en « couture »

est exigeante, difficile et donc plus élaborée. Les enchaînements de volumes entre l'existant et le neuf sont très souvent surprenants, l'urbaniste et les architectes devant faire preuve d'inventivité après un travail approfondi du contexte et des perspectives urbaines.

Ainsi dans le quartier Arras-Europe, à Lille-Sud, le plan masse d'Anma est issu de la situation préexistante. Après quelques démolitions nécessaires, une opportunité de transfiguration du quartier est apparue : le tracé des voiries, le dessin des îlots et les formes urbaines inventées s'appuient complètement sur le contexte et le potentiel offert par l'existant. L'image générale du quartier ainsi redéfini est très particulière, très dessinée, comme si le nouveau quartier avait toujours été là. Cela tient à l'attention portée à la géométrie du site et aux détails de la topographie et des volumes existants. Par exemple, le dessin du parc central et des immeubles qui le bordent, mis au point par Anma et Pascal Cribier, procède de cette élaboration inventive basée sur la prise en compte du « génie du lieu ».

Cette forme d'urbanisme « en complément et en couture » mise au point dans les projets de requalification des cités est très riche d'enseignements. Les opérations réussies le sont dans une forme de discrétion de l'intervention, tout le contraire de quartiers flambant neuf et démonstratifs. Ce sont peut-être ces quartiers rénovés sur mesure et discrets qui sont les plus belles réussites de la politique de la ville. ●

Ce sont peut-être ces quartiers rénovés sur mesure et discrets qui sont les plus belles réussites de la politique de la ville.

Commerces et services : les acquis de Roubaix

Loïc
Aubrée

Directeur du Cresge, Université catholique de Lille.



Il a publié notamment :

- « Conception et préfiguration d'un service public pour l'efficacité énergétique » (avec Hervé Barry, Isabelle Dauchy et Françoise Réfabert), appel à projets de recherche Ademe-région Nord-Pas-de-Calais « Lutte contre le changement climatique, habitat et urbanisme », rapport de recherche, octobre 2013.
- « L'équité au cœur des politiques climatiques : l'exemple des négociations relatives au climat et de la recherche de solutions à la crise énergétique » (avec Antoine Bonduelle), *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 1, « Facteur 4 », mars 2011.
- « L'évolution du peuplement du parc HLM en France », *Pensée plurielle*, 2006/2, n° 12.
- « La question du logement social », p. 53-62.
- « La France », in Francine Dansereau, *Politiques et interventions en habitation : analyse des tendances récentes en Amérique du Nord et en Europe*, Presses de l'université Laval et Société d'habitation du Québec, 2005, p. 91-126.

Après plus de trente ans de politique de la ville et de volonté municipale forte, la situation s'est améliorée à Roubaix en termes de commerces et de services. Mais il demeure difficile de considérer deux enjeux parfois contradictoires : satisfaire les besoins d'une frange importante de la population ayant de faibles revenus et attirer une clientèle extérieure au pouvoir d'achat plus élevé.

Roubaix est une ville de près de 100 000 habitants située dans une agglomération (la Métropole européenne de Lille) qui compte un million d'habitants. Elle s'est développée au XIX^e siècle autour de l'activité textile, puis au XX^e avec la vente par correspondance. Elle connaît aujourd'hui des difficultés importantes à la suite de la désindustrialisation des années 1970-1980 et de la crise de la vente par correspondance. Une part élevée de la population est affectée par le chômage et dispose de revenus faibles.

Néanmoins, Roubaix compte des atouts : un patrimoine architectural hérité de la période d'essor économique, une vie associative dense (comités de quartier...) et une tradition de dialogue social. On peut citer la création, en 1943, du 1 % logement, avec une organisation paritaire associant patronat et syndicats.

Sur le plan commercial, Roubaix a également connu son heure de gloire jusqu'à la fin des années 1960. Plusieurs artères commerciales comportant une offre diverse et de qualité drainaient la population de Roubaix et des communes voisines. Des magasins d'usine liés à la vocation textile de la ville attireraient, et c'est encore vrai aujourd'hui, une clientèle de l'ensemble de l'agglomération lilloise, voire au-delà.

Au cours des années 1980, la situation de la ville s'est fortement détériorée avec des conséquences de plusieurs natures : augmentation du chômage, diminution des revenus et du pouvoir d'achat, recul de l'attractivité commerciale, dégradation de l'habitat, en particulier du parc privé¹, augmentation de l'insécurité, départ des classes moyennes.

Cinq quartiers prioritaires dès 1982

Dans ce contexte, dès l'émergence des dispositifs relevant de la politique de la ville, la ville de Roubaix a constitué un terrain d'expérimentation. Dès 1982,

cinq quartiers étaient concernés par la nouvelle procédure de développement social des quartiers (DSQ). Ainsi, depuis plus de trente ans, la politique de la ville et de renouvellement urbain structure l'intervention publique avec des formes et des modalités d'action qui ont varié au cours du temps, en fonction des orientations des politiques nationales et des volontés locales.

Les principales étapes ont été : la période expérimentale du DSQ, puis la mise en place, en 1994, du grand projet urbain (GPU) de Roubaix-Tourcoing, la création en 1997 d'une zone franche urbaine, le lancement, en 2001, du grand projet de ville Lille Métropole, et enfin la conduite, à partir de 2004, d'opérations de renouvellement urbain.

Depuis plus de trente ans, la politique de la ville et de renouvellement urbain structure l'intervention publique avec des formes et des modalités d'action qui ont varié au cours du temps.

Roubaix a été une ville-laboratoire, suscitant l'intérêt de militants, de professionnels, de chercheurs... En 1982, le quartier de l'Alma-Gare, à Roubaix, constituait un terrain d'innovation depuis déjà une dizaine d'années : création d'un atelier populaire d'urbanisme afin de contribuer de façon significative à la définition du projet architectural et urbain de ce nouveau quartier, émergence de l'idée de régie de quartier... La politique de la ville s'est traduite à Roubaix par des orientations et des modalités d'action qui la distinguent des autres sites. Le caractère massif des difficultés affecte tous les quartiers, y compris le centre-ville. Les enjeux de rénovation et

1. La ville de Roubaix compte, comme bon nombre de communes de l'agglomération lilloise, des formes d'habitat spécifiques héritées de la période industrielle : maisons ouvrières étroites, sur deux niveaux, alignées en front de rue ou formant des courées en cœur d'îlot ; mais également des maisons bourgeoises spacieuses.

d'aménagement concernant tout autant les quartiers d'habitat privé ancien que les immeubles collectifs d'habitat social. Il est alors nécessaire de développer des projets importants en matière d'habitat, d'aménagement urbain et aussi de développement économique et de création de grands équipements, afin d'inverser la tendance et de permettre à Roubaix de retrouver une attractivité, au sein de l'agglomération lilloise et au-delà.

Restaurer l'attractivité commerciale

René Vandierendonck, maire de Roubaix de 1994 à 2012, a voulu un projet ambitieux pour sa ville et a plaidé pour que la politique de la ville inclue une intervention forte sur le centre-ville, considérant que cela était nécessaire pour améliorer la situation des quartiers. Il a souhaité restaurer l'attractivité commerciale en faisant venir une « locomotive » (les magasins d'usine McArthurGlen), un hypermarché et en réaménageant deux places ainsi que la rue commerçante les reliant (Espace Grand'Rue). L'arrivée, à cette époque, du métro (aménagement d'une deuxième ligne desservant le versant nord-est de l'agglomération) a également changé le paysage, tant en matière d'aménagement que d'accessibilité. Pour restaurer l'attractivité, l'ambition du maire était de faire de Roubaix une ville créative, numérique et culturelle, prolongeant ainsi un mouvement impulsé par son prédécesseur, André Diligent. En 1993, les Archives nationales du monde du travail ont emménagé dans une ancienne filature, suivies, en 2001, par le musée d'art et d'industrie la Piscine et, en 2004, par la Condition publique. Dans un lieu emblématique du patrimoine industriel roubaisien a été créé, à l'occasion de Lille 2004 Capitale européenne de la culture, ce nouvel équipement où se rencontrent habitants et artistes en résidence. Si le musée la Piscine constitue un levier important de communication et d'attractivité pour la ville et si le centre MacArthurGlen a trouvé sa clientèle au-delà des limites de celle-ci, le bilan est plus réservé pour l'hypermarché et l'Espace Grand'Rue. Ces derniers, ayant une zone de chalandise moins étendue, ne trouvent pas avec la population roubaisienne un réservoir suffisant en nombre d'acheteurs et en montant d'achats.

Les exemples de la rue de l'Épeule et du quartier des Trois-Ponts

En plus de cette intervention forte en faveur du réaménagement du centre-ville et de la création de nouveaux équipements culturels, la politique de la ville s'est traduite, dans le champ des commerces et des services, par une série d'interventions qui ont concerné bon nombre de quartiers. Deux exemples paraissent intéressants : l'appui à la redynamisation des commerces de la rue de l'Épeule et la création

d'une maison des services, puis d'une première mairie de quartier, aux Trois-Ponts.

La rue de l'Épeule est une des grandes rues commerçantes de la ville. Elle a été affectée, comme d'autres rues de Roubaix, par la récession industrielle (diminution du pouvoir d'achat) et des mutations importantes de l'activité commerciale (développement de la grande distribution et de pôles commerciaux en périphérie). On a ainsi recensé 29 friches sur 116 commerces que comptait cette rue. La Ville de Roubaix, la société d'économie mixte (SEM) Ville renouvelée et le GPU Lille Métropole ont mobilisé des moyens importants pour la redynamiser.

Cette action a été intégrée dans le dispositif européen Urban, déployé, à partir de 1996, dans plusieurs quartiers de Roubaix et de Tourcoing. La SEM est intervenue pour la rénovation des cellules commerciales, des façades, des trottoirs et des espaces publics. Dans le même temps, des actions de formation ont ciblé les commerçants. Cet épisode a donné lieu à un débat sur l'identité de la ville et son implication dans le positionnement commercial.

Deux points de vue étaient défendus : permettre à Roubaix d'assumer sa dimension multiculturelle et son caractère de « ville monde » ; ou bien restaurer les commerces de qualité des années 1960 gérés généralement par des Roubaisiens « de souche ». La deuxième option a été privilégiée à l'époque et s'est traduite par un investissement plus important dans la partie de la rue proche du centre et du Colisée, les commerces arabes ou asiatiques étant implantés dans la partie plus excentrée de la rue.

Aujourd'hui, toujours pour des raisons de faible pouvoir d'achat², tous les commerces redynamisés avec l'appui de l'intervention publique n'ont pu se maintenir, laissant généralement la place à des commerces « ethniques » offrant des produits africains, asiatiques ou antillais à la population habitant dans le quartier ou plus éloignée.

Le deuxième exemple est emblématique de ce qu'a pu faire Roubaix en matière de développement des services susceptibles d'améliorer la vie quotidienne de la population de l'ensemble des quartiers de la ville. Le quartier des Trois-Ponts est un ensemble HLM situé dans l'est de la ville. En 1994, a été mis en place un groupe d'amélioration des services publics qui a rassemblé de nombreux organismes proposant des services et a débouché sur un projet de création d'un équipement commun. Un immeuble de logements a été transformé en maison des services afin de regrouper dans un même lieu, à partir de 1998, un certain nombre de services et de les rendre plus accessibles pour les habitants du quartier. Ont été ainsi regroupés de manière permanente ou dans le cadre de créneaux horaires délimités, des antennes du CCAS, de la CAF, de la CPAM, de Pôle emploi, de La Poste...

Cette opération a été considérée comme exemplaire ; elle a pu être conduite à une période où les diffé-

2. On a observé au cours de la dernière décennie un maillage de la ville par des enseignes discount dont l'installation était parfois facilitée par la municipalité, qui voyait là une opportunité de réinvestir certaines emprises de petite taille peu adaptées pour des opérations immobilières plus ambitieuses.

rents services publics, fortement sollicités par la Ville, avaient la capacité de s'engager dans ce type d'opérations. Étant donné le coût et la complexité de celle-ci, il n'a pas été possible de la reproduire, avec la même ampleur, dans d'autres quartiers de la ville de Roubaix. Néanmoins, la politique d'implantation des services dans les différents secteurs de la ville s'est poursuivie avec la création de mairies de quartier et le développement d'agences postales. Il existe aujourd'hui cinq mairies de quartier accueillant différents services de la ville (état civil...), ainsi que des permanences de la CAF, de la CPAM, du département...

Au cours de la dernière décennie, le quartier des Trois-Ponts a fait l'objet de nouvelles interventions dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU). Plusieurs opérations de démolition-reconstruction ont été réalisées. Elles ont été accompagnées d'actions relatives aux commerces et aux services. Un centre commercial comportant une dizaine de cellules a été démoli et remplacé par un nouvel ensemble en pied d'immeuble. Un magasin discount s'est installé, encouragé par la Ville. Celle-ci a répondu favorablement à une demande des habitants de création d'un marché hebdomadaire. Des interventions ont concerné également des équipements de service : création d'un pôle multiaccueil petite enfance, rénovation d'une salle polyvalente, amélioration des locaux de la maison des services...

Beaucoup de moyens humains et financiers ont été mobilisés pour des effets qui ne sont pas toujours à la hauteur des résultats escomptés, mais qui ont permis d'améliorer la vie quotidienne de bon nombre de Roubaisiens.

Quel bilan ?

Après trente années d'intervention publique à Roubaix, on peut voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Beaucoup de moyens humains et financiers ont été mobilisés pour des effets qui ne sont pas toujours à la hauteur des résultats escomptés, mais qui ont permis d'améliorer la vie quotidienne de nombreux Roubaisiens. Les efforts qui se poursuivent en matière de développement économique et de cadre de vie ne parviennent pas, pour l'instant, à faire revenir les classes moyennes à Roubaix. Récupérer les conditions pour préserver les commerces de proximité constitue, dans cette optique, un enjeu important. La création d'une fonction de *city manager* permettrait d'accompagner les commerçants pour le développement ou le maintien des activités, avec des actions relevant à la fois de l'animation et de la réflexion stratégique. L'existence de l'association Commerces et quartiers – qui fédère les unions commerciales de la ville – constitue un point d'appui possible. Pour cela, il apparaît important d'intégrer une vision large du territoire et de considérer le rôle social joué par les commerçants.

La dynamique des villes en transition trouve des échos à Roubaix avec des projets et des réalisations en matière de citoyenneté, d'agriculture urbaine, de monnaie locale, de gestion des déchets. Si les interventions lourdes en matière d'aménagement d'équipements, de voiries et d'espaces publics contribuent à améliorer l'image de la ville, les habitants de Roubaix ont aussi besoin d'actions plus légères, parfois informelles, susceptibles de maintenir le lien social. ●

Commerces et services : les enseignements de Marseille

Nicolas
Binet

Directeur de Marseille Rénovation urbaine.



L'exemple du projet de renouvellement urbain de Saint-Antoine - Plan d'Aou permet de dessiner les améliorations nécessaires à la réimplantation de commerces et de services dans les quartiers prioritaires et d'engager des réflexions sur leur nature même.

Faire évoluer la nature et l'implantation des services urbains et des commerces est évidemment un volet indissociable des projets de renouvellement urbain, décliné de manière différente selon les sites.

Pourquoi s'agit-il d'un chapitre essentiel ? Au moins deux raisons y concourent.

- Les équipements et services, même si leur mise en place était souvent en retard par rapport aux livraisons de logements, étaient calibrés selon des projections sociodémographiques initiales et des grilles très formelles d'évaluation des besoins sociaux. Quels sont les quartiers qui, cinquante ans plus tard, n'ont pas connu de profondes mutations du nombre d'habitants accueillis, de leur profil et de l'aire géographique dans laquelle ils comptent trouver réponse à leurs besoins ?
- Ces équipements et services, fruits des conceptions urbaines des années 1960 qui entendaient faire des projets intégrés pour une population supposée très diversifiée, étaient, le plus souvent, implantés au cœur de la cité. Ces choix, qui répondaient parfois aux meilleures intentions d'accessibilité, n'ont pas toujours fait la preuve de leur efficacité, au fil de quelques décennies de spécialisation sociale.

Les projets de rénovation urbaine (PRU) reposent nécessairement ces questions, tout particulièrement celle de l'efficacité sociale des équipements et services publics mais aussi celle de la définition de la notion de proximité. Il y a bien, tout à la fois, une mutation de la géographie des déplacements dans des aires urbaines plus complexes et, pour certains, un repli domestique accentué.

Quels enseignements ?

Même si ces dernières années ne sont pas caractérisées par une très grande capacité de réinvestissement dans les équipements publics, un certain nombre d'actions ont été réalisées et permettent de dégager quelques enseignements.

Le PRU de Saint-Antoine - Plan d'Aou, un des premiers projets engagés à Marseille, peut servir d'illustration.

- **L'enjeu des centres sociaux.** Dans le cadre des 14 PRU marseillais, 9 centres sociaux – maisons pour tous sont construits ou transformés. Le plus souvent avec une extension de leur surface et au moins avec l'affirmation, par leur implantation, de leur autonomie. À l'articulation de différents quartiers, abandonnant résolument les situations en pied d'immeuble, ils sont positionnés pour accueillir plus facilement un public qui ne soit pas uniquement celui des locataires de HLM. À Plan d'Aou, le nouvel équipement, qui fait partie des premières réalisations du PRU, est situé sur la rue qui relie l'ancienne cité au noyau villageois de Saint-Antoine et participe clairement à cette ambition d'ouverture, avec un élargissement de ses fonctions, puisqu'il permet la tenue de permanences des différents services publics.
- **La relocalisation de l'école.** Au gré du départ progressif des locataires et des démolitions d'immeubles, le groupe scolaire du quartier s'est trouvé peu à peu vidé de sa substance, et le débat sur la stratégie à mener – réhabiliter sur place l'équipement obsolète ou s'appuyer sur une autre école toute proche – a rapidement conduit à renforcer le groupe scolaire situé à égale distance de Saint-Antoine et de Plan d'Aou et à démolir l'ancienne école.
- **La capacité de la crèche de Plan d'Aou** a été augmentée de 50 %, passant de 40 à 60 berceaux. Sa modernisation et sa localisation, entre un lotissement des années 1950, des constructions récentes en accession à la propriété et les logements locatifs sociaux reconstruits, lui permettent de drainer une assez grande diversité de familles et de constituer un lieu d'échange et de brassage. C'est en effet avec ce type de service que l'on parvient à freiner les stratégies d'évitement et de spécialisation sociale, très puissantes dès l'école primaire.

- **Une médiathèque pour le grand quartier.** Pour parfaire la reconnexion du quartier à la trame de la ville, pour acter la diversification d'habitats opérée et l'ouverture des voies nouvelles à tous les modes de déplacement, la ville va réaliser une médiathèque dans un nouveau pôle de services, calibrée à l'échelle d'un quartier de 80 000 habitants.

Beaucoup de quartiers HLM disposaient, à Marseille comme ailleurs, d'un petit centre commercial en leur cœur. Les mutations de l'offre à l'échelle de l'agglomération, l'évolution des pratiques et, dans certains cas, le dépeuplement progressif de plusieurs sites ont fait dépérir ces activités, bien avant le lancement des PRU. Avec pragmatisme, il s'agit aujourd'hui d'essayer de réintroduire quelques commerces de proximité au plus près des habitants et de faciliter la réimplantation d'activités et de supérettes à la charnière entre différents quartiers, sur des axes de déplacement, permettant aussi de drainer une clientèle de passage.

Avec pragmatisme, il s'agit aujourd'hui d'essayer de réintroduire quelques commerces de proximité au plus près des habitants et de faciliter la réimplantation d'activités et de supérettes à la charnière entre différents quartiers, sur des axes de déplacement, permettant aussi de drainer une clientèle de passage.

Le cas de l'offre de santé

L'offre de services en matière de santé demande une analyse toute particulière. Face à une situation d'inégal accès aux soins et à une répartition très discriminante des médecins et des autres professionnels de santé dans le territoire urbain, se développent, suscitées par les PRU, des initiatives publiques et privées intéressantes. Citons, par exemple, l'implantation d'un pôle de santé à Malpassé rassemblant généralistes, spécialistes, pharmacies, opticiens, laboratoires d'analyses, dentistes, centre de dialyse... Ce projet, développé par le promoteur Ametis, a suscité l'adhésion de nombreux professionnels qui ont trouvé par ce regroupement le moyen de mieux répondre à une demande qu'ils percevaient, tout en leur assurant de meilleures conditions d'exercice. À Kallisté, la prise en location par un groupement de médecins d'une ancienne bastide acquise au préa-

lable par la SEM immobilière de la Ville de Marseille va donner lieu à la création d'une maison de santé. À Plan d'Aou, c'est à l'initiative de l'hôpital public que l'on devra, sur 450 m², l'ouverture dans un an et demi d'un centre de santé.

Les services publics et privés, qu'il s'agisse de la reconfiguration de l'existant ou de l'accueil d'activités nouvelles, sont donc bien au cœur des PRU et de leur logique de projets. Mais ce n'est pas toujours par ce volet que démarrent sur le terrain les opérations, à tort ou à raison. Et il est particulièrement important que le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) porte une attention accrue à ces questions, d'une part pour mieux éclairer les praticiens sur ce que signifient et ce que supposent aujourd'hui des services pour « mieux vivre ensemble », et d'autre part pour financer des remises à niveau dans un contexte de marges de manœuvre restreintes pour les collectivités locales.

Bien entendu, ces réflexions ne peuvent se contenter d'évoquer les classiques questions de financement des investissements mais doivent, avec une égale intensité, vérifier que les budgets de fonctionnement sont bien à la hauteur.

Au-delà de ces questions traditionnelles, il convient certainement de relancer les réflexions sur la nature même des services à proposer à la diversité des publics et sur les modalités selon lesquelles ces services sont mis à leur disposition. Il s'agit notamment de distinguer les besoins pérennes de ceux qui sont plus éphémères, de réfléchir à ce qui doit être mobile et souple en complément des équipements structurants qui s'inscrivent durablement dans le territoire des villes, d'engager réellement un travail sur les possibles mutualisations des locaux afin d'offrir, globalement, plus de services sans multiplier les mètres carrés et d'évaluer les conditions pour élargir les horaires d'ouverture des équipements. Bien entendu, ces réflexions intégreront l'évolution des pratiques du numérique et de l'usage des outils de communication, sans *a priori*. ●

Il convient certainement de relancer les réflexions sur la nature même des services à proposer à la diversité des publics et sur les modalités selon lesquelles ces services sont mis à leur disposition.

Un **trafic** de **drogue** à grande échelle

Jérôme
Pierrat

Journaliste.



© Axel Tardieu

Il a publié notamment :

- *L'affaire Air cocaine. Mafia et jets privés*, avec Marc Leplongeon, Seuil, 2015.
- *Parrains de cités. Enquête chez les millionnaires du trafic de stupe*, La manufacture de livres, 2014.
- *Cahds story. Un siècle de grand banditisme*, La manufacture de livres, 2011.
- *Mafias, gangs et cartels. La criminalité internationale en France*, Denoël, 2008, rééd. Folio, 2011.

Aujourd'hui, parler d'économies parallèles dans les quartiers sensibles, c'est s'intéresser au trafic de stupéfiants, de loin la principale d'entre elles. Et en trente ans, son visage a bien changé.

Le petit business artisanal de la fin des années 1980 s'est transformé en un capitalisme sauvage dont les « grands patrons » se sont hissés au plus haut niveau de la pyramide criminelle et commerciale. Désormais, leurs visages, ceux du nouveau crime organisé à la française, trônent en bonne place dans les fichiers spécialisés de la police judiciaire.

Les « stups » représenteraient, d'après les autorités, un marché de 2 milliards d'euros, dont la moitié pour le seul cannabis. Deux cent cinquante tonnes de résine de cannabis, au minimum, partiraient en fumée chaque année. Et les dividendes du trafic finiraient entièrement dans les poches du nouveau milieu des cités. Le milliard restant se partagerait entre les kilos de cocaïne et d'héroïne dont des jeunes de cités tiennent une bonne part du marché, aux côtés des derniers truands du milieu traditionnel et des mafias étrangères.

Le business de l'économie souterraine

Les ex-petits voyous des HLM ont dorénavant pris les commandes des filières, du producteur au consommateur, transformant la petite épicerie de quartier en machine à cash, développant avec un sens aigu des affaires et à grands renforts de coups de calibres et de rafales de kalachnikovs la fameuse « économie souterraine ». Un vrai business où l'on parle réduction des coûts et augmentation des marges, où la concurrence est rude, les OPA réellement sauvages, les trahisons et les arnaques nombreuses, et dont les litiges ne se règlent pas devant un tribunal de commerce.

Ce sont des équipes structurées, capables d'acheter et surtout d'acheminer des tonnes de résine marocaine et d'assurer la livraison à domicile jusqu'aux semi-grossistes. Ces derniers redistribuent à leur tour aux centaines de réseaux dont les membres hantent les cages d'escalier, les halls et les recoins d'immeubles, sous la coupe de « patrons », ces caïds de cité qui font l'actualité, parfois allongés sous un drap blanc.

Pour comprendre cette mutation, il faut revenir au milieu des années 1980. Le milieu traditionnel est alors en pleine recomposition. Le proxénétisme se meurt et le braquage ne paie plus, sauf en dizaines d'années de prison.

Mais une nouvelle opportunité s'offre aux truands : la consommation de cannabis se généralise, créant un nouveau marché. Ils vont bientôt se ruer dessus et fournir les quartiers où les premiers réseaux apparaissent, jusque-là approvisionnés par des familles qui rapportent quelques kilos du Maroc.

Les voyous traditionnels ne sont pas les seuls à se lancer dans le hasch. Les « grands » des cités, la première génération délinquante, rejoignent rapidement la partie. Au fil des années, la consommation d'héroïne, dont ils faisaient jusque-là le trafic, baisse. Les overdoses et le sida déciment les consommateurs, sans compter l'arrivée des produits de substitution, comme la méthadone et le Subutex, qui cassent le marché.

Des équipes mixtes composées de trafiquants traditionnels et de jeunes des quartiers sensibles se mettent alors en place. Les deux mondes se sont logiquement rencontrés dans les prisons. Dans l'ombre de ces grands frères, la deuxième génération montre déjà son nez. Plus ambitieuse, elle va trafiquer version *go fast*. Le principe ? Remonter des centaines de kilos de stups dans des convois de grosses cylindrées capables de semer les forces de police, en fonçant de nuit à plus de 250 kilomètres-heure sur les autoroutes qui relient l'Espagne aux cités des trafiquants.

Un trafic « à portée de main »

C'est dans les cités de l'Est lyonnais, du côté de Vaulx-en-Velin, Bron, Chassieu, que la technique serait née. Au début des années 1990, la mode est au casse à la voiture-bélier. Les jeunes pousses des HLM font des raids en Suisse, d'où ils rapportent de grosses cylindrées, allemandes de préférence, qu'ils projettent, avec dextérité, dans les vitrines avant de

s'arracher pied au plancher à la barbe des policiers. Une génération de pilotes voit le jour, qui se fait la main lors des rodéos et des courses-poursuites avec les policiers dans les quartiers. En 1994-1995, une embellie s'offre à eux : les accords de Schengen abolissent les frontières, et les téléphones portables se démocratisent. Des pilotes, des grosses cylindrées, deux supermarchés de la drogue en Europe que sont l'Espagne et les Pays-Bas, l'idée n'est pas longue à germer : il « suffit » de charger le coffre et la banquette arrière, de suivre une « voiture ouvreuse » reliée par portable et de prendre la route du retour avec pour ligne d'horizon les millions d'euros à venir. Le trafic de stup, réservé jusque-là aux équipes chevronnées, seules capables de mettre en place la logistique nécessaire pour passer les frontières avec force bateaux, camions, voitures aménagées, est à portée de main.

Les petits voyous qui se contentaient d'être le dernier maillon commercial de la chaîne, celui qui s'occupe de la revente au détail des barrettes au pied de la barre ou, au mieux, qui jonglaient avec les savonnettes de 250 grammes découpées dans les caves, peuvent changer de statut. Les ambitieux biberonnés à *Scarface* vont enfin pouvoir donner leur pleine mesure criminelle, éliminer les intermédiaires en montant un circuit commercial court et jouer à leur tour les grossistes. Ils sont alors en prise directe, du fournisseur au consommateur. Et la géopolitique va leur donner un coup de pouce...

Dans la foulée de l'ouverture des frontières et de l'arrivée du portable, les armes de guerre ont débarqué des Balkans. Jusque-là, elles étaient réservées au grand banditisme ou au terrorisme indépendantiste version corse ou basque. Les conflits qui ont ensanglanté l'ex-Yougoslavie les ont mises à portée des mains des dealers de banlieue. À partir de 1996, les kalachnikovs et autres armes automatiques ont commencé à circuler dans les quartiers, permettant aux trafiquants d'asseoir leur réputation et de défendre leurs intérêts. Et de pouvoir enfin jouer dans la cour des grands. Au fil des années, le milieu traditionnel s'efface et leur laisse la place. Les équipes s'aguerrissent, s'enrichissent, se durcissent, se multiplient et mûrissent.

De véritables PME

Aujourd'hui, les convois se font plus discrets, roulent moins vite, et les voitures aménagées ou les camionnettes ont pris le relais pour alimenter les réseaux. Ces derniers sont devenus de véritables PME qui emploient une armée de petites mains, des smicards du trafic qui ont à peine 20 ans pour les plus vieux : les guetteurs de différentes catégories, que les policiers appellent les « chouffes », ceux qui orientent le client vers le point de vente, les ven-

deurs, mais aussi des ravitailleurs, qui apportent régulièrement en scooter le produit à ces derniers pour éviter qu'ils gardent sur eux trop de marchandise et récupèrent l'argent, des coupeurs, qui taillent les barrettes dans les plaquettes de 100 grammes, des « nourrices », qui stockent le produit, l'argent et les armes, d'autres qui accueillent les « employés » pour les cacher en cas de descente de police... Le tout sept jours sur sept, trois cent soixante-cinq jours par an, jours fériés et week-ends compris. Ce qui ne laisse plus beaucoup de place à l'optimisme.

Dans les quartiers sensibles, la misère sociale et économique a ouvert la porte au trafic qui dorénavant les gangrène, empêchant par sa mainmise sur des territoires entiers leur développement, sans pour autant les enrichir car l'argent du trafic est peu ou pas réinvesti dans les quartiers.

Dans les quartiers sensibles, le cercle vicieux n'en finit plus : la misère sociale et économique a ouvert la porte au trafic qui désormais les gangrène, empêchant par sa mainmise sur des territoires entiers leur développement, sans pour autant les enrichir car l'argent du trafic est peu ou pas réinvesti dans les quartiers. L'armée des petites mains n'en gagne pas assez : les salaires ne dépassent guère la centaine d'euros par jour et le petit personnel connaît une rotation importante. Bref, il travaille pour subvenir aux dépenses quotidiennes et, au mieux, financer une sortie. Quant aux échelons supérieurs, là où les salaires se chiffrent en quelques milliers d'euros, l'argent sert aux locations de voitures de luxe, à l'achat d'écrans plats, aux sorties en boîte, aux fringues ou aux vacances sous les tropiques, en résumé il est « brûlé » et n'est que très rarement investi dans un vrai projet économique. Enfin, les vrais gagnants de ce capitalisme de rue, ceux qui concentrent les bénéfices, vu les sommes en jeu, délaissent le petit commerce de proximité, aujourd'hui trop stigmatisé et incapable de « lessiver » les centaines de milliers voire les millions d'euros en jeu. Cette manne est parfois réinvestie dans l'immobilier et de petites entreprises, à l'échelle de la ville, et moins du quartier, mais le plus souvent elle s'évade à l'étranger où elle nourrit réellement l'économie locale. ●

L'insécurité persiste

David
Portes

Secrétaire général de la Fédération professionnelle
indépendante de la police (FPIP).



Tout a commencé par des émeutes qui sont autant d'attaques contre ce qui représente l'État de droit. Aujourd'hui, nous connaissons une vague d'attentats sans précédent. En matière de sécurité, la politique de la ville est un échec.

La politique de la ville a bientôt quarante ans. Cette politique, qui était axée sur la réhabilitation des banlieues, la modernisation, la cohésion police-population-éducation, n'a jamais rencontré un réel succès. Pensons aux nombreuses émeutes qui visaient à attaquer nos principes républicains.

Nous avons tendance à avoir la mémoire courte; si l'on remonte sur une vingtaine d'années, les dégâts commis dans nos villes et nos banlieues sont énormes en comparaison avec d'autres pays. Souvenons-nous de quelques dates phares de ces émeutes au cours desquelles les policiers ont dû faire face à une violence que l'on pourrait comparer à celle d'une guerre civile : 1994, Vaulx-en-Velin, Rouen et La Courneuve; 1995-1997, banlieue lyonnaise; 1998, Toulouse; 1999, Vénissieux; 2005, la Goutte-d'Or, à Paris; 2007, Villiers-le-Bel (une centaine de policiers et pompiers ont été blessés dont certains par balle); 2013, Trappes... Lors de la plupart de ces émeutes, les dégâts matériels et humains chez les forces de l'ordre ont été très importants. Le coût financier a été relativement conséquent, surtout en 2005, où de nombreux citoyens se sont retrouvés au chômage technique pour avoir vu leurs entreprises brûler.

Accepter l'usage de la force

Pourtant, les décideurs hésitent à autoriser une intervention en flagrant délit dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Avec l'espoir utopique de maintenir une « paix sociale » qui n'a jamais existé, ils estiment en effet qu'« *il ne faut pas engendrer de troubles supérieurs au trouble constaté* ».... Pour la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP), l'éradication de la délinquance nécessite l'usage de la force, et donc le risque de dommages collatéraux. En France, nous ne sommes pas prêts à accepter que, lors d'une intervention musclée pour rétablir l'ordre, l'on prenne le risque d'un blessé grave, voire d'un décès dans le « camp des délin-

quants ». Les médias n'hésitent pas à montrer à l'opinion publique une image de la police assassine, en dénonçant une bavure policière; ils recherchent parfois le passé difficile d'un auteur de crime ou de délit pour faire passer un délinquant pour une victime, le policier devenant bien sûr le « méchant » et l'homme à abattre médiatiquement.

Pourtant, les médias ont un grand rôle à jouer dans la politique de la ville en matière de sécurité, et ils devraient s'intéresser à d'autres discours que ceux livrés par des centrales syndicales politisées ou par des énarques récitant toujours la même messe. Il semble qu'il y ait, depuis peu, une petite évolution, mais l'attitude laxiste de nos gouvernants successifs et leur refus de répondre de manière forte à ces faits de violence ont entraîné la France dans une situation de quasi-guerre.

Toujours l'insécurité malgré les efforts

L'effort pour améliorer la vie dans les quartiers est bien présent, puisque des milliards ont été injectés, des activités mises en place, des centres de loisirs, des médiateurs, des associations... Des décisions positives ont été prises, comme l'installation de caméras de surveillance qui permettent d'identifier les auteurs de crimes ou de délits. Des infrastructures sportives ont été développées, le sport étant un moteur efficace pour créer un bon climat social. Les polices municipales ont été très largement renforcées avec une formation adaptée des agents, contribuant ainsi à un climat de sécurité dans les centres-villes. L'architecture a été repensée, des barres d'immeuble détruites pour reconstruire des logements neufs et plus espacés.

Néanmoins, malgré les efforts et l'argent investis, le mobilier urbain et les parties communes des immeubles font l'objet de dégradations ou de destructions entraînant sans cesse de nouvelles dépenses. Malgré l'injection permanente de fonds dans ces zones urbaines sensibles, un fort sentiment d'insécu-

rité y persiste. Ainsi, quand les pompiers doivent intervenir dans les quartiers, il faut souvent mettre en place un dispositif bien précis afin que les soldats du feu puissent faire leur travail sans avoir à subir des agressions de la part d'individus dont le seul but est de faire le plus de dégâts et de mal possible.

Nous assistons à une politique démissionnaire car nous n'avons pas les bons outils et nous ne voulons pas comprendre les raisons de ce fiasco.

La concentration de l'ensemble des partenaires œuvrant pour améliorer la vie dans les ZUS ne semble pas parvenir à des solutions efficaces. Nous assistons à une politique démissionnaire car nous n'avons pas les bons outils et nous ne voulons pas comprendre les raisons de ce fiasco. Les nombreuses dérives communautaires, concentrées dans ces zones, prennent le pas depuis quelques années sur les lois républicaines. En outre, la délinquance s'adapte, investit de plus en plus les centres-villes, mais l'ordre républicain n'est pas rétabli pour autant dans les quartiers. Les délinquants prolifèrent plus que jamais. Si beaucoup de choses ont été réalisées, de longs chantiers entrepris, la politique de la ville menée ces dernières années est un échec. Le taux de chômage en zone urbaine sensible reste élevé, jusqu'à 21 % de la population. Le niveau scolaire demeure faible et nos enseignants rencontrent de plus en plus de difficultés à y enseigner, nombreux étant les fonctionnaires de l'éducation qui ne veulent plus y travailler.

Pourquoi ? Si la lutte contre la délinquance de droit commun dépasse la politique de la ville, qui ne peut se suffire à elle seule, cela est évidemment encore plus vrai en matière de lutte contre le terrorisme. Tous les acteurs qui contribuent à assurer la sécurité dans nos villes dépendent de l'impulsion que donnent nos gouvernants aux préfets, aux maires, à la police, à la justice.

D'ailleurs, en réponse au courrier du président de l'Association des maires de France, François Baroin, suite à l'attentat de Nice, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a donné récemment des instructions aux préfets, ainsi qu'aux maires : « *Les maires de France doivent prendre toute leur part dans ce combat quotidien* », a-t-il écrit. Le rôle des services municipaux est évoqué pour détecter « des situations à risques ». Mais pour la FPIP, ce n'est pas vraiment leur travail : nous devrions surtout avoir plus de professionnels du renseignement. Si, en ma-

tière de lutte contre la radicalisation violente, une convention signée entre l'AMF et l'État le 19 mai 2016 encourage une meilleure articulation entre les cellules de suivi et les instances de pilotage de la politique de la ville et de prévention de la délinquance, la mise en place de centres de déradicalisation au plan local ne fonctionnera pas, car le dispositif est insuffisant.

Par ailleurs, les amendements au projet de loi relatif à l'état d'urgence sur la fermeture des « mosquées islamistes » ont été rejetés à l'Assemblée nationale par 164 voix contre 139. Pour la FPIP, ce vote montre que nous ne sommes pas prêts à agir sur les vraies causes du mal qui ronge la France.

La nécessaire coordination police-justice

À chaque changement de gouvernement, nos responsables politiques veulent marquer les esprits en démolissant les structures existantes, même si ces services sont efficaces. La police de proximité, bien intégrée à l'époque dans la politique de la ville, fournissait une source de renseignements précieuse pour les services spécialisés. Bien sûr, tout n'était pas parfait, mais supprimer ces entités a contribué à l'anéantissement de sources de renseignements dans les zones urbaines sensibles, qui étaient extrêmement importantes pour la sécurité de notre pays. Nous pouvons continuer à créer des pactes sociaux, à organiser des réunions ou des débats à répétition comme on le fait depuis des années ; mais si nous ne frappons pas fort à l'intérieur de notre pays, nous n'avons pas fini de pleurer nos morts.

En ce qui concerne les médiateurs, si certains travaillent correctement et en collaboration avec tous les partenaires, d'autres, au pedigree judiciaire loin d'être vierge, semblent plus se positionner contre les services de police. Ils ne jouent pas toujours leur rôle de médiateur avec la police, selon certains témoignages de policiers sur le terrain : « *Si c'est un collègue qu'ils apprécient, ils vont parfois faire tampon pour éviter qu'une situation ne dégénère, mais en général ils sont a priori contre la police.* » Les services de police, au vu du comportement et du passé judiciaire de certains médiateurs, n'ont aucune raison de leur faire confiance.

Si nous souhaitons obtenir des résultats, il faudra une véritable coordination police-justice, un État fort où les forces de l'ordre seront respectées, une prise de conscience de nos juges, de nos procureurs, de nos préfets, de nos maires, qui doivent œuvrer tous dans le même sens. Il faut appliquer des peines exemplaires et rétablir l'ordre, et cela passera par certaines contraintes de privation de liberté. Si nous n'en sommes pas capables, nous connaissons un séisme dont la France ne pourra pas se relever. ●

Laïcité : la loi doit être respectée

Marie-Noëlle
Lienemann

Sénatrice socialiste, présidente de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM, vice-présidente de l'Union sociale pour l'habitat.



Elle a publié précédemment
dans *Constructif* :

- « Pour une politique globale cohérente »,
n° 18, novembre 2007.

La question du respect de la laïcité et des principes du « bien vivre ensemble » dans notre République laïque dépasse largement le cadre des quartiers prioritaires.

Les principes républicains de laïcité vous semblent-ils respectés dans les quartiers concernés par la politique de la ville ?

Cette question ne se pose pas uniquement dans les quartiers d'habitats sociaux, ou prioritaires au regard de la politique de la ville. Il faut déjà bien clarifier ce que notre législation exige de chacun pour se conformer aux lois de notre République laïque. Par exemple, le respect du principe de neutralité s'impose non seulement aux agents publics, mais aussi à tous ceux qui concourent à une mission de service public, ce qui est le cas des salariés de tous les organismes HLM, quel qu'en soit le statut. Ensuite, il y a des interdictions qui ne sont pas toujours respectées et qui doivent l'être. Quelques exemples : l'interdiction d'être totalement voilée, donc de dissimuler son visage dans l'espace public, n'est pas toujours efficacement mise en œuvre. Il arrive que des lieux culturels, d'animation, qui étaient naguère des locaux communs résidentiels, se soient peu à peu transformés en lieux de culte, ce qui n'est pas permis.

Lorsqu'il s'agit d'une situation qui s'est installée il y a longtemps, le retour en arrière doit se faire avec doigté mais la loi doit être respectée. Ensuite, il est aussi souhaitable d'expliquer et de rappeler aux locataires leurs devoirs s'agissant de l'accueil des employés de services et d'entreprises qui doivent intervenir dans leur logement. Après, il arrive que soient observés des comportements qui visent à imposer une forme de pression culturelle ou religieuse sur les habitants et nos salariés, et, là, c'est par un travail d'éducation, d'intervention des collectivités publiques et des forces de l'ordre qu'il faut agir. La mobilisation associative peut être aussi très efficace.

Qu'est-ce qui vous semble nécessaire pour maintenir les principes de la laïcité ?

La laïcité n'est pas seulement le « bien vivre ensemble », mais aussi le principe de la neutralité de l'État, le respect des lois de la République. Tout doit être fait pour privilégier, en particulier dans l'espace public, ce qui fédère, ce qui rapproche nos compatriotes au détriment de ce qui les ségrègue, les différencie, tout en respectant la liberté de conscience et de religion.

Il est essentiel de bien formuler dans la vie professionnelle, dans le quartier, dans l'espace et les services publics, ce qu'implique le respect de la laïcité tout en faisant partager les valeurs qui la fondent : la liberté de chacun, l'absence de pression et de prosélytisme, l'égalité entre hommes et femmes, la supériorité des lois humaines, celles de la République, sur les dogmes et « lois » religieuses... Il faut redonner du sens à cette belle idée, aussi par une bataille culturelle, pacifique bien sûr, qui permette à chacun de se la réapproprier.

En quoi va consister le plan d'action de l'Union sociale pour l'habitat (USH) sur la laïcité ?

La première démarche qu'a engagée l'USH concerne la clarification juridique de ce que devaient faire les organismes face à des situations qui ont pu et peuvent encore les embarrasser, les amener à hésiter sur ce qui était permis ou non. Il s'agit également de leur suggérer les réactions à privilégier. L'objectif est clair : la loi doit être respectée, l'adhésion du plus grand nombre acquis. Un guide doit être publié en direction des offices, sociétés, coopératives HLM pour rappeler les droits et devoirs de leurs salariés. Des recherches d'actions sont engagées sur quelques sites pour analyser avec les bailleurs l'évolution de la vie sociale dans les résidences HLM et comprendre des situations vécues comme tendues, où une certaine emprise religieuse tend à se manifester, pèse sur la liberté et les conditions de vie des habitants et peut écarter ces quartiers et habitants du pacte républicain. Elles serviront à trouver comment intervenir pour rétablir la situation en partenariat étroit avec tous les acteurs présents, sachant que ce qui relève du bailleur est souvent limité. C'est aussi une façon d'associer et d'interpeller les autres acteurs publics et les citoyens.

Enfin, un gros travail de formation est engagé pour que tous les salariés des organismes, de l'encadrement aux acteurs de terrain, partagent les bonnes informations, puissent échanger pour agir avec pertinence. Nous nous inscrivons dans le grand plan de formation engagé par les pouvoirs publics (avec le Commissariat général à l'égalité des territoires) sur « laïcité et valeurs de la République », que nous complétons sur les spécificités dans le champ de l'habitat social. ●

Radicalisation : deux points de vue

Carlos
da Silva

Député de l'Essonne, conseiller régional et président
du groupe socialiste et républicain au conseil régional
d'Île-de-France.



Philippe
Eymery

Chef d'entreprise à la retraite, conseiller régional
et président du groupe Front national -
Rassemblement Bleu Marine au conseil régional des
Hauts-de-France, conseiller municipal à Dunkerque.



Les diagnostics de deux élus locaux, l'un PS en Île-de-France, l'autre FN des Hauts-de-France : deux analyses profondément divergentes de la radicalisation dans les quartiers.

Constatez-vous une radicalisation politique et religieuse dans les quartiers concernés par la politique de la ville ?

Carlos da Silva : En Essonne et dans toute l'Île-de-France, nous devons faire face à des situations parfois très complexes. À Évry, dans ma circonscription, une école coranique clandestine a été fermée, début septembre, sur ordre de la préfète. D'autres font l'objet d'une enquête, comme à Villiers-sur-Marne. Il faut à la fois se garder de toute généralisation et être totalement lucide. Le Premier ministre a notamment rappelé qu'il existait un phénomène d'enfermement et de radicalisation, non sans lien avec l'« apartheid social, territorial et ethnique » qui sévit dans certains de nos quartiers. Si les quartiers de la politique de la ville sont des territoires particulièrement sensibles en matière de radicalisation, il ne faut pas perdre de vue que celles et ceux qui se laissent embrigader viennent de tous les milieux sociaux, des quartiers très urbanisés comme des campagnes. Nous avons très tôt, au côté du gouvernement, pris la mesure de la situation et adapté notre action. Le gouvernement a ainsi pris la responsabilité de faire fermer depuis décembre 2015 une vingtaine de mosquées et de salles de prière considérées comme radicales.

Philippe Eymery : La politique de la ville a, dès son origine, visé les quartiers dont la population est issue majoritairement de l'immigration. Nous constatons chaque jour que ces populations constituent le terreau de la radicalisation politique et religieuse. Cette radicalisation est polymorphe : explosion du nombre des mosquées salafistes, revendications communautaristes de plus en plus pressantes, haine de la France et des Français. Pour ce qui est des revendications qui touchent tous les domaines de la vie quotidienne, citons : exigence de repas soumis à des critères religieux à la cantine, refus de se faire soigner à l'hôpital par un médecin homme, exigence

d'horaires aménagés à la piscine du fait du refus de la mixité, abattage rituel au mépris des règles sanitaires, développement du burkini depuis peu sur les plages...

Plus inquiétant, le lien est désormais établi entre les « racailles » de banlieue, délinquants petits ou grands, qui deviennent des terroristes islamistes en quelques semaines. C'est le cas des meurtriers du prêtre de Saint-Étienne-du-Rouvray assassiné en cet été 2016 et de l'auteur du carnage de masse de la promenade des Anglais à Nice.

La politique de la ville a, de fait, exacerbé les différences culturelles, culturelles et ethniques (notamment par la discrimination positive). Ajoutez à cela la culture de l'excuse, l'urbanisme déshumanisé et le « tout social » (pour des dizaines de milliards à perte) et vous obtenez le cocktail explosif des zones de non-droit.

La politique de la ville a-t-elle vocation, de façon implicite ou explicite, à lutter contre les radicalisations ?

Philippe Eymery : La politique de la ville est d'abord un produit de marketing politique, une appellation. L'action publique menée depuis quarante ans n'a rien de politique ; c'est d'abord du clientélisme communautaire, c'est-à-dire tout le contraire d'une politique qui est au service de la cité. Quant à la ville, elle se réduit à des quartiers à forte population d'origine étrangère.

Comprendre cela, c'est comprendre que cette politique menée depuis quarante ans a en réalité développé l'islamisation en voulant acheter la paix sociale à des associations communautaires (dont, par exemple, de nombreuses associations sportives ultraradicalisées et islamisées). Cette politique a ainsi donné les moyens aux plus religieux et aux trafiquants de prendre le contrôle de quartiers entiers. L'exemple de Marseille dénoncé par les magistrats financiers de la chambre régionale des comptes de Paca est probant : « *Détournements de subventions de la région par des associations fantômes à des fins*

électorales ». Ainsi, le département a distribué plus de 100 millions d'euros à quelque 4600 associations...

Carlos da Silva : Chaque politique publique doit s'attaquer, directement ou indirectement, à ce fléau qui fait qu'une très petite minorité menace chaque jour la sécurité de nos concitoyens et jette l'opprobre sur nos quartiers.

Bien sûr, la vocation de la politique de la ville est de réduire les inégalités entre les territoires, d'agir sur les quartiers dits « sensibles » en définissant des territoires prioritaires. C'est ce qui a été fait et renforcé, dès l'été 2012, par le gouvernement, particulièrement le ministère de l'Intérieur et bien sûr le ministère délégué à la Ville, sous la responsabilité de François Lamy, qui a porté une loi d'une ampleur inédite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, se concentrant en particulier sur les discriminations et la lutte contre les inégalités.

La gauche reconnaît évidemment l'importance de la prévention de la radicalisation et accorde un rôle central à l'État en ce sens, ainsi que des collectivités, du personnel de l'Éducation nationale, des associations...

Tous les élus de la République sont concernés. Ils sont en première ligne. C'est à eux que l'on se réfère en cas de problème – comme cela a été le cas pour l'école coranique d'Évry, où les occupants de l'immeuble ont alerté la municipalité au sujet des soupçons qu'ils avaient quant à l'activité de ces « ateliers ».

Les élus doivent donc être sensibilisés, préparés, formés à faire face à ces situations : au mois de juin, la préfecture de l'Essonne a d'ailleurs organisé un séminaire pour cela.

C'est ainsi que nous mettons en place un maillage resserré sur les territoires pour détecter rapidement les personnes en voie de radicalisation et agir en amont pour déjouer les attentats.

Pensez-vous que la politique de la ville devrait viser cet objectif de lutte contre la radicalisation ? Comment ?

Carlos da Silva : La politique de la ville est en première ligne. Il faut à la fois lui donner les moyens de son objectif principal, la réduction des inégalités, la lutte contre la ségrégation et la reproduction sociale, et qu'elle intègre pleinement le phénomène de la radicalisation.

Le 9 mai dernier, le Premier ministre a présenté un nouveau plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme. Une circulaire définit sa mise en œuvre territoriale, notamment l'élaboration de plans d'action dans chaque contrat de ville.

Ce plan prévoit la structuration de groupes opérationnels afin de permettre des démarches locales

de repérage et de prévention. Un référent est désigné, qui est en lien avec le préfet, afin de faciliter le travail en réseau, la formation des élus et des agents des collectivités, et de renforcer la coopération entre État et collectivités.

Il est à ce stade encore trop tôt pour constater les résultats concrets de cette démarche. C'est sur les moyen et long termes que nous gagnerons cette bataille. La question est de savoir si les quartiers, les territoires sensibles et prioritaires sont l'unité d'analyse la plus pertinente.

Les études prouvent que les petits groupes qui se radicalisent et partent faire le djihad ne le font pas parce qu'ils viennent d'un quartier en particulier. Ce n'est pas d'un quartier que naît le réseau, mais du réseau que naît une implantation locale. L'appartenance à un réseau d'individus en particulier est déterminante dans la radicalisation. Afin que la prévention de la radicalisation soit efficace, je suis convaincu que la politique de la ville doit davantage intégrer ce phénomène pour mieux le combattre, et pour cela travailler au plus près des populations sensibles.

Philippe Eymery : La politique de la ville est irrémédiablement marquée par son échec depuis quarante ans. Cette politique est le naufrage français. En l'occurrence, l'argent public a servi à anesthésier les consciences et à acheter un semblant de paix sociale. La France s'est appauvrie d'une centaine de milliards d'euros avec pour résultat la guerre intérieure.

Le constat est terrible. Reprenons les déclarations de Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, du 27 mars dernier : « *Il y a aujourd'hui, on le sait, une centaine de quartiers en France qui présentent des similitudes potentielles avec ce qui s'est passé à Molenbeek.* » On ne saurait mieux dire.

La politique à mener est une politique qui restaure l'autorité, refuse les territoires perdus de la République et offre à tous ceux qui en ont la volonté sincère la possibilité de s'assimiler à la communauté nationale. Pour reconquérir ces territoires perdus, c'est de manière conquérante que nous devons refuser le communautarisme qui fracture et divise. Il s'agit de réaffirmer l'autorité qui apaise et protège les plus faibles de la loi des caïds ou de celle des barbus. Il s'agit de rétablir la sécurité. En un mot, il faut « refranciser » ces quartiers. ●

Un **bilan** nécessairement contrasté

Julien
Damon

Professeur associé à Sciences Po.



Il a publié récemment :

- *100 penseurs de la société*, PUF, 2016.
- *La sécurité sociale*, PUF, « Que sais-je? », 2015.
- *Les 100 mots de la ville*, PUF, « Que sais-je? », 2014.

Il a publié précédemment dans *Constructif* :

- « Logement : une grande disparité de situations », n° 33, novembre 2012.
- « Le logement "low cost" pour les plus défavorisés? », n° 28, février 2011.

À la lecture des innombrables évaluations concernant la politique de la ville, il apparaît que le bilan est localement contrasté, difficile à établir nationalement et qu'il relève, au fond, plus de la conviction politique que de la comptabilité des indicateurs.

La politique de la ville est l'une des plus commentées et des plus disputées. Malgré son intitulé, qui paraît pourtant parfaitement explicite, elle ne concerne ni toutes les villes (toutes les communes ne sont pas concernées) ni toute la ville (car elle traite d'une « géographie prioritaire » de quartiers sensibles). Parmi les paradoxes de ce domaine d'action publique, on trouve son évaluation. La politique de la ville compte, en effet, parmi les politiques qui ont été les plus évaluées.

Listons cinq éléments de cette frénésie évaluative :

- Au cours du x^e plan (il y a longtemps donc... entre 1989 et 1993), elle a été le thème d'une évaluation interministérielle guidée par les principes alors édictés par un très autorisé Conseil scientifique de l'évaluation.
- Sujet prisé de la Cour des comptes, la politique de la ville a donné lieu à des rapports à chaque fois très critiques, en 2002, 2007 et 2012. À ce rythme, on peut estimer que le prochain sortira en 2017.
- Ancrée, comme son nom l'indique, au niveau local, la politique de la ville a été évaluée par un nombre incalculable d'instances locales, départementales, régionales, et ce au cours du dernier quart de siècle.
- Elle dispose d'un observatoire dédié tout ce qu'il y a de plus officiel, l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)¹. L'instance publie de copieux rapports, très intéressants, sur les quartiers cibles de la politique de la ville, au prisme de questions et d'indicateurs de plus en plus précis autour de la cohésion sociale, du cadre de vie, du développement économique.
- Une profession spécialisée, celle des évaluateurs de la politique de la ville, au sein de cabinets particuliers ou bien dans des cabinets généralistes, a pu se structurer.

Un bilan politique

Mais quelles leçons tirer ? En l'espèce, plutôt qu'un accord général, ce sont des thèses qui s'opposent. Cinq écoles sont en présence.

- Certains, au regard de la dégradation de la situation des quartiers les plus difficiles, estiment, en termes de bilan, que c'est le dépôt de bilan qui est nécessaire. La politique de la ville serait à la fois un puits sans fond et un creuset du terrorisme islamiste.
- D'autres, s'appuyant sur la littérature administrative, riche d'informations, remplissent des tableaux de bord et opèrent des suivis de séries statistiques pour souligner, dans tel domaine, une amélioration, et, dans tel autre, une détérioration.
- D'autres, encore, généralement parmi les élus, soutiennent l'importance des efforts entrepris et mettent en avant des résultats favorables en montrant combien des quartiers entiers ont pu véritablement changer, dans un sens positif.
- Certains, plutôt parmi les idéologues ou les naïfs, avancent un argument général : sans la politique de la ville, ça aurait été pire. L'affirmation a beau être percutante, elle ne peut tout simplement pas être vérifiée.
- Enfin, on trouve, plutôt chez les évaluateurs académiques, deux types de conclusion. Tout d'abord, on s'en doute, les difficultés, voire l'impossibilité de l'évaluation de la politique de la ville. Ses objectifs seraient si divers, ses procédures si complexes, ses visées cachées si importantes : impossible d'en tirer vraiment des informations de qualité. Ensuite, on trouve cette conclusion générale, à travers l'ensemble des rapports : le contraste. Le bilan de la politique de la ville, très souvent, est dit « contrasté ».

C'est localement que la politique de la ville peut être valablement évaluée.

1. www.onpv.fr.

Contrasté. Voici donc le bilan de la politique de la ville. Le bilan de l'ensemble des bilans sur la politique de la ville ne saurait être tranché. En effet, c'est localement que la politique de la ville peut être valablement évaluée. À l'aune, certes, des critères objectifs et d'indicateurs nationaux qui, avec le temps, se sont accumulés. Mais aussi, localement, en fonction de ce que pensent les habitants. Bien entendu, les difficultés méthodologiques sont importantes. Tout relève certainement de l'explicitation des critères locaux, des objectifs locaux et des indicateurs locaux. Mais ce n'est qu'à l'échelle locale qu'il est possible de dire si oui ou non la politique de la ville a été efficace. Avec les instances nationales d'évaluation et d'observation, les différents opérateurs et partenaires de la politique de la ville, qui d'ailleurs n'ont ni forcément les mêmes idées ni les mêmes intérêts, disposent d'une riche matière pour faire leur propre bilan. Reste que le bilan local de la politique de la ville sera toujours politique. Tel élu se félicitera de son action, alors que les décisions ont été prises avant son élection. Tel autre déplorera une situation que rien ne semble pouvoir améliorer. Un autre soutiendra que ses décisions ont permis d'améliorer très visiblement un quartier quand son opposition observera que ce ne sont plus les mêmes habitants. En tout état de cause, il est possible de fournir, pour les villes, des bilans chiffrés. Assurément, il manquera toujours quelques données. Mais l'essentiel est facilement disponible et peut nourrir localement des débats, plus ou moins apaisés, non pas sur la politique de la ville dans son ensemble (une dénomination très nationale et bureaucratique), mais sur celle concernant un ou des quartiers.

Une politique difficile à évaluer à l'échelle nationale

Si on peut dire du bilan de la politique de la ville au niveau local qu'il est contrasté – il l'est presque par nature –, ce serait une facilité de langage d'en dire autant de la politique de la ville à l'échelle nationale. En agrégeant les évolutions locales, on peut repérer des quartiers dont la situation s'améliore, d'autres dont la situation se détériore, et ce selon une multitude d'indicateurs. Ce tableau de bord, qui a ses vertus, ne saurait tenir lieu de bilan pour une politique. En fait, la politique de la ville, à l'échelle nationale, malgré tous les efforts et toutes les belles paroles, est peu évaluable. Un argument puissant va dans le sens de la « non-évaluabilité » : la politique de la ville n'a que des moyens dérisoires, d'une part par rapport aux objectifs très généraux qui lui sont fixés, d'autre part par rapport à l'ensemble des autres politiques concourant à ces mêmes objectifs et intervenant sur les mêmes quartiers. Surtout, il est impossible de dresser le bilan irréprochable d'une politique dont la cible n'a cessé de bouger.

Cette politique à la dénomination bien française (où trouve-t-on ailleurs dans le monde une politique de la ville qui ne soit de la responsabilité des villes?) consiste principalement en mécanismes nationaux de ciblage des territoires. L'idée centrale de la politique de la ville est de repérer les territoires « les plus en difficulté », et ce afin de les traiter de manière particulière. La logique est, depuis le milieu des années 1990, d'opérer une sorte de discrimination positive territoriale. Ce détour par des inégalités positives de traitement pour rétablir une certaine égalité des territoires a toujours fait débat, tant sur le plan doctrinal (cette équité recherchée correspond-elle vraiment aux principes constitutionnels français?) que pratique (quels critères et indicateurs d'inégalités choisir?).

L'accordéon de la géographie prioritaire

Le tout aboutit à un zonage assez instable des quartiers dits sensibles. Cette pratique du zonage, qui a été révisée plusieurs fois, fonctionne, si on prend ces dernières décennies, un peu comme une sorte d'accordéon. La géographie des quartiers sensibles s'étend et se rétracte comme un soufflet d'accordéon. Dans une phase de dilatation, c'est-à-dire d'extension de la géographie prioritaire, il s'agit de couvrir davantage de territoires avec les crédits et procédures visant la réduction des problèmes dans les quartiers sensibles. Sur une quarantaine d'années, on observe globalement une forte dilatation (que les critiques nomment aussi « dispersion » ou « saupoudrage »), avec une cible prioritaire passée de quelques quartiers expérimentaux à la fin des années 1970 à plusieurs milliers au cours des années 2000. Entre-temps, les gouvernements, avec les administrations et les collectivités territoriales, ont beaucoup joué à l'accordéon, cherchant tantôt à resserrer, tantôt à développer.

La politique de la ville repose sur une séquence : ciblage, écrémage, recentrage.

La politique de la ville repose sur une séquence : ciblage, écrémage, recentrage. L'observation est simple : les dispositifs centrés sur des difficultés d'intensité n bénéficient davantage à des situations territoriales ou sociales de niveau $n - 1$, ou $n - 2$. C'est là un effet classique d'écrémage. Il s'ensuit, après tout ciblage, un peu d'écrémage, qui pousse les responsables publics et les experts à proposer d'autres critères afin de vraiment toucher le niveau n . En termes de géographie prioritaire, l'accordéon est une métaphore pour cette suite de séquences qui consiste, d'abord, à cibler certains quartiers, puis à étendre le

ciblage à d'autres quartiers. Et après le ciblage, l'écrémage, puis le recentrage.

La géographie prioritaire de la politique de la ville, dans cette logique d'accordéon, est arrivée à une sorte de caricature. Emmenée par ces séquences successives de ciblage, écrémage, recentrage, nouveau ciblage, elle s'est incarnée à travers un zonage imbriqué qui comprenait, jusqu'à récemment, les zones franches urbaines (ZFU), définies comme les quartiers les plus en difficulté au sein des zones de redynamisation urbaine (ZRU), elles-mêmes définies comme les quartiers les plus en difficulté au sein des zones urbaines sensibles (ZUS).

Face à cette stratification compliquée en trois zones, il a fallu définir de nouvelles priorités par rapport aux priorités précédemment définies. On se doit de citer les 163 quartiers jugés, parmi les 750 ZUS, « archiprioritaires » en 2003 pour bénéficier des nouvelles interventions au titre de la rénovation urbaine.

La mise en place du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) a conduit, dans un premier temps, à déterminer 215 quartiers prioritaires, devenus 530 quartiers éligibles. Au découpage emboîté de la géographie prioritaire (les ZFU sont dans les ZRU qui sont dans les ZUS), il faut ajouter les quartiers des contrats urbains de cohésion sociale. Ceux-ci rassemblaient près de 2500 quartiers et huit millions d'habitants. Les partitions possibles pour jouer de l'accordéon vont donc d'une centaine de ZFU à plus de 15 % de la population française vivant dans les centaines de quartiers concernés par ces contrats particuliers.

Des quartiers prioritaires aux quartiers très prioritaires

Après avoir fait tourner les ordinateurs de l'Insee, la ministre de la Ville a annoncé, à la mi-juin 2014, dans un beau dossier de presse, une nouvelle géographie, plus resserrée. Le choix des quartiers prioritaires ne procède plus d'indices statistiques compliqués (ni, en théorie, de discussions et négociations politiques), mais d'un critère unique : la faiblesse du revenu des habitants. Notons tout de même – la simplicité n'est jamais parfaite – que le critère de faiblesse des revenus est pondéré localement (mais c'est une autre histoire). Au total ont ainsi été repérés 1300 quartiers, baptisés « quartiers prioritaires » et connus sous le sigle « QP ». Cette phase de resserrage par rapport aux anciennes procédures et à leurs 2500 quartiers a connu rapidement son écrémage et son nouveau ciblage. En effet, en octobre 2015, les QP ont été complétés par les QTP, les « quartiers très prioritaires ». Et ce avant, peut-être, une extension à d'autres quartiers qui s'estiment injustement mis à l'écart de cette géographie prioritaire. Et une reprise de souffle, donc, dans l'accordéon.

Tous ces changements, à l'œuvre et toujours à venir, dans l'organisation territoriale de la politique de la ville n'ont probablement pas un grand impact sur le quotidien des habitants et sur celui des opérateurs de la politique de la ville.

Tous ces changements, à l'œuvre et toujours à venir, dans l'organisation territoriale de la politique de la ville n'ont probablement pas un grand impact sur le quotidien des habitants et sur celui des opérateurs de la politique de la ville. Sur les habitants, cela va presque sans dire, puisqu'il s'agit, avec la réforme de la géographie prioritaire, d'une réforme administrative très technique. À court terme, une telle révision des cibles de l'action publique n'aura aucune incidence. Il est cependant évident que l'intention est d'avoir, à long terme, un impact sur les habitants avec des procédures et des moyens plus adaptés.

À ce titre, c'est probablement sur les opérateurs de la politique de la ville que la réforme aura le plus de conséquences. La suppression du zonage en ZUS, ZRU et ZFU va transformer les avantages socio-fiscaux qu'il y avait à s'installer dans ces zones. C'est donc bien d'un changement significatif qu'il s'agit, du point de vue de la politique économique de soutien aux quartiers en difficulté.

Quant au sujet de l'animation et du soutien dans ces quartiers, activités généralement gérées par des associations, la nouvelle géographie ne devrait pas avoir d'incidence notable. Les sommes dévolues à la politique de la ville ne vont pas beaucoup changer. De toute manière, le bilan de cette réforme sera à apprécier dans le cadre plus général de la réforme territoriale (avec diminution du nombre des régions et évolution du rôle des départements). C'est cette transformation plus globale de l'action publique locale qui aura le plus d'impact sur la manière de gérer les quartiers de la politique de la ville.

Bref, si on s'intéresse au bilan de la politique de la ville, il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une comptabilité en temps réel, ou presque. Son bilan n'est jamais que provisoire, aux échelles locales, et tarabiscoté ou impossible au niveau national. Dans les deux cas, aux deux niveaux, le bilan est, naturellement, d'essence politique. Plutôt que la science évaluative, c'est la conviction politique qui doit faire ou défaire la politique de la ville. ●



Les auteurs de *Constructif*



Plus de 800 auteurs ont contribué à la revue depuis sa création, en janvier 2002.

Marc Abélès - Gérard Adam - Michel Aglietta - Christophe Aguiton - Hippolyte d'Albis - Alain Albizati - Jean-Louis Albizati - Howard Aldrich - Laurent Alexandre - Carol Allain - Guillaume Allègre - Luc Alloin - Jean-François Amadiou - Frédérique Amaoua - Christophe André - Paul-Henri Antonmattei - Benoist Apparu - Jacques Arnould - Jean-Pierre Arrignon - Luc Arrondel - Jean Arthuis - François Ascher - Gérard Aschieri - Philippe Askenazy - François Asselin - Henri Atlan - Jacques Attali - Loïc Aubrée - Antoine d'Autume - Jean-Marc Ayrault - Georges Azouze - André Babeau - Christophe Babinet - Christian Babusiaux - Franck Badaire - Dominique Baert - Christian Baffy - Georges Balandier - Bob Baldwin - Aydemir Balkan - Jean-Pierre Balligand - Francesco Bandarin - Ludvine Bantigny - Pascal Barbier - Dominique Barella - Jacques Barraux - Isabelle Barth - Jacques Barthélémy - Charles de Batz - Thomas Bauer - Philippe Baumard - Patrick Bayle - Alain Bazot - Claire Bazy-Malaurie - Jean-Claude Beacco - Jean-Pierre Beaudoin - Alain Beaujard - Jean-Léon Beauvois - Alain Béchade - Ulrich Beck - Catherine Becquelin - Valérie Becquet - Charles Beigbeder - Christian Béligon - Edwige Belliard - Sandrine Benaïm - Francine Benguigui - Taoufik Ben Mabrouk - Jean-Louis Benoît - Fouad Benseddik - Alain Bentolila - Pervenche Beres - Karine Berger - Jean Bergougnoux - Vincent Berjot - Guy Bernfeld - Jean-Michel Besnier - Bernard Besson - Jean-Claude Besson-Girard - Jean-Paul Betbèze - Jacques Bethemont - Alain Bethfort - Xavier Beulin - Didier Bezace - Pierre Bezbakh - Jean-Luc Biacabe - Dominique Bidou - Bernard Bigot - Régis Bigot - Harrie Bijen - Philippe Bilger - Nicolas Binet - Jean-Yves Bion - Frédéric Bizard - Alain Blanc - Christian Blanc - Éric Blanc - Didier Blanchet - David Blanchon - Frédéric de Blay - Jean-Paul Bled - Alain Bloch - Philippe Bloch - Christophe Blot - Dominique Bockelée-Morvan - Trevor Boddy - Lennart Bodén - Sophie Body-Gendrot - Thierry Bogaert - Jean-Joseph Boillot - Gérard de Boisboissel - Jean-Pierre Boisivon - Christian de Boissieu - Laure Bonneval - Catherine Bonvalet - Jean-Louis Borloo - Serge Bosc - Franck Bouaziz - Patrick Boucheron - Charles-Édouard Bouée - Daniel Bournoux - Nicolas Bourcier - Dominique Bourg - Isabelle Bourgeois - Nicolas Bourriaud - Yamini Bourriaud-Kumar - Jean-Michel Boussemer - Sophie Boutillier - Christine Boutin - Laurent-Olivier Bouttier - Gilles Bouvelot - Nicolas Bouzou - Louafi Bouzouina - Antoine Bozio - Éric Brangier - Philippe Braud - Alice de Brauer - Raphaël Brault - Jacques Brégeon - Hubert Bresson - Vincent de Briant - Sophie Brindel-Beth - Nathalie Brion - Christian Brodhag - Gabriel de Broglie - Jean Brousse - Jacques-Philippe Broux - Pascal Bruckner - Jean-René Brunetière - Nicolas Buchoud - François Buelens - Dinu Bumbaru - André Burguière - Dominique de Calan - Monique Canto-Sperber - Frédéric Caramello - Bernard Carayon - Xavier Carcelle - Catherine Carely - Catherine Carré - Nathalie Carré - Olivier Carré - Marie-Claire Carrère-Gée -

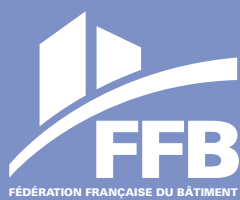
Fred Cartmel - Pierre Caspar - Jean-Charles Castel - Jean-Paul Caudal - Claude Cazalot - Korsak Chairasmisak - Thierry Chambolle - Florent Champy - Lucas Chancel - Jacques Chanut - Francis Charhon - Yves Charpenel - François Charpentier - Jean-Michel Charpin - Christian Charpy - Philippe Chartier - Richard B. Chase - Frédéric Chassagne - Bertrand Château - Alain Chatriot - Aymeric Chauprade - Jean Chaussade - Pierre Chemillier - Régis Chemouny - Florence Chérel - Jean-Claude Chesnais - Jean-Marie Chevalier - Anne Cheyvialle - Vincenzo Cicchelli - Éric Clairefond - Bernard Claverie - Philippe Clerc - Christian Cléret - Jean-Arnold de Clermont - Christian Cochet - Mariella Colin - Gérard Collomb - Bernard Coloos - Jean-François Colosimo - Emmanuel Combe - André Comte-Sponville - Serge Contat - Jean-François Copé - Christine Corbille - Gérard Cornilleau - Didier Cossin - Jean-Marie Cotteret - Étienne Crepon - Jacques Creysse - Yves Crozet - Serge Cunin - Catherine Dabadie - Olivier Dabène - Anna Cristina D'Addio - Éric Dadian - Xavier Dalloz - Jean-Jacques Damlamian - Julien Damon - Didier Danet - Jean-Pierre Daniel - Philippe Danjou - Maurice G. Dantec - Philippe Dard - Carlos da Silva - Yves Dauge - Nicolas Daumont - Pierre Davezac - Laurent Davezies - Valérie David - Étienne Davignon - Didier Davydoeff - Michèle Debonneuil - Olivier Debouzy - Catherine Delacour - Éric Delbecque - Bertrand Delcambre - Jean-Paul Delevoye - Élisabeth Delorme - Claire Delpech - Jacques Delpla - Claude Delpoux - Jean Delsey - Pierre Delval - François Demarcq - Geert Demuijnck - Éric Denécé - Suzanne Déoux - Dominique Deprins - Richard Descoings - Christine Desmoulin - Vincent Desportes - Jean-François Despoux - Benjamin Dessus - Denis Dessus - Pascal Dibie - Michel Didier - Jochen Diekmann - Jean-Louis Di Giovanni - Marie-Laure Dimon - Jean-Luc Domenach - Henri Dou - Yann Doublier - Hubert Doubre - Sean Dougherty - Patrick Doutreligne - Michel Drancourt - Jean-Claude Driant - Michel Droin - Georges Drouin - Cécile Dublanche - Albert Dubler - Pierre Dubois - Sophie Dubuisson-Quellier - Patrick Duchâteau - Bruno Ducoudré - Cécile Duflot - Christian Dufour - Marc Dufumier - Alain Duhamel - Gérard-François Dumont - Élisabeth Dupoirier - Alain Dupont - Veronika Duprat-Kushtanina - Guilhem Dupuy - Vincent Dusseaux - Renaud Dutreil - Christian Eckert - Frédéric Edelmann - Emmanuel Edou - Steven Ekovich - Hakim El Karoui - Myriam El Khomri - Michel Eltchaninoff - Xavier Emmanuelli - Sandra Enlart - Dominik H. Enste - Christophe Eschlimann - Emile Esposito - Philippe Estingoy - Alain Etchegoyen - François Euve - François Ewald - Theresa Eyerund - Philippe Eymery - Kamil Fadel - Isabelle Falque-Pierrotin - Patrick Fauconnier - Benoît Faure-Jarrosion - Pierre Fayard - Denis Ferrand - Javier Ferrer Dufol - Patrick Ferrère - Luc Ferry - Patrick Festy - Maxime Filandrov - Alain Finkielkraut - Jean-Paul Fitoussi - Jean-Louis Fonvillars - Christian Forestier - Bruno Fortin - Aurélien Fortin - Robert Fouchet - André Fourcans - Éliane Fourgeau - Stefan Fraenkel - Alain Franchi - Ludovic François - Patrick de Fréminet - Lawrence M. Friedman - Jean-Louis Frot - Andy Furlong - Charles Gadea - Jean Gadrey - Serge Galam - Franck Galland - Camal Gallouj - Jacques-Henri Garban - Chiara Gariazzo - Jean Garrigues - José Gascon - Pierre Gattaz - Marcel Gauchet - Denis Gautier-Sauvagnac - Romain Geiss - François Gemenne - Jacques Généreux - Patrice Geoffron - Susan George - Maryvonne Gérin - Olaf Gersemann - Alain Gest - Laurent Ghekière - Guy Gilbert - Jean-Patrick Gille - Pauline Girardot-Buffard - Christophe Giraud - Jean-Marie Giret - Jean-Dominique Giuliani - Jean de Glinasty - André Glucksmann - Olivier Godard - Michel Godet - Olivier Godet - Michel Gostoli - Bernard de Gouvello - François Goven - Sylvie Grando - Jean-Jacques Granelle - Claude Greff - Alfred Grosser - Emiliano Grossman - Guillaume Gruère - Michel Guénaire - Xavier Guilhou - Michel de Guillenchmidt - Jean-François Guillot - Christophe Guilluy - Michel Guisembert - Raphaël Hadas-Lebel - Michael Haddock - Claude Hagège - Cliff Hague - Gérard Hamel - Leslie Hannah - Christian Harbulot - Laurence Hartmann - Jürgen Hartwig - Guy Hascoët - Pierre Hassner - Rainier d'Haussonville - Paul-Christian Hautecler - Serge Hefez - Nathalie Heinich - Laurence Herbeaux - Régis Herbin - Véronique Hertrich - Michel Hervé - Philippe Herzog - Jean-Yves Hocquet - Jacques Hogard - Dominique Hoorens - Renate Hornung-Draus - Jean-Charles Hourcade - Danuta Hubner - Patrice Huerre -

Jean-Paul Hugot - Jean-Marc Huissoud - François Hurel - Theodor Ickler - Didier Intes - Alain d'Iribarne - Olivier Itéanu - Tim Jackson - Denis Jacquat - Nicolas Jacquet - Alain Jacquot - Yannick Jadot - Christophe Jaffrelot - François Jakobiak - Jacques Jeanteur - François Jeger - Claude Jolly - Hubert Joly - Évelyne Joslain - Gaston Jouffroy - Thierry Jousse - Hugues de Jouvenel - Jean Jouzel - Alain Juillet - François Jullien - Philippe Jung - Alain Juppé - Philippe Jurgensen - Hervé Juvin - Sylvain Kahn - Arnaud Kalika - André Kaspi - Gildas de Kerhalic - Jean de Kervasdoué - Théo Klein - Djamel Klouche - Annie Krieger-Krynicky - Christophe Kullman - Daniel Labetoulle - Anne Lacaton - Frédéric Lacave - Sylvain Laclias - Fabrice Lacombe - Gérard Lacoste - Yves Lacoste - Alexandre Lacroix - Cécile Ladjali - Yves Laffoucrière - Sylvain Lafrance - Éric Lagandré - Ali Laïdi - Zaki Laïdi - Jacques Lair - Gérard Laizé - Alain Lamassoure - Alain Lambert - Jean-Clarence Lambert - Élisabeth Lambert-Abdelgawad - Patrick de La Morvonnais - Eneko Landaburu - Olivier Landel - Frédéric Landy - Jack Lang - Simon Langlois - Éric Lapierre - Bernard Laponche - Fabrice Larceneux - René Lasserre - Serge Latouche - Martin Lauquin - Richard Lavergne - Élisabeth Laville - Gilles Le Blanc - Hervé Le Bras - Armel Le Compagnon - Yann LeCun - Thomas Le Gac - Jean-Yves Le Gall - Alain Le Gentil - Jacques Le Goff - Jean-François Le Grand - Edwin Le Héron - Jean-Michel Le Masson - Georges Le Noane - Emmanuel Le Roy Ladurie - Véronique Le Ru - Hervé Le Treut - Daniel Lebègue - Bernard Leblanc-Halmos - Séverine Lèbre-Badré - Arnaud Lechevalier - Gilles Lecointre - Dominique Lecourt - Alain Lefebvre - Benoît Lefèvre - Christian Lefèvre - Jean-Michel Lefèvre - Florence Legros - Daniel Lehmann - Jean-Michel Le Masson - Claire Lemercier - Emmanuel Lemieux - Bertrand Lemoine - Françoise Lemoine - Philippe Lemoine - Noëlle Lenoir - Corinne Lepage - Christian Lequesne - Michel Lesage - Jean-Noël Lesellier - Thérèse de Liedekerke - Marie-Noëlle Lienemann - Alain Lipietz - Didier Livio - Hans-Hartwig Loewenstein - Albert Longchamp - Marie-Caroline Lopez - Eduardo Lopez Moreno - Solveg Loretz - Pascal Lorot - Jacques Lorthioir - Jacques Lucan - Bruno Lucas - Egidio Luis Miotti - Michel Lussault - Adrian Macey - Myriam Maestroni - Michel Maffesoli - Selma Mahfouz - Joseph Maïla - Jean de Maillard - Hervé de Maistre - André Malicot - Alexandre Mallard - Jacques Manardo - Maurice Manceau - Denis Mancosu - Claude Mandil - Thierry Mandon - David Mangin - Alberto Manguel - Roger Maquaire - Christian Marbach - Richard Marceau - Philippe Marcel - Julien Marchal - Pascal Marchand - Michel Marchesnay - André Marcon - Jean-Paul Maréchal - Françoise Marion - Jacques Marseille - Yves-Michel Marti - Jean-Louis Martin - Manuela Martini - Guy Marty - Bernard Masingue - André Masson - Hervé Mathe - Thierry Mathé - Catherine Mathieu - Tristan Mathieu - Alain Maugard - Louis Maurin - Fabrice Mazerolle - François de Mazières - Neil McGarvey - Philippe Méhaut - Anne-Claire Méjean-Vaucher - Alexandre Melnik - David Ménascé - Yves Mény - Georges Mercadal - Gérard Mermet - Norbert Métairie - Laurent Meunier - Michel Micheau - Nicolas Michelin - Jérôme Michon - Didier Migaud - Dominique Mignot - Franck Mikula - Marc Milet - Philippe Minard - Dom Hugues Minguet - Nicolas Minvielle - François Miquet-Marty - Jacques Mistral - Philippe Moati - François Moisan - Dominique Moïsi - Christophe Montcerisier - Gérard Moreau - Yannick Moreau - Florence Morgiensztern - Edgar Morin - Yannick Morin - Michel Mouillart - François Moutot - Gérard Moyse - Denis Muzet - Muriel Nahmias - Natalia Narotchnitskaïa - Jean-Yves Naudet - Emmanuelle Nauze-Fichet - Charlotte Nessi - Colette Neuville - Flavien Neuvy - Denys Neymon - Jacques Nikonoff - Vincent Noce - Christine Noiville - Dominique Nora - Pierre Nora - Lars Nordgren - Peggy Nordmann - Xavier North - Nicole Notat - Gilles Nourissier - Jean-Paul Noury - Tom O'Dell - Christian Odendahl - Lucie Odent - Michel Offerlé - Ruwen Ogien - Jean-Pierre Orfeuill - Carlo Ossola - Jacques Oudin - Robert Oulds - Ulrich Paetzold - Jean Paillex - René Pallincourt - Alain Papaux - Thierry Paquot - Laurence Parisot - Laetitia Passot - Olivier Pastré - Rémy Paustrat - Xavier Pavie - Nicolai Pavlovitch Kochman - Gérard Payen - Thierry Pech - Josep Maria Pelegrí - Philippe Pelletier - Muriel Pénicaud - Fabienne Péraldi-Leneuf - Jacques Percebois - Patrick

Peretti-Watel - Pierre-André Périssol - François Perrault - Jean-Claude Perreau - Bernard Perret - Constance Perrin-Joly - Jean-Pierre Petit - Jean-Marie Petitclerc - Bernard Petitjean - Camille Peugny - Jacques Pfister - Évelyne Pichenot - Pascal Picq - Jérôme Pierrat - Marc Pigeon - Dominique Piotet - Michel Piron - Olivier Piron - Olivier Pironet - Francis Pisani - Jean Pisani-Ferry - Jean-Robert Pitte - Jean-Pierre Plancade - Sophie Pochic - Guillaume Poitrinal - Henri Poncet - Noël Pons - Guy Poquet - Hugues Portelli - David Portes - Pascal Portier - Brigitte Pousseur - Aurélien Preud'homme - Thierry Priestley - France Prioux - Denise Pumain - François Pupponi - Iryna Pylypchuk - Jean-Claude Quentin - Bernard Quintreau - Christophe Radé - Jack Ralite - Éric Rambaud - André Ramos - Paul Ramos - Philippe Raynaud - Olivier Razemon - Jean-Jacques Rechenmann - Roland Recht - Dominique Redor - Barbara Reduch-Widelska - Olli Rehn - Bernard Reichen - Romain Remaud - Philippe Remy - Mary-Françoise Renard - Vincent Renard - Cécile Renouard - Thierry Repentin - Raphaëlle Rérolle - Claude Revel - Joël Rey - Aymon de Reydellet - Rudy Ricciotti - Jacques Richard - Didier Ridoret - Georges Rigaud - Jacques Rigaud - Stéphanie Riou - Pierre Rivard - Michèle Rivasi - Robin Rivaton - Jean-Pierre Rive - Christophe Robert - Jean-Yves Robin - Yves Robin - Jean-Pierre Roche - Robert Rochefort - Agnès Rochefort-Turquin - Charles Rojzman - Bruno Rondet - Fabien Roques - Pierre Rosanvallon - Nathalie Roseau - Jean-Yves Rossi - Valérie Rosso-Debord - Bernard Roth - Luc Rouban - Jean-François Roubaud - Luc Rouge - François Rougnon - Michel Rousseau - Denis Roux - Jean-Michel Roux - Xavier de Roux - Édouard de Royère - Céline Rozenblat - André-François Ruau - Jean-Yves Ruau - Xavier Ruau - Simon Rubinsohn - Andreas Rüdinger - Tokia Saïfi - Frédéric Saint-Geours - Ghassan Salamé - Frère Samuel - Thierry Sanjuan - Michel Sapin - Jacques Sapir - Jean-Paul Sardon - Dominique de Souza - Patrick Savidan - Jean-Louis Schilansky - Philippe Schleiter - Laus-Peter Schmid - Michel Schneider - Daniel Schraad-Tischler - François Schuiten - Raymond Sené - Jean-Louis Serre - Anjali Shanker - Olivier Sidler - Irina Sidorova - Denis Sieffert - Patrick Simon - Pierre Simon - Alain Sionneau - John D. Skrentny - Hugo Soutra - Anne Souvira - Frédéric Speziale - Michel Spiro - Bernard Spitz - Fabien Squinazi - Guy Standing - Ted Stanger - François Stasse - Henri Sterdyniak - Christian Stoffaës - Nicolas Stoop - Vaclav Stransky - Bernard Strauss - Michael Stürmer - Alain Surrans - Rémi Sussan - Benoîte Taffin - Claude Taffin - Alexandre Taithe - Roger Talbot - Paul-André Tavoillot - Pierre-Henri Tavoillot - Viviane Tchernonog - Bruno Teboul - Brice Teinturier - David Teller - Thibault Tellier - Pascal Terrasse - Bruno Tertrais - Jacques Testart - Frédéric Teulon - Shashi Tharoor - Claude Thélot - Bernard Théobald - Irène Théry - Maurice Thévenet - Jacques Theys - Patrick Thiébart - Frédéric Tiberghien - Xavier Timbeau - Serge Tisseron - André Torre - Marcel Torrents - Marc Touati - Patricia Toucas-Truyen - Philippe Tourtelier - Jean-Philippe Toussaint - Jean-Paul Tran Thiet - René Trégouët - Frank Trentmann - Marie Treps - Michèle Tribalat - Laurence Tubiana - Jean Tulard - Philippe Valletoux - Martine Valo - Philippe Van de Maele - Cécile Van de Velde - Peter van der Knaap - Hugues Vanel - Wouter van Gent - Jean Vanoye - Jean-Philippe Vassal - Thierry Vedel - Mechthild Veil - Elkin Velásquez - Pierre Veltz - Agnès Verdier-Molinié - François Vergnolle de Chantal - Daniel Vernet - Yves Vérollet - Nicolas Véron - Alain Vidalies - Georges Vigarello - Pascal Viginier - Jean-Paul Viguier - Alain Villemeur - François-Yves Villemin - Antoine Violet-Surcouf - Michel de Virville - Jean Volff - Kurt Volker - Bernard Vorms - Anne-Catherine Wagner - Jean-Claude Wallach - Samuel Watchueng - Laurent Wauquiez - Pascale Weil - Edward Whitehouse - Johan Willemen - François de Witt - Frédéric Worms - Ernst Worrell - Christoph Wulf - Eckhard Wurzel - Pierrick Yalamas - Gaël Yanno - Ken Yeang - Christopher Young - Jean-Benoît Zimmermann - Yves Zlotowski

THÈMES DES PRÉCÉDENTS NUMÉROS

N° 1, janvier 2002 : Demain des villes plus sûres ? / Bâtiment et risques sanitaires : des remèdes / Temps libre et nouveaux modes de vie • **N° 2, mai 2002** : Investir : la Bourse ou la pierre ? / Défense et illustration du patrimoine industriel • **N° 3, novembre 2002** : Seniors : quels enjeux ? / L'esthétique, un défi pour le bâtiment • **N° 4, février 2003** : Décentralisation : les clés du dossier / Météo, climat : où va-t-on ? • **N° 5, juin 2003** : L'Europe à vingt-cinq / Mécénat et fondations : des partenariats d'intérêt mutuel • **N° 6, novembre 2003** : Le développement durable en débat / L'impact des cycles économiques sur l'activité • **N° 7, janvier 2004** : Se former tout au long de la vie • **N° 8, mai 2004** : Les premiers pas de l'intelligence économique en France / Mieux évaluer et contrôler les politiques publiques • **N° 9, novembre 2004** : Énergie : un risque de pénurie ? / Économie : quel devenir pour les entreprises artisanales ? • **N° 10, février 2005** : Jusqu'où ira la « judiciarisation » de la société ? / La transmission d'entreprise, une affaire de psychologie • **N° 11, juin 2005** : Réformer l'État : pour quoi faire ? / La montée de la défiance • **N° 12, novembre 2005** : Internet : prodige ou poison ? / Défendre la langue française • **N° 13, février 2006** : Patrimoine bâti : préserver, transformer ou détruire ? / Communautés et démocratie : la citoyenneté en question • **N° 14, juin 2006** : La nouvelle donne démographique mondiale / Financement de la protection sociale : quelles solutions ? / Les élites sous le feu des critiques • **N° 15, octobre 2006** : Le bâtiment en perspective • **N° 16, février 2007** : Les rouages de l'opinion / Les nouvelles politiques urbaines • **N° 17, juin 2007** : L'élan du secteur des services / L'art comme lien social • **N° 18, novembre 2007** : Logement : comment sortir de la crise ? / Le débat d'idées, facteur de progrès pour l'entreprise • **N° 19, février 2008** : Mondialisation : gagnants et perdants / Pouvoirs et contre-pouvoirs : à chacun ses armes • **N° 20, juin 2008** : Les ruptures entre générations / Une politique industrielle nationale est-elle encore nécessaire ? • **N° 21, novembre 2008** : Pays émergents et nouveaux équilibres internationaux / Éducation, politique, santé, génétique... : les multiples facettes de la sélection • **N° 22, mars 2009** : Quel nouvel ordre économique, social et financier après la crise ? • **N° 23, juillet 2009** : Changement climatique et développement durable • **N° 24, novembre 2009** : Les stratégies marketing de demain / Les normes comptables IFRS en question • **N° 25, février 2010** : Retraites : quelles réformes ? • **N° 26, juin 2010** : Le devenir des métropoles / L'éthique retrouvée ? • **N° 27, novembre 2010** : Le principe de précaution en accusation ? / Immobilier non résidentiel : redémarrage sur fond de dettes • **N° 28, février 2011** : L'Union européenne dans une mauvaise passe ? Les nouvelles frontières du « low cost » • **N° 29, juin 2011** : Le bâtiment : regards, enjeux, défis • **N° 30, novembre 2011** : Les corps intermédiaires en perspective • **N° 31, janvier 2012** : Les débats de la décroissance / L'impact de l'image d'une profession • **Hors-série, mars 2012** : Sommet de l'Immobilier et de la Construction • **N° 32, juin 2012** : Les paradoxes de la Russie / Besoins en logements : éléments d'une controverse • **N° 33, novembre 2012** : Radiographie des classes moyennes • **N° 34, mars 2013** : Les nouvelles formes de proximité / Mieux affecter l'épargne des Français • **Hors-série, juin 2013** : L'immobilier est-il un handicap pour la France ? • **N° 35, juin 2013** : Densifier la ville ? • **N° 36, novembre 2013** : Place aux jeunes ! • **N° 37, mars 2014** : Prix de l'énergie : où va-t-on ? / Les architectes français, mal-aimés des maîtres d'ouvrage publics ? • **N° 38, juillet 2014** : Criminalité économique : quelles parades ? • **N° 39, novembre 2014** : La France peut-elle se réformer ? • **N° 40, mars 2015** : Union européenne : les conditions de la croissance • **N° 41, juin 2015** : Maîtriser l'innovation technique • **N° 42, novembre 2015** : Les nouvelles limites du vivant • **N° 43, mars 2016** : Les promesses de l'eau • **N° 44, juin 2016** : Les chantiers du travail



constructif.fr

9 rue La Pérouse, 75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 69 51 82 - Fax : 01 40 69 53 67